

FAIRE DÉCOUVRIR LA NATURE DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL
2015-2016



TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration	2
Message du président-directeur général	3
Structure	4
Faits saillants	5
La Sépaq, le plus grand réseau de plein air au Québec	6
Localisation des établissements	8
Activités et services	10
La Sépaq en chiffres	12
Le Plan stratégique 2012-2017 de la Sépaq : bilan annuel	15
Assurer la conservation du patrimoine naturel et culturel	16
Contribuer au développement durable du tourisme de nature	20
Garantir une expérience client de qualité	24
Générer de nouveaux revenus	32
Accroître l'agilité et la souplesse de l'organisation	36
Des marques de reconnaissance	39
Résultats du Plan stratégique 2012-2017	40
Revue financière	47
Rapport de la direction	50
Rapport de l'auditeur indépendant	50
États financiers	52
Conseil d'administration et gouvernance	70
Les dirigeants	82
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	86
Emploi et qualité de la langue française dans l'administration	87
Politique de financement des services publics	87
Bonis au rendement	87
Ressources informationnelles	88
Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services	88
Les suites données aux recommandations du Vérificateur général du Québec	89
Conservation des parcs nationaux	90
Développement durable	98
Occupation et vitalité des territoires	99
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs	102
Coordonnées des établissements	106

Le contenu de cette publication a été rédigé par la
Société des établissements de plein air du Québec.

Dépôts légaux – 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

ISBN-978-2-550-76025-2 (imprimé)

ISBN-978-2-550-76026-9 (PDF)

ISSN-0833-028X

PARC NATIONAL DU BIC





Monsieur Luc Blanchette
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest
Bureau A301
Québec (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'exercice financier 2015-2016.

En plus de présenter les états financiers audités, ce rapport fait aussi état des points marquants de l'année et souligne les défis que doit relever la Sépaq dans le cadre de ses opérations.

Finalement, celui-ci est rédigé conformément aux différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

Le président du conseil d'administration,

Daniel Deslauriers

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le conseil d'administration a suivi avec grand intérêt les nombreux projets d'investissement et de développement de la Sépaq ainsi que ses travaux relatifs à l'amélioration de l'efficacité et des services offerts qui ont été portés à son attention au cours de l'année. C'est donc avec fierté que les membres du conseil d'administration ont approuvé le rapport annuel 2015-2016 de la Société des établissements de plein air du Québec, témoin des réalisations et des nombreux défis relevés.

Par ailleurs, en juin 2015, le Vérificateur général du Québec a déposé à l'Assemblée nationale le rapport du Commissaire au développement durable portant sur l'optimisation des ressources des parcs nationaux et de la Sépaq. Ce rapport fait état de certaines constatations relativement à la conservation du patrimoine naturel dans les parcs nationaux, la gouvernance de la Sépaq et la prise en compte des principes de développement durable et émet différentes recommandations. Afin de mettre en œuvre ces recommandations, le conseil d'administration a approuvé un plan d'action et a confié au comité de vérification la tâche d'en assurer le suivi. Ainsi, les travaux de mise en œuvre ont débuté au cours de l'année 2015-2016 et, dans ce cadre, le conseil d'administration a approuvé une Politique de divulgation financière ainsi que certaines redditions de comptes relativement à l'octroi de contrats et au Programme de suivi de l'intégrité écologique; il a également approuvé des modifications à la Politique d'octroi de contrats.

D'autres dossiers ont retenu l'attention du conseil d'administration, notamment l'adoption du Plan d'action de développement durable 2016-2020 de la Sépaq, lequel comporte 15 actions découlant directement de la mission et du champ d'intervention de la Sépaq. Entré en vigueur le 31 mars 2016, ce nouveau plan d'action permet à la Sépaq de contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale du développement durable.

Je suis également très heureux de souligner l'arrivée, en juin 2015, de monsieur John MacKay, à titre de président-directeur général et membre du conseil d'administration de la Sépaq. Déjà, avec sa vaste expérience à titre de haut dirigeant, à la fois dans le secteur privé et au sein d'un organisme de l'État et son dynamisme, monsieur MacKay a su faire sienne la démarche stratégique en cours et la façonner à sa vision.

En terminant, je salue également la nomination de deux nouveaux membres au sein du conseil d'administration, soit madame Suzie O'Bomsawin et monsieur Gaston Blackburn. Ils complètent un groupe hautement qualifié et très dévoué que j'ai le privilège de côtoyer et dont l'expérience diversifiée et la rigueur sont des atouts pour la saine gouvernance de la Sépaq. Je tiens à profiter de cette occasion pour remercier les administrateurs sortants, madame Anne Dupéré qui a agi à titre d'administratrice durant cinq ans et monsieur Hughes T. Poulin qui a agi à titre d'administrateur durant près de dix ans, pour leur implication soutenue au sein du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration,

Daniel Deslauriers

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



C'est avec un grand plaisir que je vous présente le rapport annuel 2015-2016 de la Société des établissements de plein air du Québec.

Presque une année s'est écoulée depuis ma nomination à titre de président-directeur général de la Sépaq. Dès mon arrivée, j'ai entrepris la visite des 49 établissements de la Sépaq. Cette démarche et les quelques mois écoulés m'ont permis d'apprécier la grande expertise du personnel de la Sépaq et leur profond engagement envers sa mission. En effet, si la Sépaq a su bâtir sa réputation de leader en tourisme de nature, c'est sans nul doute grâce au dévouement et surtout à la passion de ses milliers d'employés qui permettent à sa clientèle de vivre des expériences distinctives et inoubliables en tourisme de nature.

Lors de ce périple, j'ai également découvert et redécouvert les territoires d'exception que sont les établissements de la Sépaq qui mettent en valeur la richesse naturelle et culturelle de toutes les régions du Québec, ainsi que la grande qualité et la variété des activités et services qui sont offerts à la clientèle.

Sur le plan financier, les résultats de l'exercice 2015-2016 sont très satisfaisants. En effet, les revenus totaux ont cru de 5 % par rapport à l'année précédente. Notons également les 6,8 millions de jours de visite, en augmentation de 15 % par rapport à l'an passé.

Par ailleurs, le 17 mars 2016, le ministre des Finances du Québec a annoncé, lors du discours sur le budget 2016-2017, le soutien gouvernemental pour des investissements totalisant 60,5 M\$ à la Sépaq afin qu'elle poursuive la mise en œuvre des stratégies sectorielles de développement de l'offre touristique et qu'elle assure la pérennité du patrimoine bâti. Ces investissements permettront, entre autres, la mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure et du tourisme hivernal, notamment par l'ajout d'activités et d'offres d'hébergement qui élargiront l'éventail d'expériences de nature offert par la Sépaq. Il s'agit là d'une excellente nouvelle qui témoigne de la confiance du gouvernement à l'égard de la Sépaq et de sa capacité à s'acquitter avec rigueur des mandats et des responsabilités qui lui sont confiés.

Cette année, l'avancement du Plan stratégique 2012-2017 s'est poursuivi, notamment avec l'accentuation des actions favorisant l'accueil des visiteurs et l'implantation de la Stratégie famille. En effet, la Sépaq a continué d'innover dans ses façons de faire, entre autres, en mettant de l'avant de nombreuses initiatives afin d'inviter la clientèle familiale dans ses établissements. Il faut souligner, entre autres, la gratuité pour les enfants, et ce, pour la majorité des activités offertes ainsi que l'accès aux établissements, un nouveau portail Web dédié à cette clientèle (sepaq.com/famille), ou encore l'accès gratuit à des équipements spécifiques à la clientèle familiale.

Aussi, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'ai donné le coup d'envoi, il y a quelques semaines, au vaste chantier de réflexion sur le prochain Plan stratégique 2017-2022 de la Sépaq, duquel émergera une vision renouvelée de la Sépaq lui permettant de poursuivre son développement, d'assurer son avenir et d'assumer son rôle de leader en tourisme de nature.

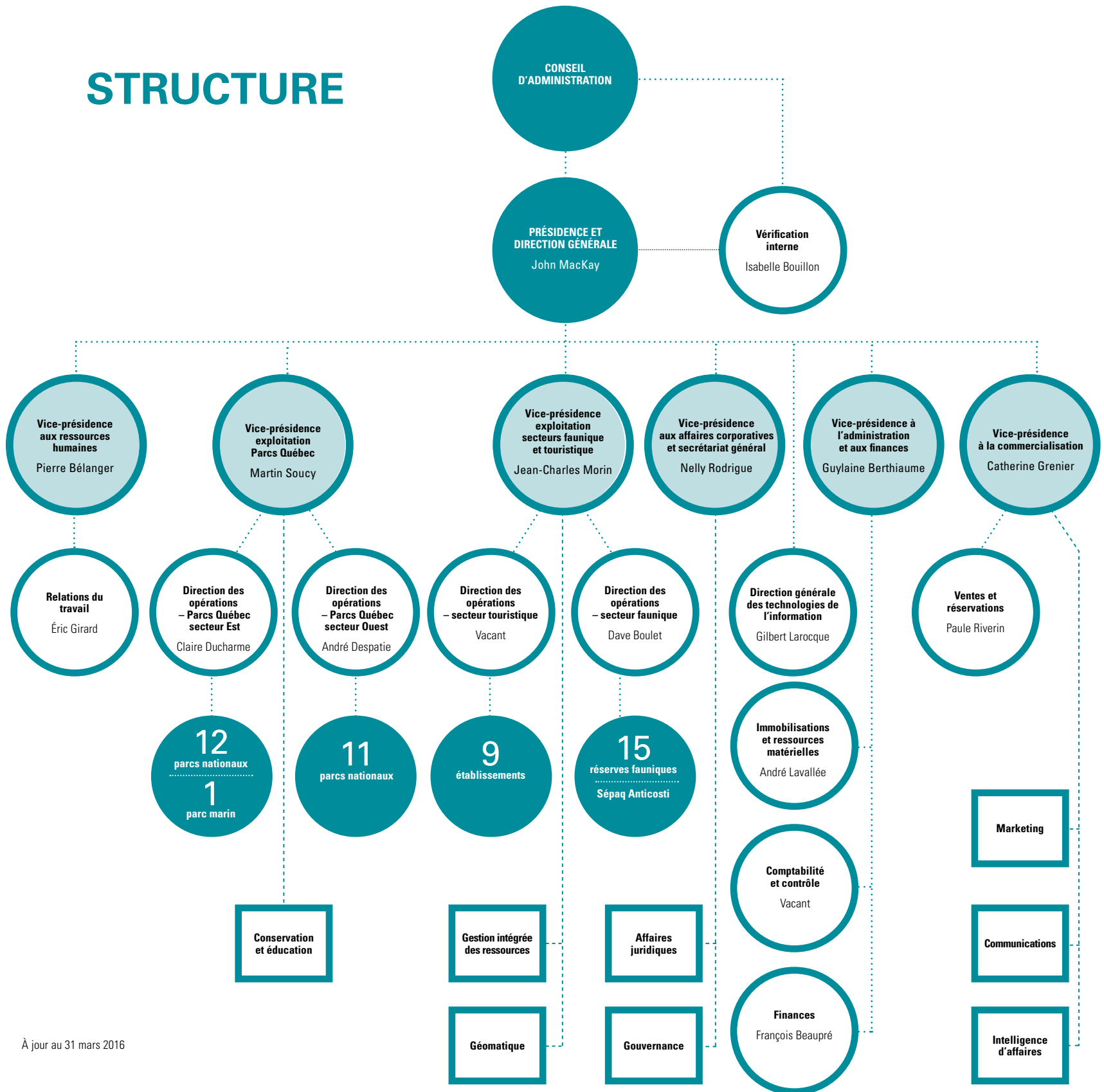
Finalement, j'aimerais souligner l'accueil chaleureux des membres du conseil d'administration ainsi que l'implication soutenue et l'intérêt dont ils font preuve afin d'assurer une saine gouvernance à la Sépaq. Je désire également remercier toute l'équipe de la Sépaq pour avoir facilité ma prise de connaissance des différentes facettes de la Sépaq par leur accueil et leur disponibilité.

Le président-directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'John MacKay'. The signature is fluid and cursive, written over a white background.

John MacKay

STRUCTURE



À jour au 31 mars 2016

FAITS SAILLANTS

Mise en œuvre de la Stratégie famille visant à accroître la fréquentation de la clientèle familiale

Accès gratuit aux parcs nationaux pour les personnes de 17 ans et moins

Débours de 45 millions de dollars en investissement

Annnonce de nouveaux investissements de 60,5 millions de dollars sur quatre ans

Nouveau forfait Prêt-à-pêcher dans les réserves fauniques

Annnonce d'un projet pilote encadrant la présence des chiens dans trois parcs nationaux

Aménagement d'un camping au parc national des Îles-de-Boucherville

Mise en service de la traversée de la chute en tyrolienne double au Parc de la Chute-Montmorency

Record d'achalandage à l'Aquarium du Québec, lequel s'est classé cette année au troisième rang des attractions touristiques de la région de Québec

10^e anniversaire de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs et record d'achalandage en période hivernale

Réouverture du parc national des Haute-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie après une année complète de fermeture

Offre de 21 nouveaux chalets

Participation à 22 salons de consommateurs

Nouvelle section réservée à la conservation du patrimoine naturel dans les parcs nationaux dans le présent rapport annuel

Offre de 57 nouveaux hébergements en prêt-à-camper

LA SÉPAQ, LE PLUS GRAND RÉSEAU DE NATURE ET DE PLEIN AIR AU QUÉBEC

Les Québécois et les Québécoises sont animés d'une fierté toute légitime à l'endroit d'une nature généreuse qui leur procure une multitude de lieux propices à l'émerveillement, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. La Sépaq est fière d'assumer la gestion et la mise en valeur des territoires et des établissements que lui confie le gouvernement du Québec. Dans ses 49 établissements, la Sépaq offre une panoplie d'activités et de services pouvant répondre à l'ensemble des attentes de sa clientèle diversifiée, puisque chacun possède des caractéristiques qui lui sont propres. Par ailleurs, une autre spécificité de la Sépaq est le réinvestissement de la totalité de ses liquidités dans le maintien et le développement du patrimoine naturel et culturel qui lui a été confié, dans ses infrastructures et dans les activités et services offerts.



PARCS NATIONAUX

Les 23 parcs nationaux québécois exploités par la Sépaq ainsi que le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, exploité conjointement avec le gouvernement fédéral, constituent des espaces témoins où la nature évolue sans autres interventions que celles nécessaires à la conservation et à la mise en valeur éducative et récréative de ces territoires. Par la beauté et l'intégrité de leurs milieux naturels, de même que par leurs caractéristiques culturelles et historiques, les parcs nationaux représentent une vitrine exceptionnelle pour le Québec, très appréciée non seulement des Québécois, mais également des touristes étrangers.

Créés en vertu de la Loi sur les parcs, les parcs nationaux ont pour objectif prioritaire d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public à des fins d'éducation et de récréation extensive. Bien que tout le territoire compris à l'intérieur d'un parc soit sous l'autorité du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, la Sépaq s'est vue confier l'exploitation des parcs situés au sud du 50^e parallèle. Sauf exception, toute personne qui accède à un parc, y circule ou y pratique une activité doit être titulaire d'une autorisation. Cette autorisation est délivrée, sous réserve des exemptions, sur paiement des droits dont le montant est déterminé par règlement. Toute forme de chasse ou de piégeage y est interdite. D'ailleurs, seules les activités autorisées par le directeur du parc y sont permises.

SECTEUR FAUNIQUE

Le réseau des 15 réserves fauniques ainsi que Sépaq Anticosti s'étalent en de vastes contrées forestières et sauvages où les expériences vécues, associées à la faune et au plein air, facilitent le contact avec la nature dans des décors sublimes. Les réserves fauniques et Sépaq Anticosti offrent des activités et des services connectés à la nature, notamment la chasse et la pêche et ouvrent aussi leurs portes à la villégiature et autres activités de plein air.

Créées en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, les réserves fauniques sont des territoires structurés voués à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi qu'accessoirement à la pratique d'activités récréatives. La responsabilité des réserves fauniques relève du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. La Sépaq y organise des activités, y fournit des services sur une base lucrative et y exploite un commerce à des fins de mise en valeur ou d'utilisation de la faune ou à des fins de pratiques récréatives. Les principes d'équité et d'accessibilité pour les résidents du Québec guident les actions de la Sépaq. Ainsi, le résident québécois qui désire chasser dans un secteur à accès contingenté doit avoir été sélectionné par tirage au sort. Cependant, contrairement aux parcs nationaux, la Sépaq n'a pas l'exclusivité du territoire : des exploitants de la forêt, des mines ou autres activités similaires y sont également actifs.

SECTEUR TOURISTIQUE

Le secteur touristique, quant à lui, est composé de neuf établissements qui accueillent une clientèle variée. La Station touristique Duchesnay se distingue par ses nombreuses activités, son auberge 4 étoiles et ses chalets en bordure du magnifique lac Saint-Joseph. Le Parc de la Chute-Montmorency et l'Aquarium du Québec sont des attraits touristiques majeurs de la ville de Québec tandis que le Gîte du Mont-Albert, situé en montagne au cœur du parc national de la Gaspésie, est une auberge classée 4 étoiles des plus accueillantes. Le Centre touristique du Lac-Simon, le Camping des Voltigeurs et le Centre touristique du Lac-Kénogami invitent à des vacances familiales fort agréables. Quant à l'Auberge de montagne des Chic-Chocs, elle offre un hébergement grand confort 4 étoiles dans un lieu gardé sauvage. Unique dans l'est du Canada, elle est perchée à 615 mètres d'altitude et offre 60 kilomètres carrés de nature et de territoires presque vierges pour la pratique d'activités de plein air en compagnie de guides expérimentés. Finalement, l'Auberge et Golf Fort-Prével, située à mi-chemin entre Gaspé et Percé et dont la principale activité est le golf, a fait l'objet de plusieurs démarches de mises en valeur au cours des dernières années par la Sépaq mais sans succès. C'est ainsi que le conseil d'administration de la Sépaq en est venu à la décision de cesser définitivement les opérations de cet établissement à compter du 31 mars 2016.





LABRADOR

Natashquan

Port-Menier

Fleuve Saint-Laurent

Golfe du Saint-Laurent

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

NOUVEAU-BRUNSWICK

NOUVELLE-ÉCOSSE

ÉTATS-UNIS

ONTARIO

North Bay

Rouyn-Noranda

Val-d'Or

Chibougamau

Saguenay

Tadoussac

Rivière-du-Loup

Québec

Trois-Rivières

Mont-Tremblant

Mont-Laurier

La Tuque

Matane

Rimouski

Gaspé

Percé

Ottawa

Montréal

Sherbrooke

LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS

PARCS QUÉBEC

	Kilomètres de Québec	Kilomètres de Montréal
① Parc national d'Aigüebelle	919	675
② Parc national d'Anticosti	679 ✈	914 ✈
③ Parc national du Bic	285	527
④ Parc national du Fjord-du-Saguenay	269	522
⑤ Parc national de Frontenac	150	260
⑥ Parc national de la Gaspésie	520	770
⑦ Parc national des Grands-Jardins	135	435
⑧ Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie	170	470
⑨ Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé	758	985
⑩ Parc national des Îles-de-Boucherville	243	10
⑪ Parc national de la Jacques-Cartier	40	293
⑫ Parc national du Lac-Témiscouata	294	516
⑬ Parc national de Miguasha	541	779
⑭ Parc national du Mont-Mégantic	240	225
⑮ Parc national du Mont-Orford	285	150
⑯ Parc national du Mont-Saint-Bruno	253	20
⑰ Parc national du Mont-Tremblant	390	145
⑱ Parc national des Monts-Valin	253	500
⑲ Parc national d'Oka	292	46
⑳ Parc national d'Opémican	837	596
㉑ Parc national de Plaisance	383	160
㉒ Parc national de la Pointe-Taillon	250	500
㉓ Parc national de la Yamaska	253	100
㉔ Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent	161	476

RÉSERVES FAUNIQÜES QUÉBEC

	Kilomètres de Québec	Kilomètres de Montréal
① Réserve faunique Ashuapmshuan	325	470
② Réserve faunique Assinica	570	756
③ Réserve faunique des Chic-Chocs	482	772
④ Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi	570	756
⑤ Réserve faunique des Laurentides	80	310
⑥ Réserve faunique La Vérendrye - secteur Abitibi	600	470
⑦ Réserve faunique La Vérendrye - secteur Outaouais	405	275
⑧ Réserve faunique Mastigouche	260	145
⑨ Réserve faunique de Matane	440	665
⑩ Réserve faunique de Papineau-Labelle	420	190
⑪ Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles	587	835
⑫ Réserve faunique de Port-Daniel	675	900
⑬ Réserve faunique de Portneuf	90	240
⑭ Réserve faunique de Rimouski	335	560
⑮ Réserve faunique Rouge-Matawin	290	180
⑯ Réserve faunique du Saint-Maurice	200	250
* Sépaq Anticosti	679 ✈	914 ✈

CENTRES TOURISTIQUES QUÉBEC

	Kilomètres de Québec	Kilomètres de Montréal
① Aquarium du Québec	10	240
② Auberge de montagne des Chic-Chocs	480	700
③ Auberge et Golf Fort-Prével	718	945
④ Camping des Voltigeurs	150	110
⑤ Centre touristique du Lac-Kénogami	230	475
⑥ Centre touristique du Lac-Simon	425	195
⑦ Gîte du Mont-Albert	500	720
⑧ Parc de la Chute-Montmorency	13	265
⑨ Station touristique Duchesnay	45	265

ACTIVITÉS ET SERVICES

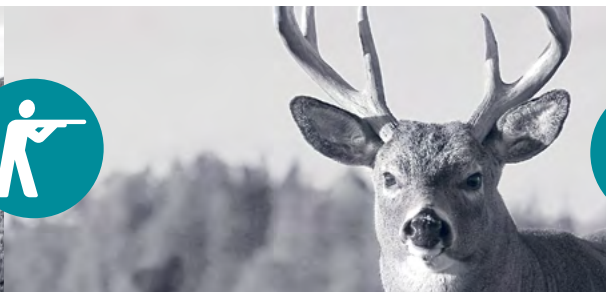
La Sépaq offre à travers ses 49 établissements un éventail d'activités et de services invitant les visiteurs à vivre des expériences diversifiées dans des environnements naturels enchanteurs.

ACTIVITÉS



PLEIN AIR

- **ACTIVITÉS DE DÉCOUVERTE**
Observation et découverte de la flore, de la faune et du patrimoine
- **ACTIVITÉS CULTURELLES**
Visite d'expositions, dégustation de produits du terroir
- **ACTIVITÉS SPORTIVES AQUATIQUES ESTIVALES**
Baignade, rabaska, canot, kayak, croisière, rafting
- **ACTIVITÉS SPORTIVES TERRESTRES ESTIVALES**
Randonnée pédestre, randonnée en montagne, via ferrata, quad, vélo, golf, gyropode Segway
- **ACTIVITÉS HIVERNALES**
Randonnée (courte et longue), traîneau à chiens, trottinette des neiges, ski de fond, ski Méta, ski de haute randonnée, motoneige (sauf parcs nationaux), raquette, patin, glissade, pêche blanche



CHASSE

- **ORIGINAL**
- **CERF DE VIRGINIE**
- **PETIT GIBIER**
- **OURS NOIR**
- **AVEC HÉBERGEMENT**
Chalet
Auberge
Camp rustique
Camping



PÊCHE

- **QUOTIDIENNE**
Embarcation de la Sépaq
À gué
Aventure
- **AVEC HÉBERGEMENT**
Chalet
Auberge
Camp rustique
Camping

SERVICES

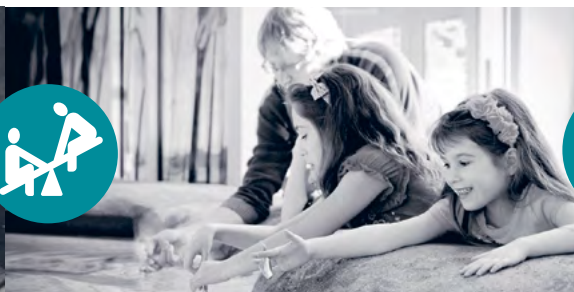


HÉBERGEMENT

- **CAMPING**
- **PRÊT-À-CAMPER**
Tente Huttopia
Tente Hékipia
Tente Huttopia nordique
- **CAMP DE PROSPECTEUR**
- **CHALET EXP.**
Nature
Modik
Compact
Traditionnel
- **HÔTELLERIE**
- **YOURTE**
- **ABRI TROIS MURS**
- **CAMP RUSTIQUE**
- **REFUGE**
- **IGLOO**

RESTAURATION

- **RESTAURANT**
- **CAFÉTÉRIA**
- **CASSE-CROÛTE**



ATTRACTIONS TOURISTIQUES

- AQUARIUM DU QUÉBEC
- PARC DE LA CHUTE-MONTMORENCY
- ASTROLAB
(parc national du Mont-Mégantic)
- MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE
(parc national de Miguasha)

SCOLAIRE

- ACCUEIL DE GROUPES SCOLAIRES
- VISITE DANS LES ÉCOLES

CORPORATIF ET ÉVÉNEMENTIEL

- SALLES DE RÉUNION, DE RÉCEPTION ET DE BANQUET

PLACE À LA FAMILLE



AUTRES SERVICES

- LOCATION D'ÉQUIPEMENTS (canot, kayak, vélo)
- BOUTIQUE NATURE ET BOUTIQUE FAUNE
- DÉPANNEUR

SERVICES AUX FAMILLES

- GRATUITÉ aux enfants en famille pour la majorité des activités offertes, le camping, le canot-camping, la location d'équipements (skis, raquettes, patins)
- PRÊT de « girafe », remorque de vélo, porte-bébé dorsal, barrière de sécurité, traîneau de transport, chariot d'hiver
- DISPONIBILITÉ de chaise haute, table à langer, banc rehausseur, four à micro-ondes
- MODULE de jeux extérieur, carré de sable, salle de jeux intérieure, espace coloriage, prêt de jeux de société

LA SÉPAQ EN CHIFFRES

23

PARCS NATIONAUX

.....
PARC MARIN
DU SAGUENAY-
SAINT-LAURENT

.....
6 995 kilomètres carrés
DE TERRITOIRE PROTÉGÉ

15

RÉSERVES FAUNIQUES

66 048 kilomètres carrés
DE TERRITOIRE

.....
SÉPAQ ANTICOSTI
4 177 kilomètres carrés
DE TERRITOIRE

9

ÉTABLISSEMENTS

.....
2 ATTRAITS MAJEURS
DE LA RÉGION DE QUÉBEC

.....
4 HÔTELS | 3 CAMPINGS



24
CENTRES DE
DÉCOUVERTE ET
DE SERVICES

PLUS DE
13 000
LACS

716
CHALETs

33 590
ÉLÈVES AYANT PARTICIPÉ
AU PROGRAMME
D'ACTIVITÉS SCOLAIRES

246
SENTIERS DE
COURTE
RANDONNÉE

2 909
EMPLOYÉS

10
SENTIERS DE
LONGUE
RANDONNÉE

PLUS DE
7 200
SITES DE CAMPING

182
UNITÉS
D'HÔTELLERIE

6,8
MILLIONS DE
JOURS DE VISITE

11 300
KILOMÈTRES
DE ROUTE

TAUX DE
SUCCÈS
63,3%
CHASSE À
L'ORIGINAL

PLUS DE
200
ENTENTES DE
PARTENARIAT

298 585
PERSONNES AYANT
PARTICIPÉ AUX
ACTIVITÉS DE
DÉCOUVERTE

196
CAMPS RUSTIQUES
ET REFUGES

513
HÉBERGEMENTS EN
PRÊT-À-CAMPER



LE PLAN STRATÉGIQUE 2012-2017 DE LA SOCIÉTÉ : BILAN ANNUEL

La quatrième année du Plan stratégique 2012-2017 vient de se terminer. Celui-ci a été élaboré en vue de favoriser l'essor de la Sépaq afin qu'elle continue de remplir pleinement sa mission qui est de rendre accessibles, de développer et d'assurer la pérennité du territoire, des sites touristiques et des actifs qui lui sont confiés en tenant compte des dimensions publique, environnementale, sociale et économique.

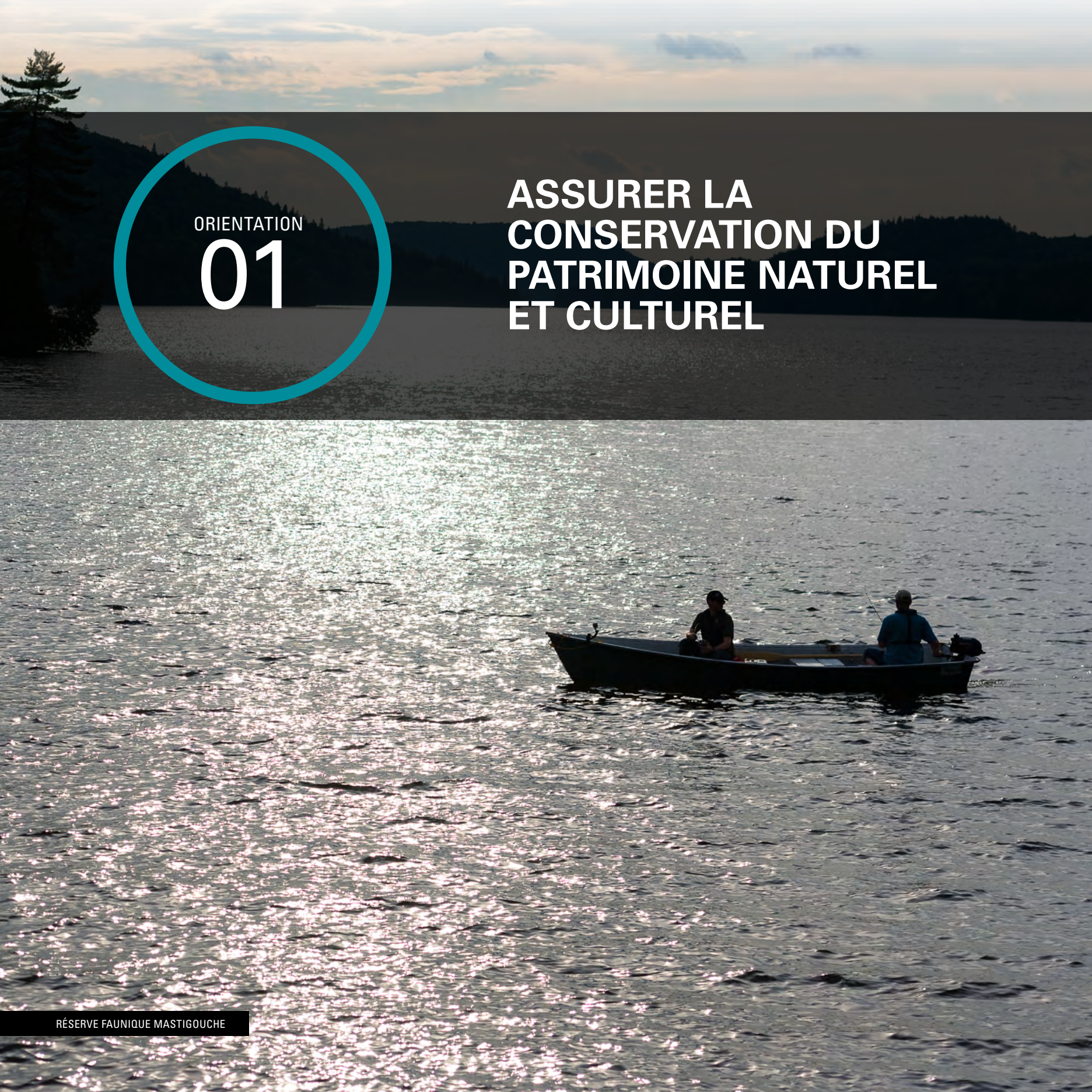
Avec le thème « Faire découvrir la nature du Québec », la Sépaq s'est défini une vision, celle de faire vivre des expériences distinctives et mémorables à ses clientèles en matière de tourisme de nature, et cela, en s'appuyant sur son savoir-faire en gestion et en développement du patrimoine naturel et culturel et sur l'engagement d'une équipe d'employés passionnés. Afin d'atteindre cette vision, l'accent a été mis sur la conservation du patrimoine et sur le développement de nouveaux produits porteurs et innovants, que ce soit au niveau des activités, de l'hébergement ou encore l'ajout de nouvelles offres de forfaits, promettant ainsi un éventail de séjours sur mesure et variés.

La réalisation de ce plan stratégique s'est donc poursuivie cette année, toujours en s'articulant autour de six grandes valeurs : la créativité, le plaisir, la performance, le respect, la concertation et l'intégrité qui teintent l'ensemble des pratiques de gestion et les actions de la Sépaq.

Il faut également rappeler que cinq enjeux majeurs ont été ciblés et jumelés à cinq grandes orientations. Divers axes d'intervention, découlant de ces orientations, ont été déterminés afin de définir les actions à poser. Afin de s'assurer de l'avancement des différentes facettes de ce dossier prioritaire pour l'avenir de la Sépaq, un suivi des objectifs à atteindre est effectué en fonction d'indicateurs et de cibles déterminés.

Il est possible de consulter le Plan stratégique 2012-2017 de la Sépaq sur son site Web à sepaq.com sous le menu *Notre organisation – Documentation corporative*.

Par ailleurs, un bilan des principales activités, regroupées sous les cinq grandes orientations, est présenté ci-après, ainsi qu'un tableau détaillant les résultats atteints pour chacun des indicateurs, au 31 mars de chaque année écoulée.



ORIENTATION

01

ASSURER LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

PROTECTION DES RÉSERVES FAUNIQUES

La Sépaq a su saisir certaines opportunités afin de contribuer de façon positive à l'atteinte de cet objectif et, de ce fait, mieux assurer la vocation de conservation du patrimoine faunique et naturel des réserves fauniques. Parmi celles-ci, la possibilité de développer des aires protégées polyvalentes (APP) constitue un moyen intéressant d'amélioration de la protection des réserves fauniques. La Sépaq a donc maintenu ses actions à l'échelle nationale et sa participation aux travaux du projet d'expérimentation du concept d'APP dans deux réserves fauniques, soit celles de Matane et Mastigouche, de concert avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Le projet vise à expérimenter et documenter, dans ces réserves fauniques, le concept d'APP dans le but de répondre à la fois à des objectifs de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles. Un plan directeur identifie, en fonction des caractéristiques environnementales, sociales et économiques du territoire à l'étude, les enjeux, les solutions et les cibles à atteindre pour l'amélioration de la protection de la biodiversité tout en maintenant des activités socio-économiques viables. Les projets réalisés visent, entre autres, à évaluer la faisabilité de l'implantation d'un tel statut d'aire protégée pour le territoire des deux réserves fauniques aux fins d'une reconnaissance au registre québécois des aires protégées. Forte de son expérience, la Sépaq souhaite maintenir sa participation dans la poursuite des travaux gouvernementaux sur le concept d'APP au Québec.

Au niveau de la gestion intégrée des ressources, la Sépaq poursuit son implication dans l'ensemble des régions où elle est présente, en participant aux différentes tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT). De plus, elle collabore à différents sous-comités régionaux liés à divers enjeux concernant les réserves fauniques, notamment les habitats fauniques, la répartition spatiale des coupes forestières et les aires intensives de production ligneuse (AIPL). Ces comités visent ultimement à favoriser l'intégration de ces enjeux dans les plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFI-t) et opérationnels (PAFI-o) produits par le MFFP. Au début de 2016, la Sépaq a complété le développement d'outils qui permettront de mieux orienter la pratique de la sylviculture intensive dans les réserves fauniques sous sa gestion en fonction des préoccupations et enjeux spécifiques aux réserves, afin que les choix sylvicoles puissent être modulés et contributifs aux vocations de conservation et de mise en valeur faunique et récréative associées à ces territoires particuliers.

En 2015-2016, la Fondation de la faune du Québec a fourni une aide financière de 100 000 dollars à la Sépaq afin de l'aider à réaliser divers projets voués à la gestion intégrée des ressources, à l'aménagement de la faune aquatique et à la conservation de lacs stratégiques, essentiellement dans les réserves fauniques.

INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DES PARCS NATIONAUX

Dans son rapport déposé à l'Assemblée nationale en juin 2015 par le Vérificateur général du Québec portant sur l'optimisation des ressources des parcs nationaux et de la Sépaq, le Commissaire au développement durable recommandait, entre autres, que la Sépaq publie une reddition de comptes relative à sa performance en matière de conservation du patrimoine naturel. Pour la Sépaq, cette recommandation a été l'occasion de dresser un portrait significatif de ses réalisations en matière de conservation dans le réseau québécois des parcs nationaux.

Compte tenu de l'ampleur de cette reddition de comptes, une nouvelle section a été ajoutée au rapport annuel et est intitulée « Conservation des parcs nationaux ».

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

La transmission de la connaissance est essentielle à l'accomplissement de la mission des parcs nationaux, notamment pour que ces territoires soient accessibles à des fins éducatives. Différents moyens de diffusion de la connaissance ont été utilisés afin de mieux faire connaître les intentions à la base de la création des parcs nationaux ainsi que pour révéler leurs richesses respectives et leurs enjeux de conservation spécifiques. Certains sont détaillés ci-après.

Les activités de découverte

Les activités de découverte, moyen privilégié pour découvrir les parcs nationaux, sont des produits distinctifs de leur offre d'activités. Historiquement appelées activités d'interprétation, elles sont l'occasion pour les visiteurs d'apprendre sur le patrimoine naturel et culturel ainsi que d'être captivés grâce aux histoires racontées par les gardes-parcs naturalistes. Au cours de la saison 2015, 298 585 visiteurs ont participé à une activité de découverte parmi les 340 qui sont offertes dans le réseau des parcs nationaux, à l'exclusion des activités scolaires.

À l'occasion du lancement de l'Année internationale de la lumière 2015, une initiative de l'UNESCO, et souhaitant accentuer sa contribution à la préservation du ciel étoilé, la Sépaq a mis sur pied une nouvelle activité de découverte sur l'astronomie durant laquelle les notions liées à la pollution lumineuse sont abordées. Au cours de l'été 2015, c'est 7 015 visiteurs répartis dans 16 parcs nationaux qui ont été sensibilisés à l'importance de cet enjeu.



PARC NATIONAL DU MONT-MÉGANTIC



PARC NATIONAL DE LA JACQUES-CARTIER

Les activités scolaires

Au cours de l'année, 33 590 élèves ont participé à l'une des 153 activités scolaires offertes par la Sépaq. Parmi ces activités, on compte celle développée spécifiquement pour les cours de géographie du premier cycle du secondaire, au cours de laquelle un garde-parc se rend en classe pour transmettre ses connaissances sur les parcs nationaux. D'autres activités invitent les élèves à venir à la rencontre de gardes-parcs directement sur le terrain.

Le Bulletin de conservation

La publication du Bulletin de conservation est de retour cette année, avec une quatorzième édition. Quatorze articles étoffés, couvrant une soixantaine de pages, ont été publiés sous formats papier et numérique. Ces articles sont, pour la plupart, issus de projets de conservation réalisés dans les parcs nationaux et menés en partenariat. Parmi les chercheurs, les professeurs et les étudiants provenant d'universités ou d'institutions scientifiques ayant collaboré avec les équipes des parcs à la rédaction de ces articles, on retrouve le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, l'Université de Montréal, l'Institut de recherche en biologie végétale, l'Université Laval, le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique, l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Il est possible de consulter le *Bulletin de conservation* sur le site Web à sepaq.com sous le menu Parcs Québec – onglet Conserver et protéger – onglet Bulletin de conservation.

Le blogue de conservation

Une cinquantaine de billets sont publiés annuellement sur le blogue Parcs Québec Conservation, et ce, depuis 2012-2013. Ces billets donnent une vitrine aux nombreux projets de conservation réalisés dans les parcs nationaux. Signe de l'intérêt grandissant du grand public et du milieu scientifique, la fréquentation du blogue connaît une croissance régulière chaque année, depuis son inauguration, atteignant maintenant plus de 86 000 pages vues, soit une augmentation de 8 % par rapport à l'an dernier. De plus, au cours de la présente année, de nouveaux collaborateurs de l'Administration régionale Kativik se sont joints à l'équipe de rédaction proposant des articles portant sur les parcs situés au nord du Québec, rendant ainsi disponible sur le blogue, de l'information sur des projets issus de tous les parcs nationaux du Québec.

Des événements scientifiques

Organisés par le Cégep de Sherbrooke et la Faculté de mathématiques, de physique et d'informatique de l'Université Comenius de Bratislava en Slovaquie, la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM) a été l'hôte en 2015-2016 de deux congrès internationaux sur la pollution lumineuse, qui ont eu lieu en mai 2015 à Sherbrooke. Tandis que la conférence *Light Pollution Theory, Modelling and Measurements 2015* (LPTMM) a accueilli des experts mondiaux en mesure de pollution lumineuse, le congrès *Artificial Light At Night 2015* (ALAN), d'une approche plus multidisciplinaire, a, quant à lui, rassemblé autour de ce thème des intervenants en provenance de milieux diversifiés comme la biologie, l'écologie, la médecine, l'astronomie,

l'ingénierie, l'industrie et les agences gouvernementales. Ces événements ont permis de consolider le leadership mondial de la RICEMM, du parc national du Mont-Mégantic ainsi que de la ville de Sherbrooke en matière d'écoéclairage et de lutte contre la pollution lumineuse.

Cette année encore, une journée scientifique a été tenue le 1^{er} juin 2015 au parc national de la Jacques-Cartier. Lors de cette journée, des chercheurs provenant de plusieurs universités, dont l'Université Concordia, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal et ayant mené des projets dans ou à proximité des parcs nationaux de la Jacques-Cartier, des Grands-Jardins ou des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, ont présenté les résultats ou l'état d'avancement de leurs travaux. Cette journée scientifique contribue ainsi à la diffusion des connaissances auprès du grand public et du milieu scientifique.

Stratégie de découverte et d'éducation

Une nouvelle Stratégie de découverte et d'éducation des parcs nationaux a été élaborée afin de répondre aux enjeux actuels et futurs. Fruit d'une large consultation auprès des équipes de gestion et des gardes-parcs naturalistes, de même que d'une revue des meilleures pratiques ailleurs dans le monde, cette stratégie sera finalisée pendant l'année 2016. Quatre orientations constituent les piliers sur lesquelles elle s'appuie : intégrer la découverte tout au long de l'expérience de visite, connecter les jeunes avec la nature des parcs nationaux, axer la culture organisationnelle sur l'innovation, la collaboration, le partenariat et la performance et valoriser les parcs nationaux auprès de la population.

Gestion des pêcheries

Cette année, la Sépaq a franchi une étape importante en complétant l'élaboration du plan directeur des pêcheries pour la réserve faunique Ashuapmushuan, dernier établissement du réseau des réserves fauniques devant être pourvu d'une stratégie de protection et de mise en valeur de la pêche. De plus, la Sépaq a poursuivi la coordination et le suivi des 12 plans directeurs déjà en place dans les autres réserves fauniques. Assurer un bon suivi de la gestion de l'exploitation de la pêche, favoriser une meilleure protection des habitats aquatiques clés des réserves fauniques et identifier les lacs déficients les plus prometteurs à des fins de restauration d'habitat et ceux les plus propices à l'ensemencement sont tous des objectifs visés par ces plans. Ultimement, les mesures prônées dans ces plans directeurs ont pour but d'assurer la pérennité de la ressource halieutique et d'offrir une qualité de pêche plus que satisfaisante à la clientèle des réserves fauniques.

L'équipe faune aquatique a également réalisé une analyse spécifique pour les réserves fauniques de Portneuf, Papineau-Labelle et Rouge-Matawin

afin de bonifier la qualité et les services entourant la pratique de la pêche sportive. Des actions et mesures précises liées au plan de pêche et au plan d'ensemencement ont été identifiées et mises en œuvre. La Sépaq est confiante que les améliorations apportées auront un impact positif sur l'expérience des pêcheurs qui visiteront ces trois réserves fauniques. Ces efforts s'ajoutent à plusieurs projets d'aménagement réalisés durant la saison 2015 avec l'appui financier de la Fondation de la faune du Québec et/ou de Pêches et Océans Canada pour améliorer les connaissances sur certains habitats problématiques de l'omble de fontaine pour la restauration de frayères et pour assurer la libre circulation du poisson.



ORIENTATION

02

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME DE NATURE



RETOMBÉES ÉCONOMIQUES EN RÉGION

La collaboration entre les milieux touristique et socio-économique et les établissements de la Sépaq existe depuis de nombreuses années grâce, entre autres, aux tables d'harmonisation liées aux parcs nationaux et aux conseils d'administration locaux liés aux réserves fauniques. Lieux d'échanges et de concertation, les tables d'harmonisation et les conseils d'administration locaux rassemblent, pour chacun des établissements, les élus municipaux, des représentants des milieux touristique, socio-économique, environnemental, éducatif et scientifique et la direction de l'établissement. De manière usuelle, ces tables et conseils se réunissent deux fois par année, en plus d'une rencontre annuelle des présidents. Ensemble, les participants s'assurent que la gestion et le développement de l'établissement contribuent au développement durable du tourisme de nature dans la région, au bénéfice de tous. En ce qui concerne les établissements du secteur touristique, certains d'entre eux sont également dotés d'instances de concertation. Ainsi, la Station touristique Duchesnay bénéficie de la contribution d'un conseil d'administration local alors que le Parc de la Chute-Montmorency et l'Aquarium du Québec disposent plutôt d'un comité de mise en valeur.

La présence des établissements de la Sépaq dans les régions du Québec contribue de manière tangible à la vitalité et à l'identité touristique du Québec. Doté de grands espaces, d'une faune généreuse et d'un fleuve majestueux, le Québec est une destination où le tourisme de nature jouit d'une place importante. La capacité d'attraction et de rétention des établissements de la Sépaq auprès des visiteurs et des citoyens, en particulier de mai à octobre, est notable. Les quelques 6,8 millions de jours de visite en 2015-2016 dans les 49 établissements de la Sépaq ont généré des retombées économiques significatives en région. D'année en année, la popularité des établissements de la Sépaq et leur importance dans l'économie des régions ne se démentent pas.

La Sépaq favorise également les partenariats avec l'entreprise privée et d'autres organismes, et ce, dans le but de valoriser l'attrait des sites et la consolidation de l'offre touristique. Elle affirme ainsi son rôle en matière de développement durable de tourisme de nature. Plusieurs nouveaux partenariats ont été conclus ou se sont poursuivis en 2015-2016; certains sont décrits ci-après.

Fédération des pourvoiries du Québec

Une entente de collaboration est intervenue entre la Sépaq et la Fédération des pourvoiries du Québec ayant comme principal objectif de contribuer conjointement au développement économique du tourisme faunique au Québec et d'approfondir des sujets d'intérêt touchant les réserves fauniques et les pourvoiries. Dans le cadre de l'entente, un comité a été formé afin de



RÉSERVE FAUNIQUE MASTIGOUCHE

partager de l'information dans le but de mettre en œuvre les efforts nécessaires au cheminement de dossiers d'intérêt commun tels que la relève en chasse et en pêche, la réglementation dans la pratique des activités et la gestion intégrée des ressources.

Canards Illimités Canada

Canards Illimités Canada est le chef de file en matière de conservation des milieux humides. À l'automne 2015, la Sépaq a conclu une entente de partenariat avec cet organisme afin de favoriser la mise en place d'un centre d'excellence sur les milieux humides, en relation avec les parcs nationaux, qui vise à sensibiliser les jeunes des écoles secondaires à l'importance de conservation et de mettre en valeur ces milieux naturels. Cette initiative verra le jour en 2016.

Tourisme autochtone Québec

En juin 2015, la Sépaq a signé une entente avec Tourisme autochtone Québec visant à favoriser l'offre et la mise en marché d'activités liées au tourisme autochtone dans les établissements de la Sépaq. Cette collaboration ajoutera une offre d'activités complémentaires rehaussant la valeur d'un séjour tout en contribuant au développement durable, notamment dans ses dimensions économique et sociale et favorisera l'émergence d'expériences touristiques authentiques.

Le Saumon de la Rivière Malbaie inc.

Afin de déployer l'activité de la pêche au saumon dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, la Sépaq a conclu une entente avec la corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie inc. D'une manière générale, la mission de cette corporation est de veiller à l'aménagement, l'ensemencement, l'exploitation et la pérennité de la rivière Malbaie de la

ville de La Malbaie jusqu'à Saint-Aimé-des-Lacs, en passant par Clermont. Plus particulièrement, dans les limites du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, ce partenaire régional, en plus d'organiser la pêche au saumon sur la rivière Malbaie, effectue également la mise en marché de cette activité et l'émission des autorisations de pêche et des autorisations d'accès au parc et de séjour au nom de la Sépaq.

Commission scolaire Pierre-Neveu

Depuis plus de trois ans maintenant, la Sépaq maintient un partenariat avec la Commission scolaire Pierre-Neveu à Mont-Laurier dans le cadre du programme professionnel de menuiserie-charpenterie. Les étudiants inscrits à ce programme effectuent la construction de chalets, lesquels sont par la suite implantés dans des secteurs d'hébergement des réserves fauniques. En 2015, la réserve faunique de Papineau-Labelle a bénéficié de ce partenariat pour l'implantation de deux chalets standards.

PÉRENNITÉ DU PATRIMOINE GÉRÉ PAR LA SÉPAQ

Entretien des actifs

Pour une seconde année, la Sépaq a atteint et même dépassé son objectif de réinvestir 2 % de la valeur de ses actifs en entretien des actifs. Avec un résultat de 2,5 % pour l'année 2015-2016, la Sépaq a atteint cet objectif de son Plan stratégique 2012-2017 qui est de réinvestir de manière optimale

dans l'entretien des actifs et dans la pérennité du patrimoine naturel et culturel.

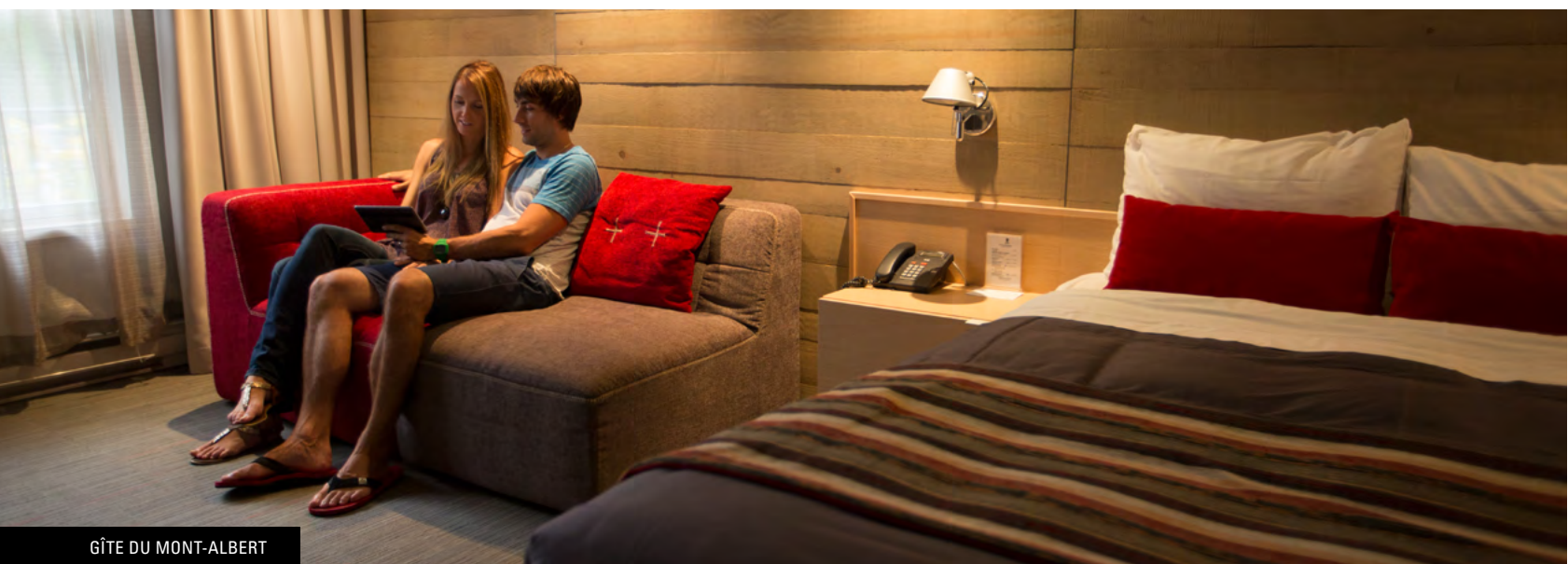
L'ensemble des projets gérés par la Sépaq au cours de l'année a représenté un déboursé de l'ordre de 45 millions de dollars. De ce fait, l'équipe de la Direction des immobilisations et des ressources matérielles a géré 1 048 projets différents, dont 612 ont été complétés, 405 sont en cours de réalisation et 31 sont à l'étude.

De ces 45 millions de dollars, 33 millions de dollars de projets réalisés proviennent de l'accélération du programme d'entretien des infrastructures, de fonds autogénérés ainsi que de montants issus du volet pérennité du patrimoine bâti du discours sur le budget 2012-2013. En général, les sommes investies ont servi à aménager et consolider des sites de camping, des infrastructures et de nombreuses réfections de routes, ponts et passerelles, en plus de la réalisation de différents aménagements et la réfection de bâtiments.

Efficacité énergétique

Faisant toujours preuve de leadership en matière de développement durable et ayant le souci de réduire son empreinte écologique, la Sépaq a continué le suivi des divers projets d'efficacité énergétique mis en place au cours des dernières années en plus de réaliser de nouveaux projets.

À l'île d'Anticosti, les systèmes solaires hybrides de Vauréal, Jupiter 12, Chicotte-la-Mer et McDonald ont permis une économie d'énergie de 42 % et une réduction des gaz à effet de serre (GES) de 158 tonnes en 2015 par rapport à l'année de référence.



Les mesures d'efficacité énergétique à l'Auberge Duchesnay réalisées en 2013 ont assuré des économies tarifaires normalisées de l'ordre de 25 % depuis les deux dernières années. La conversion du chauffage au mazout par du chauffage au propane et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques pour remplacer l'éclairage et les réfrigérateurs au propane des 17 chalets 4 saisons de la réserve faunique de Portneuf a généré des résultats étonnants, soit une réduction des coûts de 50 % ainsi qu'une diminution de 30 % des GES pour la première année.

Depuis leur acquisition en 2013, les 13 véhicules électriques de la Sépaq ont parcouru ensemble à ce jour de plus de 300 000 kilomètres et économisé près de 60 tonnes de GES.

À l'Auberge de montagne des Chic-Chocs, de nouveaux équipements plus performants ont été installés, dont, entre autres, une chaudière au propane pour les besoins d'été, des équipements de contrôle d'éclairage, un contrôleur intelligent pour la hotte de cuisine ainsi qu'une sècheuse au propane. Une seconde phase de travaux est prévue au printemps 2016 visant notamment à réduire la consommation en diesel de la génératrice.

L'alimentation électrique du centre de découverte et de services du parc national de la Gaspésie est désormais fournie par l'entrée électrique du Gîte du Mont-Albert. De ce fait, du stockage thermique, une chaudière au propane d'appoint et des contrôles assurent une meilleure gestion de la pointe électrique. À l'instar de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs, de nouveaux équipements plus performants ont également été mis en place au Gîte du Mont-Albert.

De façon générale, les nouveaux bâtiments ne pouvant être reliés au réseau d'électricité sont dotés de systèmes solaires autonomes pour l'éclairage et la réfrigération et, dans certains cas, pour le pompage de l'eau.

De plus, la Sépaq contribue à réduire l'empreinte de carbone générée par ses activités par la plantation d'arbres dans plusieurs de ses établissements.

Toutes ces mesures tendent à réduire ou compenser les émissions de GES découlant des activités de la Sépaq, notamment les déplacements de sa flotte de véhicules et contribuent à l'atteinte éventuelle des objectifs du Plan stratégique 2012-2017 à ce chapitre.

Stratégie maritime du Québec

Le 26 mars 2015, dans le cadre de la présentation du Plan économique du Québec, qui avait lieu à l'occasion de la présentation du discours sur le budget 2015-2016, le ministre des Finances avait annoncé des mesures favorisant l'utilisation du Saint-Laurent aux fins de développement touristique et de la création d'emplois dans plusieurs régions du Québec. Les projets d'investissement qui concernent la Sépaq totalisaient 21,6 millions de dollars sur trois ans et visaient la réalisation de projets de développement touchant certains attraits touristiques naturels du Saint-Laurent.



Plus précisément, les parcs nationaux des Îles-de-Boucherville, de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé et du Bic et le Parc de la Chute-Montmorency étaient visés par ces investissements, de même qu'un partenariat de visibilité avec la Société des traversiers du Québec pour la promotion des parcs nationaux et de l'Aquarium du Québec. Les projets ont été amorcés durant l'année 2015-2016, principalement pour la mise à niveau des infrastructures, et se poursuivront au cours des deux prochaines années.

Annonce d'investissements de 60,5 M\$

Le ministre des Finances a annoncé, le 17 mars 2016, dans le cadre du discours sur le budget 2016-2017, que le gouvernement soutiendra des investissements de 60,5 millions de dollars à la Sépaq afin qu'elle poursuive la mise en œuvre des stratégies sectorielles de développement de l'offre touristique et dans le but d'assurer la pérennité du patrimoine bâti confié. Ces investissements, qui se réaliseront au cours des quatre prochaines années, consolideront l'implication de la Sépaq dans le développement touristique et, plus particulièrement, son rôle d'effet de levier sur l'économie en région.

De façon plus détaillée, en appui à la stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure, la Sépaq s'est vu confier 14,8 millions de dollars afin de consolider la capacité de certains parcs nationaux à attirer des visiteurs, notamment par l'ajout d'activités et d'offres d'hébergement et afin de structurer les partenariats avec les entreprises et les intervenants locaux.

Également, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de mise en valeur du tourisme hivernal, la Sépaq a obtenu 14,8 millions de dollars pour bonifier l'offre d'activités et d'hébergement et la mise à niveau de ses infrastructures en vue d'offrir un éventail d'expériences mettant en valeur la nature en saison hivernale.

Enfin, afin d'assurer la préservation du patrimoine bâti, culturel et naturel et d'offrir un produit touristique de grande qualité, une somme de 30,9 millions de dollars a été accordée à la Sépaq pour le maintien de ses actifs.

La Sépaq amorcera donc des travaux d'investissements qui porteront principalement sur les bâtiments d'hébergement, d'accueil et de services, les infrastructures, dont celles touchant l'eau potable et les eaux usées ainsi que le réseau routier des établissements.

ORIENTATION

03

**GARANTIR
UNE EXPÉRIENCE
CLIENT DE
QUALITÉ**

ÉVOLUTION DE L'OFFRE

Désirant toujours accroître la diversité de son offre à la clientèle, la Sépaq a poursuivi ses démarches d'amélioration de l'expérience client en adaptant les activités et services offerts.

Projet pilote chiens

Un projet pilote encadrant la présence des chiens dans les parcs nationaux de Frontenac, de la Jacques-Cartier et d'Oka a été annoncé le 20 janvier 2016. La Sépaq a décidé de mener ce projet pilote afin de mesurer l'impact de la présence des chiens sur l'expérience de visite et sur le milieu naturel. Les chiens seront admis seulement dans des endroits spécifiques de ces trois parcs nationaux. Des règles d'encadrement ont été définies à l'intention de la personne responsable d'un chien. Aux termes de la réalisation du projet pilote et à la lumière des données récoltées, la Sépaq prendra une décision éclairée sur ce sujet pour tous les parcs nationaux.

Initiation à la pêche en collaboration avec Canadian Tire

Aux fins d'assurer la relève des pêcheurs au Québec, la Sépaq a développé le forfait Prêt-à-pêcher qui inclut l'équipement de pêche pour la truite mouchetée, l'hébergement en chalet, l'embarcation et les droits de pêche. Dans 11 réserves fauniques et 4 parcs nationaux, 135 chalets ont été rendus disponibles pour ce forfait. Cette initiative s'adressait aux non-initiés et s'est concrétisée en partenariat avec Canadian Tire qui a gracieusement offert 400 ensembles de pêche comprenant une canne à pêche pour la truite mouchetée, un coffre et des leurres. Du personnel d'encadrement conseillaient les nouveaux pêcheurs sur des plans d'eau adaptés à cette nouvelle clientèle.

Il faut souligner que, dans le cadre d'une étude effectuée auprès des pêcheurs ayant séjourné dans une réserve faunique ou un parc national en 2015, les résultats ont révélé que 13 % des pêcheurs n'avaient jamais pêché avant ce séjour. Les forfaits de pêche familiale plus économiques tels que Pêche familiale et Pêche avec séjour en chalet Modik, les forfaits Prêt-à-pêcher ainsi que les promotions de dernière minute ont sans aucun doute contribué à attirer cette nouvelle clientèle plus familiale et surtout plus jeune qui représente la relève.



RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES



RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI

Activité de chasse

La chasse à l'orignal est l'une des principales activités pratiquées dans les réserves fauniques et, assurément, un des produits majeurs de la Sépaq. Afin de maintenir dans le futur la contribution importante de cette activité au Québec, la Sépaq s'est dotée d'une stratégie visant l'amélioration de ce produit, notamment en standardisant les équipements et en améliorant le service dans chacun des secteurs afin de bonifier l'expérience de chasse. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la Sépaq à viser le meilleur rapport qualité/prix et ceci, en fonction des tendances actuelles et de la réalité du marché de la chasse à l'orignal.

En 2014, un inventaire aérien de la population d'originaux dans la réserve faunique de Rimouski a été effectué. Cet inventaire a démontré qu'après 10 ans, le cheptel a doublé, faisant passer de 12 à 24 le nombre d'originaux par 10 kilomètres carrés de territoire. Cette importante augmentation a des impacts non seulement dans la réserve faunique, mais également dans les régions limitrophes. Cet état de situation a aussi donné lieu à un réaménagement des secteurs de chasse de la réserve visant une augmentation de l'offre; ainsi, 60 groupes ont été ajoutés en 2015, représentant une hausse de près de 17 % de l'offre. La période de chasse à l'orignal a également été allongée.

La Sépaq a maintenu en 2015-2016 son offre d'Escapade 24 h pour la chasse au petit gibier, très appréciée par la clientèle. Il suffit de demander une seule nuitée et un outil de recherche se met aussitôt en action pour trouver les nuitées isolées du calendrier de réservation. Tous les chalets disponibles pour une seule nuitée sont offerts pour un minimum de 2 personnes. La chasse est permise le soir de l'arrivée et le lendemain.



PARC NATIONAL DE LA JACQUES-CARTIER



Mise en œuvre de la Stratégie famille

La Sépaq a amorcé l'implantation de la Stratégie famille visant à accroître la fréquentation de la clientèle familiale à ses établissements. Être à l'écoute de cette clientèle et à ses besoins particuliers et alléger les modalités d'accès pour les familles sont les deux principes de base qui ont guidé l'élaboration de cette approche. Un portail destiné spécifiquement aux familles est maintenant disponible à sepaq.com/famille. Cet outil convivial offre des modes de recherche par activité, par hébergement ou selon la distance de la résidence, en plus de proposer des coups de cœur et des astuces pour économiser.

Le 2 septembre 2015, à la demande de la Sépaq, le Règlement sur les parcs a été modifié de sorte que les personnes de 17 ans et moins ont dorénavant accès aux parcs nationaux du Québec gratuitement.

De façon plus détaillée, parmi les actions déployées en 2015-2016 pour la clientèle familiale, on peut noter :

- La gratuité aux enfants en famille pour la majorité des activités offertes dans les établissements de la Sépaq, incluant, entre autres, la participation aux croisières offertes dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, aux activités d'observation de l'orignal dans la réserve faunique de Matane, aux activités de la Station touristique de Duchesnay et pour le mini-golf et l'accès à la plage du Centre touristique du Lac-Simon;
- La gratuité pour le camping et le canot-camping pour les enfants;
- La gratuité sur la location d'équipements (vélos, skis, raquettes, poussettes et autres);
- L'installation de 45 coins de jeux et d'une soixantaine de modules de marches permettant aux enfants d'atteindre le comptoir d'accueil et de s'adresser directement aux préposés.

Toutes ces gratuités aux jeunes de 17 ans et moins ont eu comme résultat d'augmenter la participation de cette clientèle à ces activités; ainsi des augmentations de 41 % pour l'activité d'observation de l'orignal, 46 % pour le mini-golf et la plage, 360 % pour la location de ski et 58 % pour la location de raquettes ont été constatées. Par ailleurs, malgré l'instauration de la gratuité pour les enfants, les revenus totaux générés par ces activités, en tenant compte de la participation des plus de 17 ans, ont augmenté par rapport à l'année précédente. La gratuité offerte aux jeunes est donc un incitatif majeur pour accroître leur participation aux activités offertes dans les établissements désignés, de même que celle des membres de leur famille.



PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD



PARC NATIONAL DE FRONTENAC

Journée des parcs

La Journée des parcs s'est tenue le 12 septembre 2015. Sous la thématique « Faites partie de la famille », ce rendez-vous annuel a été marqué par trois nouvelles activités. Ainsi, une invitation a été transmise aux voisins des parcs nationaux pour les inciter à venir présenter leurs produits, leurs activités et leurs services à l'occasion de cette journée. De plus, un vaste concours de photos a été lancé afin de partager les coups de cœur de nos visiteurs. Finalement, six entreprises membres de l'association Aventure Écotourisme Québec ont offert des activités gratuites aux visiteurs. Ces entreprises sont Fjord en Kayak, Centre de vacances Ferme 5 étoiles, Ranch Winslow, Avolo plein air, Enviro Kayak Itée et VoilOka. Au total, 13 500 personnes ont participé à cette journée.

DÉVELOPPEMENT DE TERRITOIRES ET DE SERVICES

Parcs nationaux

Le développement et la mise en valeur des parcs nationaux se sont poursuivis afin de valoriser la capacité d'attraction des sites et consolider l'offre touristique.

Dans le sud-ouest du Québec, le secteur Grosbois du parc national des Îles-de-Boucherville est maintenant doté d'un centre de services et de 75 sites de camping aménagés, dont 21 tentes en prêt-à-camper Huttopia. Cet ajout majeur aux équipements offerts vient enrichir les possibilités d'expériences de visite de ce parc national qui, auparavant, offrait uniquement des visites

quotidiennes. Par ailleurs, une vaste restauration du secteur Stukeley a été entreprise au parc national du Mont-Orford. En effet, le camping a été complètement réaménagé et le centre de services Le Bonnallie reconstruit. Les travaux seront terminés en 2016.

Au nord-ouest du Québec, le parc national d'Aiguebelle, qui a fêté ses 30 ans cette année, a réaménagé le secteur de Mont-Brun et a procédé à l'ouverture du centre de découverte et de services maintenant doté de l'application Parc Parcours. Par ailleurs, en février 2016, le gouvernement a annoncé des investissements de l'ordre de 36 millions de dollars pour le développement et la mise en valeur du dernier-né des parcs nationaux, le parc national d'Opémican. La planification du concept de mise en valeur de ce parc a été réalisée au cours de la dernière année. De plus, la Sépaq est à finaliser la caractérisation afin d'amorcer la décontamination du pôle de découverte de la Pointe-Opémican. La planification des aménagements de ce secteur a également été réalisée.

Dans l'est du Québec, des travaux de réfection majeurs ont été réalisés sur le chemin de la Vallée du parc national de la Jacques-Cartier, totalisant 1 million de dollars d'investissement. De plus, après des années d'attente, le parc national des Grands-Jardins offre maintenant les mêmes standards de qualité d'infrastructures que la très grande majorité des autres parcs du réseau. En effet, en octobre dernier, la Sépaq a inauguré le secteur Arthabaska doté d'un centre de découverte et de services harmonieusement intégré à son environnement et accessible par la route 60, nouvellement asphaltée sur une longueur de 9 kilomètres. Cette mise en valeur du secteur est très significative pour le parc national et pour la région, car elle assure dorénavant un accès confortable au cœur du parc, à ses tapis de lichens et sa végétation nordique, exceptionnelle à cette latitude, qui sont la raison d'être de la

création de ce parc en 1981 et l'origine de son nom. Finalement, la Sépaq a procédé à la dernière étape de la mise en valeur et des travaux de construction au parc national du Lac-Témiscouata. L'offre de camping a été augmentée avec l'installation de 66 sites au camping du Grand-Lac-Touladi dans le secteur St-Juste et l'aménagement d'un petit village de 14 tentes Huttopia au camping des Grands-Pins, dans le secteur Dégelis.

Poursuite de l'implantation de Parc Parcours

Parc Parcours a été finalisé et installé aux parcs nationaux d'Aigüebelle et d'Anticosti. Chacun de ces deux parcs est maintenant doté d'installations muséales (élément signal, éléments phares et intermédiaires, maquette) présentant les spécificités naturelles et culturelles de leur territoire. Ces installations sont accessibles au centre de découverte et de services, de même que l'Explorateur Parc Parcours offrant au visiteur de choisir un parcours répondant à ses attentes en matière de découverte des territoires.

Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Après une année complète de fermeture et la reconstruction du barrage des Érables maintenant bien intégré dans le paysage, le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie a retrouvé ses visiteurs depuis le 22 juin 2015 avec une nouvelle passerelle traversant la rivière et un nouveau sentier, Les Rapides. La clientèle était au rendez-vous et les partenaires en région très heureux de voir revenir les visiteurs dans Charlevoix. Avec 95 840 jours de visite en 2015-2016 comparativement à 77 636 jours de visite en 2013-2014, la réouverture du parc fut sans contredit un succès !

Parc de la Chute-Montmorency

Le Parc de la Chute-Montmorency a connu une saison 2015 remarquable en terme de fréquentation, avec plus de 10 % d'augmentation en jours de visite. Cette augmentation d'achalandage, jumelée à la mise en place de mesures d'optimisation des services de restauration au Manoir Montmorency, ont contribué à l'amélioration très significative des résultats financiers de ce site touristique, deuxième en importance dans la grande région de la Capitale-Nationale.

De plus, le ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la Stratégie maritime a annoncé, à l'été 2015, un investissement de 8 millions de dollars afin de compléter les études et de procéder à la mise en œuvre du projet de passage derrière la chute Montmorency. Ce projet consolidera l'impact attractif majeur de cet établissement dans l'environnement touristique de la région de Québec.

Comme prévu au plan de mise en valeur du Parc de la Chute-Montmorency, un nouveau défi pour les amateurs de sensations fortes a été mis en service le 5 septembre 2015, soit la traversée de l'anse de la chute en tyrolienne double. D'une longueur de 300 mètres, depuis l'escalier panoramique à l'est jusqu'au belvédère de la Baronne à l'ouest, le tracé survole la chute à plus de 83 mètres d'altitude. Cette activité hors de l'ordinaire a connu un taux d'occupation de 100 % durant les six semaines de son exploitation en 2015.

Aquarium du Québec

Plus de 454 000 visiteurs ont franchi les tourniquets de l'Aquarium du Québec en 2015, ce qui représente une hausse de plus de 6 % de fréquentation par



PARC NATIONAL DES HAUTES-GORGES-DE-LA-RIVIÈRE-MALBAIE



AQUARIUM DU QUÉBEC



AUBERGE PORT-MENIER

rapport à celle de 2014, laquelle était déjà la meilleure fréquentation à vie. En plus du Festi Lumière et de l'activité de l'Halloween, l'année 2015 aura vu la première édition du Festival des insectes avec plus de 10 000 insectes vivants ou naturalisés accessibles au public, ce qui en fait la plus grosse exposition de vulgarisation d'insectes en Amérique du Nord. Le succès de ces événements n'est pas étranger à la popularité de l'Aquarium qui s'est classé cette année au troisième rang des attraits touristiques de la région de Québec.

Les ours blancs de l'Aquarium ont fait l'objet d'un projet de recherche de la D^{re} Laura Graham de l'Université de Guelph en Ontario visant à évaluer les impacts des changements climatiques sur ces derniers vivants en milieu naturel. Des données sont recueillies auprès de 24 ours polaires provenant de plusieurs jardins zoologiques accrédités à travers l'Amérique du Nord afin d'étudier la relation entre les changements environnementaux et le comportement de l'ours blanc ainsi que sa réponse physiologique.

Deux autres projets de recherche majeurs dont un à l'international sur les changements climatiques (influence de la température sur l'immuno-compétence de la moule bleue) et l'autre avec Environnement Canada et Pêches et Océans Canada sur le contrôle des espèces exotiques envahissantes font de l'Aquarium un site reconnu pour son implication dans les sphères de la recherche scientifique.

Au début du mois de mars 2016, l'Aquarium du Québec a annoncé que les deux morses femelles étaient en gestation. En effet, Arnaliaq et Samka devraient mettre bas respectivement d'ici la fin d'avril et au début de juin 2016. Les naissances de morse en milieu zoologique sont très rares et les chances que les bébés survivent ne dépassent guère une sur trois. Par conséquent, l'équipe de l'Aquarium s'est mobilisée afin de faire tout ce qui

est possible pour que la gestation des deux femelles soit menée à terme. Des veilles sont organisées et un protocole d'intervention a été mis sur pied. Des bulletins de santé ont été communiqués régulièrement via la page Facebook de l'Aquarium et des vidéos et des capsules dignes d'intérêt y ont également été publiées.

Île d'Anticosti – nouveau centre de découverte et de services

L'inauguration du nouveau centre de découverte et de services de l'île d'Anticosti a eu lieu le 8 septembre 2015. Ce pavillon de services accueille les touristes et villageois dans un environnement architectural rappelant la facture des anciens bâtiments de l'île de par sa toiture et son allure générale. Il faut noter également le choix du bois comme matériau de construction en accord avec la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction du gouvernement du Québec qui privilégie l'utilisation du bois. Le design comprend un restaurant, un bar, une boutique et un espace multifonctionnel offrant les services nécessaires aux visiteurs. Soulignons que ce bâtiment sera désigné comme l'Auberge Port-Menier en mémoire de l'ancien bâtiment qui a été complètement détruit par le feu en 2011 et des souvenirs qui y sont rattachés.

Auberge et Golf Fort-Prével

L'année 2015-2016 fut la dernière année d'exploitation de l'Auberge et Golf Fort-Prével par la Sépaq. Ce site sera dorénavant pris en charge par le milieu régional. À cet effet, des discussions sont en cours et un transfert des actifs à un organisme sans but lucratif est imminent.

Site de l'ancien Jardin zoologique du Québec

En 2014, la Sépaq et la Commission de la capitale nationale du Québec sont devenues chacune propriétaire d'une partie du site de l'ancien Jardin zoologique du Québec. Dans le cadre de cette cession par le gouvernement, celui-ci a également mandaté la Sépaq afin d'effectuer une mise en valeur du terrain central dans une optique de développement récréatif, touristique et éducatif, du maintien du caractère public du site et d'optimisation des retombées socio-économiques pour la région.

Le financement de ce mandat s'effectuait par la vente d'actifs non utiles à la mise en valeur du terrain central. À cet effet, la Sépaq a procédé, au début de l'année 2016, à la vente d'une partie de ces actifs au Réseau de transport de la Capitale pour l'aménagement d'un terminus d'autobus et d'un stationnement incitatif pour sa clientèle.

En juin 2014, à la suite des travaux du comité de mise en valeur mis sur pied à cet effet, la Sépaq a lancé un appel de propositions à caractère récréotouristique en deux étapes. Dans le cadre de sa démarche, la Sépaq avait le mandat de s'assurer de l'acceptabilité sociale, de la solidité du montage financier et de la rentabilité du projet à long terme. Finalement, au terme du processus qui s'est finalisé au cours de l'hiver 2015-2016, aucun projet n'a pu répondre à l'ensemble de ces critères. Une réflexion quant au devenir et à la vocation future du site est en cours.



RÉSERVE FAUNIQUE DU SAINT-MAURICE

Auberge de montagne des Chic-Chocs

L'Auberge de montagne des Chic-Chocs a célébré son 10^e anniversaire en décembre 2015. Inaugurée en 2005, cette auberge unique en Amérique du Nord a été aménagée avec un grand souci de la préservation de l'intégrité du milieu naturel environnant; sa construction s'inscrivait dans la foulée du vaste chantier entrepris dans le cadre du projet de mise en valeur des Chic-Chocs par le gouvernement du Québec.

Au cours des dernières années, cette auberge luxueuse, juchée au milieu des montagnes de la Gaspésie, s'est fait connaître par l'expérience exceptionnelle qu'elle offre en termes d'activités en nature.

Gîte du Mont-Albert

Le Gîte du Mont-Albert a vu son taux de fréquentation grimper de plus de 10 % en 2015 par rapport à 2014, tant au niveau de l'hébergement que de la restauration. Une campagne publicitaire bien ciblée et la cure de jeunesse des chambres de l'Auberge complétée l'an passé ont certainement contribué à ce succès. Transformées par un aménagement simple et épuré, les chambres possèdent dorénavant un petit côté plus contemporain, plus moderne. De plus, l'arrivée d'un nouveau chef exécutif originaire de la Gaspésie, monsieur Alain Berthelot, a su insuffler une inspiration fraîcheur à la carte de cet établissement hôtelier, renommé pour sa gastronomie alpine. Ainsi, le menu du Gîte a été revu et actualisé en faisant une grande place aux produits du terroir. La nouvelle formule grill aux abords de la piscine a d'ailleurs connu un franc succès.

QUALITÉ DE L'OFFRE

Amélioration de l'expérience client

Dans un souci constant d'améliorer l'expérience client, la Sépaq s'est dotée, au cours de la dernière année, de nouveaux outils de mesure afin d'évaluer plus précisément les besoins et attentes de la clientèle et ainsi améliorer la qualité de l'offre de ses produits et services.

Ainsi, un rapport d'inspection interne a été élaboré afin que chaque établissement puisse identifier, à l'aide d'un questionnaire détaillé, la conformité de ses infrastructures aux normes et procédures qui influencent l'expérience client, incluant les divers types hébergements. Grâce à cette démarche, les directeurs d'établissement pourront déterminer un plan d'action incluant les diverses mesures à prendre pour améliorer la qualité de leur offre.

D'autres outils ont aussi été développés ou bonifiés afin de mieux supporter les établissements dans leurs responsabilités au niveau de l'entretien et de la sécurité. Notamment, une révision de la démarche d'évaluation de l'offre des produits et services par des clients mystère a été entreprise au cours



SÉPAQ ANTICOSTI

de l'été afin de s'assurer que ce processus évalue l'ensemble de l'expérience client avant, pendant et après le séjour.

Une équipe de clients anonymes a été embauchée au cours de l'hiver, dans le cadre d'un projet pilote, afin de tester les nouvelles grilles d'évaluation dans les établissements proposant des produits hivernaux. Chaque établissement ciblé reçoit la visite de trois ou quatre clients-mystère au cours de la saison afin d'obtenir une évaluation qualitative représentative des produits et services qui y sont offerts. Un plan d'action par établissement, précisant des mesures correctives et un calendrier de réalisation visant à améliorer l'expérience client, découlera d'un rapport synthèse produit au terme de l'exercice.

La Sépaq reçoit un très grand nombre d'informations émanant directement de la clientèle et provenant de différentes sources. En effet, elle dispose d'un système de gestion des plaintes et des commentaires, d'études de la clientèle et d'évaluation de la qualité de l'offre par des clients-mystère. Ces outils fournissent des informations précieuses qui permettent à la Sépaq d'être à l'écoute des besoins et attentes de ses clients et de demeurer concurrentielle dans l'industrie touristique.

Afin de maximiser l'utilisation et l'analyse de ces données, un processus de traitement a été mis en place afin de doter la Sépaq de plans d'amélioration par produit porteur identifiant les correctifs jugés prioritaires qui doivent être apportés, s'il y a lieu, aux produits et services pour répondre aux besoins et attentes de sa clientèle. Un premier exercice a été mené au cours de l'automne pour le produit de chasse à l'orignal. Un plan global du secteur faunique et un plan par établissement ont été produits, précisant les correctifs souhaités par la clientèle et en accordant la priorité aux indicateurs ayant un impact élevé sur la satisfaction globale du client lors de son séjour.

Recherche et sondages

L'année 2015-2016 a été marquée par la production d'une quinzaine de projets de recherche sur la clientèle actuelle et potentielle.

Au niveau de la pêche, la satisfaction de la clientèle ayant séjourné dans une réserve faunique ou un parc national en 2015 a été mesurée. De plus, de concert avec le MFFP, la Sépaq a supervisé une importante étude sur la pratique de la pêche parmi la population immigrante et les groupes ethnoculturels du Québec.

La Sépaq a mis à jour les données concernant la satisfaction et les besoins de la clientèle ayant effectué un séjour de chasse à Sépaq Anticosti en effectuant une importante étude à l'automne 2015. Lors de cette même étude, des chasseurs de cerf des quatre coins du Québec ont également été questionnés afin d'évaluer leur perception de l'île d'Anticosti en tant que destination de chasse.

Parmi les autres projets de recherche et sondages d'envergure, on peut noter l'étude sur le développement de nouveaux types d'hébergement dans les établissements de la Sépaq, le sondage auprès de la clientèle de villégiature dans les réserves fauniques, les groupes de discussion sur la clientèle potentielle de l'Aquarium du Québec et l'analyse de la fréquentation des détenteurs de cartes d'accès du réseau des parcs nationaux.

Finalement, une importante étude sur la clientèle de chasse à l'orignal ayant effectué un séjour dans une réserve faunique a été complétée cette année. Cette étude a révélé que la clientèle a considérablement changé depuis la dernière étude, datant de 2002.

ORIENTATION

04

GÉNÉRER DE NOUVEAUX REVENUS



ACTIVITÉS ET SERVICES

Hébergement

La restructuration de l'offre d'hébergement dans les réserves fauniques s'est poursuivie avec l'ouverture à la clientèle de 15 chalets Modik dans les réserves fauniques des Laurentides et de La Vérendrye, faisant passer l'offre de chalets Modik de 18 en 2014 à 33 en 2015. Sept réserves fauniques offrent maintenant ce type d'hébergement, parfait exemple d'adaptation aux tendances du marché. Le chalet Modik, d'une capacité de quatre personnes, est bien équipé et est offert à un prix inférieur de 30 % par rapport à celui des chalets standards. Il est construit tout en bois du Québec et fonctionne principalement à l'énergie solaire. Dans plusieurs réserves fauniques, une reconfiguration de l'offre de pêche a également été amorcée il y a deux ans, en actualisant des sites déjà existants avec ce type de chalet ou en développant de nouveaux sites d'hébergement. Dès le début de la saison de pêche 2016, dans la réserve faunique La Vérendrye, la concrétisation du partenariat avec la communauté du lac Simon visant la construction de chalets Modik dans le secteur Baie-des-Sables du Grand-lac-Victoria ajoutera cinq nouveaux chalets à l'offre de cette réserve.

Les 25 chalets EXP., implantés dans cinq parcs nationaux, sont toujours très appréciés de la clientèle. En effet, leur taux d'occupation a atteint 78 % au cours de l'année 2015-2016, ce qui en fait l'un des types d'hébergement les plus populaires. D'une capacité de deux personnes, ce concept allie confort et contact intime avec la nature. Afin de combler une demande toujours grandissante, 17 autres chalets EXP. seront ajoutés à l'offre des parcs nationaux au cours de l'année 2016-2017.

Camping et prêt-à-camper

La génération de nouveaux revenus a été le résultat d'une augmentation de l'offre de camping et de prêt-à-camper dans différents établissements. Ainsi, le parc national des Îles-de-Boucherville offre maintenant à la clientèle 75 nouvelles unités de camping et le parc national des Grands-Jardins, quant à lui, en a ajouté 26. Toujours en forte demande, car facile et agréable d'utilisation, les tentes prêt-à-camper Huttopia ont vu leur nombre s'accroître par l'addition de plus d'une quarantaine de nouvelles unités réparties dans huit parcs nationaux soient ceux des Îles-de-Boucherville, des Grands-Jardins, du Bic, de la Jacques-Cartier, du Fjord-du-Saguenay, de la Gaspésie, du Mont-Tremblant et d'Oka. Une dizaine de tentes prêt-à-camper Hékipia ont également été ajoutées dans 5 réserves fauniques, portant le nombre total de ce type de tentes à 116 dans les réserves fauniques et les établissements touristiques.



PARC NATIONAL DES MONTS-VALIN – CHALET EXP.



PARC NATIONAL DES ÎLES-DE-BOUCHERVILLE – PRÊT-À-CAMPER



CENTRE TOURISTIQUE DU LAC-SIMON – PRÊT-À-CAMPER

Stratégie camping

La Sépaq est à compléter la mise en œuvre d'une stratégie 2013-2016 visant à consolider l'expérience camping offerte à la clientèle. À cet égard, elle a notamment mis en place une série d'initiatives visant à compléter son offre tout en l'adaptant aux tendances de marché. Dans cette perspective, elle a de plus poursuivi ses efforts de diversification de son offre d'hébergement lui assurant ainsi une position de chef de file en matière de « glamping » au Québec. Des efforts sont également déployés pour renouveler les clientèles et assurer la relève. Les résultats indiquent que la Sépaq est sur la bonne voie alors que le taux d'occupation global de ses emplacements de camping, qui avait enregistré une baisse progressive de 2009 à 2012, est passé de 44 % à 46 % en 2015.

Accès gratuit aux parcs nationaux pour les personnes de 17 ans et moins

Dans le but de favoriser la relève et de consolider le positionnement des parcs nationaux comme une destination de choix pour les familles, une modification au Règlement sur les parcs a été adoptée en 2015, laquelle vise à exempter les enfants de 17 ans et moins de l'obligation de payer les droits d'accès dans les parcs nationaux.

LA MISE EN MARCHÉ

Commercialisation

Visant une meilleure lecture du marché et des actions de commercialisation plus efficaces, la Sépaq a poursuivi sa stratégie de mise en marché en privilégiant l'approche par produit porteur, soit la chasse, la pêche, le camping, la villégiature (chalet) et les parcs nationaux.

À l'été 2015, la Sépaq a déployé un plan de commercialisation complet mettant l'accent sur les parcs nationaux et le camping. Ce plan d'action incluait, entre autres, une présence télé et radio et une forte offensive sur les médias numériques. Également, réalisée en partenariat avec Tourisme Québec, une campagne québécoise visant le marché de la France a mis en valeur les parcs nationaux. Ces efforts ont contribué à l'atteinte d'excellents résultats au niveau de la fréquentation des parcs nationaux et une année record des ventes pour le camping à l'été 2015. Au niveau de la villégiature, une nouvelle stratégie majoritairement numérique a mis de l'avant la variété de l'offre et les disponibilités restantes en cours de saison, favorisant ainsi un taux d'occupation plus élevé des campings.

La clientèle de pêcheurs étant fidèle, mais de plus en plus âgée, la Sépaq met beaucoup d'effort à assurer une relève pour cette activité. Cette nouvelle clientèle a des besoins différents et la Sépaq doit adapter ses produits à ceux-ci.

De ce fait, une nouvelle stratégie de tarification des séjours de pêche, une campagne estivale supportée par des promotions ciblées ainsi que l'introduction de forfaits d'initiation incluant l'équipement de pêche ont favorisé l'initiation et l'accueil de plusieurs nouveaux pêcheurs au courant de la dernière année.

Étant à l'écoute de sa clientèle, à la suite de la réalisation d'un sondage à cet effet, la Sépaq a aussi déployé un plan d'action visant à améliorer le rapport qualité/prix de l'expérience de chasse à l'original pour la saison 2016. Ce plan prévoyait des séjours plus abordables, des initiatives pour former la relève et la bonification de l'offre avec l'ajout de plusieurs services, lesquels ont été annoncés à l'automne 2015 via la campagne publicitaire « Un élan de changement » dans le but de faire connaître cette offre renouvelée de chasse au gros gibier. La procédure de réservation par tirage au sort a également été revue et simplifiée.

La faiblesse du dollar canadien risque fortement d'influencer les voyageurs canadiens sensibles au taux de change lors de la planification de leurs prochaines vacances estivales. Désirant saisir cette opportunité et être présente sur le marché durant cette période de planification, la Sépaq a lancé en février 2016 la campagne opportuniste « Le huard battra de l'aile cet été – Gagnez au change » afin d'inciter les Québécois à planifier leurs vacances estivales à la Sépaq. Cette campagne numérique, diffusée sur plusieurs plateformes et entièrement réalisée par l'équipe interne de commercialisation, a résulté en une hausse des réservations pour l'été 2016.

Du côté des établissements touristiques, le lancement de la nouvelle tyrolienne double au Parc de la Chute-Montmorency n'est pas passé inaperçu. Ce nouveau produit d'envergure a donné lieu à une campagne publicitaire bonifiée, ciblant une clientèle active et audacieuse. L'Aquarium du Québec,



Chasse



Pêche



Camping



Chalet



Parcs
nationaux



quant à lui, a vu la croissance de son achalandage se poursuivre grâce à une stratégie bien ancrée et l'ajout de relations de presse sur le marché québécois. Le Gîte du Mont-Albert a bénéficié des efforts entrepris dans les dernières années, soit une offre de produit de grande qualité accompagnée d'une tarification juste répondant efficacement aux attentes de la clientèle cible.

Gestion de la relation client – marketing relationnel

Au niveau de la mise en marché numérique, plusieurs actions ont été entreprises afin de bonifier l'expérience client à tous les points de contact avec la Sépaq. Ainsi, des initiatives telles que le design d'interfaces Web adaptées au support de consultation (tablette, mobile, ordinateur), la simplification des contenus, la création de pages thématiques, une présence dans les médias sociaux, la personnalisation constante de la gestion de la relation client par courriel et la diffusion de campagnes publicitaires spécifiques assurent un accès numérique optimal pour la clientèle. Faisant suite à tous ces efforts, un cap historique en matière de transactions et de ventes en ligne a été franchi cette année.

En gestion de la relation client, la Sépaq a instauré une stratégie de relance préséjour, qui suggère la visite d'attrait locaux, en complément à ceux offerts dans les établissements. Ce pont important du milieu régional avec la clientèle contribue à renforcer le rôle de partenaire touristique en région de la Sépaq et son leadership dans l'industrie touristique du Québec. Cette initiative a généré plus de 7 000 références directes sur le site des associations touristiques régionales.

Commercialisation – ventes

L'installation d'un nouveau système téléphonique pouvant effectuer l'acheminement des appels par compétence et la priorisation des files produites a accru la performance du centre de contact client. Une attention particulière a été portée à la formation continue du personnel, se traduisant par un accroissement du nombre de dossiers gérés de 14 % et des revenus

générés de plus de 5 %. Le taux de réponse annuel a connu une légère baisse de 3,8 % par rapport à 2014-2015 en raison d'un volume accru d'appels résultant des efforts de campagne marketing et de la réduction du nombre d'heures d'ouverture.

Faisant suite au succès des années précédentes, la présence de la Sépaq dans les salons de consommateurs s'est accentuée, avec une participation à 22 salons, avec, comme résultat, une croissance significative de ses ventes en salon.

L'équipe des délégués commerciaux a poursuivi le démarchage auprès des grossistes, des groupes et du corporatif. La structure de vente pour Sépaq Anticosti a été revue et un délégué commercial dédié a été embauché. Les efforts des délégués commerciaux continuent de porter fruits, notamment avec des augmentations substantielles des ventes aux grossistes pour la saison d'hiver à la Station touristique Duchesnay et pour la saison d'été au Gîte du Mont-Albert. Ce type de ventes pour les saisons d'été et d'automne au Parc de la Chute-Montmorency a aussi augmenté. À l'Aquarium du Québec, de beaux gains ont également été réalisés au niveau des ventes scolaires.

Communications

Plus de 60 communiqués ainsi qu'une trentaine de tournées de presse, mises sur pied à l'interne ou par l'intermédiaire de Tourisme Québec, d'associations touristiques régionales ou de Québec maritime, ont donné lieu à une revue de presse de plus de 500 titres et plusieurs billets de blogueurs. Six conférences de presse ont été organisées, notamment pour faire l'annonce d'investissements, dont deux dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec. La Sépaq était également représentée aux deux bourses de médias des associations touristiques régionales où elle crée, depuis plusieurs années, des liens avec le milieu touristique et les journalistes qui les couvrent. De plus, l'équipe des communications a participé à des émissions d'information radiophoniques et télévisuelles visant à faire connaître les principaux produits et services offerts par la Sépaq.

ORIENTATION

05

ACCROÎTRE L'AGILITÉ ET LA SOUPLESSE DE L'ORGANISATION



RESSOURCES HUMAINES

La compétence du personnel et le rôle primordial que jouent les quelque 2 900 employés dans la qualité de l'expérience que la Sépaq désire faire vivre à ses visiteurs, continuent de guider le choix des orientations et des actions en matière de gestion des ressources humaines. Ces actions touchent notamment la mobilisation du personnel, la préparation de la relève, la formation, les relations du travail et la santé et sécurité au travail.

Sondage sur la mobilisation du personnel

C'est en misant sur l'implication de son personnel que la Sépaq peut œuvrer à l'amélioration de la qualité de son service à la clientèle. À cet effet, la Sépaq a mené, à l'automne 2014, un sondage auprès de l'ensemble de ses employés visant à connaître davantage les besoins et le degré de mobilisation de ses employés. Au cours de l'année 2015-2016, les résultats de ce sondage et des énoncés d'actions en vue de répondre aux besoins exprimés par les employés ont été présentés à l'ensemble du personnel. Ces actions sont graduellement mises en place, dans le souci constant d'améliorer l'expérience employé et de mobiliser davantage les équipes de travail.

Programme de planification de la relève

Un programme de planification de la relève et de développement des talents a été adopté au cours de l'année 2015-2016. La cueillette des données nécessaires à l'élaboration du programme est en cours de réalisation.

Formation

Encore cette année, le nouveau personnel de la Sépaq a reçu une formation adaptée sur les normes d'accueil et le service à la clientèle. Cette formation, qui, au fil des ans, a contribué à augmenter la notoriété et la qualité du service à la clientèle de la Sépaq, s'inscrit toujours dans l'objectif de l'entreprise d'améliorer l'expérience client de ses nombreux visiteurs. De même, il a été dispensé, au personnel concerné, des ateliers ciblés afin de mieux répondre aux besoins des clients qui visitent les salons promotionnels ou visant particulièrement l'équipe du centre de contact client. Des outils visant l'amélioration du processus d'évaluation de rendement ont également été fournis aux gestionnaires.

Relations du travail et santé et sécurité au travail

En matière de relations du travail, la Sépaq demeure soucieuse de bien supporter, avec une équipe de conseillers spécialisés, l'ensemble de ses gestionnaires dans l'application des neuf conventions collectives de son personnel. De plus, la tenue de comités paritaires de relations du travail, de même que de comités de santé et sécurité au travail, offre l'opportunité de régler au fur et à mesure les problèmes qui pourraient survenir, conjointement avec les représentants syndicaux.

Au cours de la dernière année, la convention collective régissant les conditions de travail du personnel de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs a été renouvelée pour une période de cinq ans qui se terminera le 31 décembre 2019.

Certains travaux relatifs à l'équité salariale du personnel de l'Aquarium du Québec ont débuté en collaboration avec les représentants syndicaux et se poursuivront au cours de la prochaine année.

Effectifs de la Sépaq

Secteur	Temps plein	Saisonnier, occasionnel, contractuel	Étudiant
Administration et finances	19	2	1
Affaires corporatives et secrétariat général	6	1	–
Commercialisation	26	3	–
Exploitation – Parcs Québec	104	812	337
Exploitation – secteur faunique	44	573	10
Exploitation – secteur touristique	55	531	221
Immobilisations et ressources matérielles	25	4	1
Présidence et direction générale	2	–	–
Ressources humaines	13	1	1
Technologies de l'information	23	5	1
Ventes et réservations incluant le centre de contact client	26	29	29
Vérification interne	2	–	2
Sous-total	345	1 961	603
Grand total			2 909

PROCESSUS D'AFFAIRES

Les infrastructures et les télécommunications au cœur des opérations

L'année 2015-2016 a été faste en projets d'infrastructures technologiques de toutes sortes et principalement destinés aux établissements.

Ainsi, cinq établissements de plus sont maintenant dotés d'un lien de télécommunication par fibre optique, augmentant de façon significative la qualité et la robustesse des services de télécommunications. Ces établissements sont le Parc de la Chute-Montmorency ainsi que les parcs nationaux du Mont-Tremblant, du Mont-Orford, des Îles-de-Boucherville et de la Jacques-Cartier. Pour chacun de ces établissements, il y aura également l'installation de la téléphonie intégrée (téléphonie IP) en 2016-2017, assurant ainsi une diminution des coûts liés aux télécommunications.

Les 49 établissements ont été visités au cours de l'année dans le cadre du déploiement des nouveaux terminaux de paiement dotés de lecteur de cartes à puce, dans les différents points de vente, et ce, en conformité avec les nouvelles normes pour Interac^{MD}. En ce qui concerne les établissements fermés pendant l'hiver, les nouveaux terminaux seront installés lors de l'ouverture, au printemps 2016.

Au siège social, le plan de modernisation de l'infrastructure des serveurs informatiques est maintenant complété. Dans le cadre de ce projet, plusieurs serveurs ont été remplacés par des technologies récentes, tels les serveurs virtuels, plus robustes et performants.

Poursuite du plan d'évolution des systèmes

Le plan d'évolution des outils et des plateformes de ventes et de réservations compte également parmi les grandes réalisations de l'année 2015-2016. Amorcé en 2013-2014, cet important projet couvre autant les systèmes administratifs que le site Web de la Sépaq.

Le système administratif de ventes se déploie progressivement dans les établissements et dessert, à ce jour, plus de 200 utilisateurs. Des gains significatifs de productivité ont été réalisés sur le terrain à la suite de l'implantation de cette nouvelle plateforme de ventes, sans compter la

simplicité de son utilisation. En 2016-2017, son déploiement se poursuivra et de nouvelles fonctionnalités de réservations s'ajouteront, notamment au niveau des produits de camping, de prêt-à-camper et de villégiature.

Concernant le site Web de la Sépaq, après le camping et le prêt-à-camper, la villégiature et la pêche seront les produits qui feront l'objet d'une optimisation de leur plateforme de vente en ligne. Des fonctions de recherche plus intuitives amélioreront l'expérience du client internaute et favoriseront le repérage rapide des unités disponibles en location.

La Sépaq a poursuivi la mise en place de son système de gestion du patrimoine de même que la mise en œuvre du cadre de gestion notamment les volets d'inventaire et de maintien d'actifs. À ce titre, le registre des immobilisations a été bonifié par la mise en place des indicateurs de gestion et d'outils d'aide à la décision. Une démarche est en cours afin de sélectionner des outils de gestion en maintien d'actifs et en maintenance.

Amélioration de la capacité d'analyse de la Sépaq

La Sépaq a poursuivi ses efforts de développement technologique visant à améliorer sa capacité d'analyse des données afin de supporter ses décisions financières et d'affaires. Le développement de l'ensemble des indicateurs relatifs aux taux d'occupation est complété et ceux-ci sont maintenant accessibles pour l'ensemble des secteurs d'activités.



PARC NATIONAL DE PLAISANCE

DES MARQUES DE RECONNAISSANCE



GUILLAUME POULIN ET RENÉ CHAREST

Prix Parcs Québec de l'interprète de l'année

Le 2 octobre 2015, l'Association québécoise des interprètes du patrimoine (AQIP), remettait à monsieur Guillaume Poulin, par le biais de monsieur René Charest, conseiller à la conservation et à l'éducation de la Sépaq, le Prix Parcs Québec de l'interprète de l'année pour les qualités professionnelles exceptionnelles de ce communicateur scientifique et garde-parc technicien qui œuvre auprès des visiteurs du parc national du Mont-Mégantic depuis 2004. Chaque année, l'AQIP reconnaît les mérites des institutions et des gens qui participent à la mise en valeur du patrimoine des Québécois. Parcs Québec parraine ce prix depuis 2006. C'est la quatrième fois qu'un employé de Parcs Québec remporte le prix.



PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT – CENTRE DE DÉCOUVERTE

Prix Durabilys du Conseil du bâtiment durable du Canada – Québec

Lors de la première édition du gala d'excellence Durabilys du bâtiment durable, organisé par le Conseil du bâtiment durable du Canada – Québec tenu le 23 mars 2016, le prix Durabilys dans la catégorie « Création architecturale » a été décerné au centre de découverte du parc national du Mont-Tremblant. Il s'agit d'une réalisation qui contribue à sensibiliser davantage l'industrie pour bâtir toujours de plus en plus durablement. Durabilys permet ainsi de faire rayonner les meilleurs projets qui démontrent qu'il est possible en 2016 de construire un environnement bâti qui soit écologique, sain et rentable pour notre société.

01

ASSURER LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

AXE D'INTERVENTION : PROTECTION DES RÉSERVES FAUNIQUES

OBJECTIF 1 Contribuer à accroître la protection des réserves fauniques en collaborant avec les autorités dans le but d'améliorer leur encadrement légal

Indicateur 1 Nombre de réserves fauniques s'étant fait reconnaître un statut d'aire protégée

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
4	0	0	0	0	Les 2 projets pilotes sur le concept des aires protégées polyvalentes se sont poursuivis et pourraient mener à terme à l'obtention de statut pour ces territoires.

Indicateur 2 Nombre d'activités de collaboration menées par la Société auprès des autorités décisionnelles afin de promouvoir l'adoption d'une politique visant notamment l'amélioration de la protection des réserves fauniques

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
15	2	4	4	4	La Sépaq a continué de promouvoir l'élaboration d'une politique auprès du MFFP, qui, en raison de contraintes budgétaires, n'a pu y consacrer les ressources nécessaires. Le MFFP prévoit redémarrer les travaux du comité d'élaboration de la politique en 2016-2017 avec la Sépaq.

OBJECTIF 2 Gérer les réserves fauniques selon les principes de gestion intégrée des ressources

Indicateur Adoption par la Société d'une stratégie de gestion intégrée des ressources

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
D'ici la fin 2013-2014	s. o.	Reporté en 2014-2015	Reporté en 2015-2016	Complété	s. o.

AXE D'INTERVENTION : INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DES PARCS NATIONAUX

OBJECTIF 1 Mettre en œuvre la stratégie de conservation du réseau des parcs nationaux

Indicateur Nombre de parcs nationaux ayant débuté la mise en œuvre du nouveau plan de conservation

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
22 d'ici 2014	22 en production	23	23	23	s. o.

OBJECTIF 2 Mobiliser les acteurs des zones périphériques des parcs nationaux afin de favoriser la réalisation de la mission de conservation des parcs nationaux

Indicateur Nombre de parcs nationaux ayant mis en place une structure de concertation dédiée à la zone périphérique

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
22	0	0	Forum de réflexion réalisé	8 parcs nationaux ont réalisé une journée de réflexion	La Sépaq mesure le nombre de journées de réflexion de la zone périphérique.

AXE D'INTERVENTION : CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

OBJECTIF Augmenter la connaissance du territoire, notamment, sous ses aspects naturel et culturel afin d'en améliorer la gestion

Indicateur 1 Nombre de nouveaux partenariats de recherche

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
15	37	41	46	24	Le chiffre inscrit représente les nouveaux partenariats annuels. Donc la cible de 15 a été atteinte chaque année.

Indicateur 2 Nombre de réserves fauniques ayant un plan d'amélioration de leurs pêcheries

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
15	12	12	12	13	s. o.

02

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME DE NATURE

AXE D'INTERVENTION : RETOMBÉES ÉCONOMIQUES EN RÉGION

OBJECTIF 1 Stimuler la création de richesse collective

Indicateur 1 Valeur des retombées économiques du Plan stratégique 2012-2017

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
100 % des retombées économiques visées	En évaluation	40 %	60 %	83 %	s. o.

Indicateur 2 Nombre de nouveaux partenariats d'affaires

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
20	4	7	10	18	s. o.

OBJECTIF 2 Affirmer le rôle clé de la Société dans le développement économique du Québec en matière de tourisme de nature

Indicateur Valeur des retombées économiques du Plan stratégique 2012-2017

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
100 % des retombées économiques visées	En évaluation	40 %	60 %	83 %	s. o.

AXE D'INTERVENTION : PÉRENNITÉ DU PATRIMOINE GÉRÉ PAR LA SOCIÉTÉ

OBJECTIF 1 Réinvestir de manière optimale dans l'entretien des actifs de la Société et dans la pérennité du patrimoine naturel et culturel

Indicateur Pourcentage d'investissement par année dans le maintien des actifs et en matière de protection du territoire

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
2 % de la valeur des actifs	1,3 %	1,4 %	3 %	2,5 %	s. o.

OBJECTIF 2 Réduire l'empreinte environnementale de la Société

Indicateur 1 Pourcentage de diminution des émissions de gaz à effet de serre

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
12 %	0 %	0 %	0 %	3 %	La façon de calculer n'est pas représentative des améliorations faites par la Sépaq à cet égard. Référence : section efficacité énergétique p. 22

Indicateur 2 Pourcentage de diminution de la quantité d'électricité achetée au réseau de distribution d'Hydro-Québec pour les bâtiments

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
2 %	0 %	0 %	0 %	3 %	s. o.

03

GARANTIR UNE EXPÉRIENCE CLIENT DE QUALITÉ

AXE D'INTERVENTION : ÉVOLUTION DE L'OFFRE

OBJECTIF 1 Adapter les activités et services en fonction de l'expérience client recherchée

Indicateur Taux annuel de satisfaction de ses clientèles ciblées

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
Au-delà de 90 %	92 % pour la pêche	96 % nouveaux types d'hébergement	97 % Aquarium 93 % prêt-à-camper Parcs Québec : • 94 % camping • 93 % clientèle quotidienne	90 % pêche 94 % villégiature en réserve faunique	s. o.

OBJECTIF 2 Innover dans l'offre d'activités et de services

Indicateur Nombre de nouvelles activités offertes à la clientèle

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
10	5	7	8	12	s. o.

OBJECTIF 3 Développer un lien personnalisé avec la clientèle

Indicateur Nombre de clients actifs pouvant être ciblés par le marketing relationnel

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
75 000	60 324	66 531	72 170	117 115	s. o.

AXE D'INTERVENTION : QUALITÉ DE L'OFFRE

OBJECTIF Implanter une démarche qualité

Indicateur 1 Implantation d'une démarche qualité

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
100 % de la mise en œuvre de la démarche qualité	–	–	Débutée	70 %	s. o.

Indicateur 2 Nombre annuel de sondages éclair automatisés développés

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
4 000	Reportée en 2013-2014	Mise en place prévue pour l'automne 2014	Reporté	Reporté	Ce projet a été reporté.

Indicateur 3 Taux annuel de satisfaction de ses clientèles ciblées

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
Au-delà de 90 %	92 % pour la pêche	96 % nouveaux types d'hébergement	97 % Aquarium 93 % prêt-à-camper Parcs Québec : • 94 % camping • 93 % clientèle quotidienne	90 % pêche 94 % villégiature en réserve faunique	s. o.

04

GÉNÉRER DE NOUVEAUX REVENUS

AXE D'INTERVENTION : ACTIVITÉS ET SERVICES

OBJECTIF 1 Optimiser l'offre actuelle d'activités et de services **OBJECTIF 2** Augmenter l'offre d'activités et de services

Indicateur 1 Pourcentage d'augmentation des revenus commerciaux

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
5 % par année	4,6 %	5,2 %	8,2 %	13,6 %	s. o.

Indicateur 2 Augmentation de la durée du séjour

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
Moyenne de 3,1 jours par séjour	2,6 jours	2,6 jours	2,7 jours	2,6 jours	La durée moyenne du séjour des clients en prêt-à-camper (1,85 jours) prend de plus en plus de poids dans la durée moyenne des séjours.

Indicateur 3 Pourcentage d'augmentation du revenu moyen par jour de visite

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
4 %	1 %	8,4 %	9,3 %	0 %	Augmentation importante du nombre jours de visite en 2015-2016.

AXE D'INTERVENTION : MISE EN MARCHÉ

OBJECTIF Définir et déployer une stratégie marketing pour l'ensemble de la Société

Indicateur Pourcentage d'augmentation du nombre de jours de visite

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
5 %	1,6 %	0 %	0 %	11,8 %	s. o.

AXE D'INTERVENTION : DIVERSIFICATION DES REVENUS

OBJECTIF Diversifier les sources de revenus

Indicateur Revenus provenant d'un programme d'alliance stratégique

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la
900 000 \$ par année	–	11 000 \$	55 000 \$	0 \$	La Sépaq a renoncé à l'atteinte de cette cible pour 2012-2017 et doit revoir son positionnement à cet égard.

05

ACCROÎTRE L'AGILITÉ ET LA SOUPLESSE DE L'ORGANISATION

AXE D'INTERVENTION : RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF Mettre en place une stratégie et des processus de gestion des ressources humaines basés sur l'expérience employé

Indicateur 1 Évaluation de l'expérience employé

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
Implantation de l'évaluation en 2013-2014	s. o.	En partie	L'évaluation a été effectuée	Résultats présentés aux employés et actions entreprises	s. o.

Indicateur 2 Pourcentage de diminution du taux de roulement du personnel

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
5 %	1,05 %	1,48 %	1,03 %	1,21 %	La Sépaq a inclus le personnel étudiant et occasionnel dans ses calculs, catégorie d'emploi où le taux de roulement est élevé.

Indicateur 3 Pourcentage des nouveaux employés ayant suivi le nouveau programme d'accueil et d'intégration

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
100 %	Reporté en 2013-2014	10 %	74,9 %	95,6 %	s. o.

AXE D'INTERVENTION : PROCESSUS D'AFFAIRES

OBJECTIF 1 Augmenter la marge de manœuvre financière afin de soutenir les opérations et la croissance

Indicateur Diminution du ratio des frais d'exploitation sur les revenus commerciaux

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
5 %	1 %	1 %	3 %	2 %	s. o.

OBJECTIF 2 Faire reconnaître les rôles distincts de la Société – mandataire de l'État et entreprise commerciale

Indicateur Adoption d'un nouveau modèle d'affaires

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
Déploiement du nouveau modèle d'affaires d'ici la fin 2013-2014	s. o.	En évaluation	Le discours sur le budget du 26 mars 2015 confirme le statut commercial de la Sépaq	En suspens	La Sépaq réévalue la pertinence de cet objectif.

OBJECTIF 3 Optimiser les technologies de l'information

Indicateur Adoption d'un plan directeur en technologies de l'information

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
D'ici la fin 2013-2014	s. o.	Élaboration complétée	Complété	Complété	s. o.

OBJECTIF 4 Renforcer la capacité d'analyse de l'organisation

Indicateur Mise en œuvre d'un tableau de bord

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
D'ici la fin 2012-2013	En cours	En partie	L'indicateur sur les taux d'occupation a été développé et il est en place pour le secteur du camping	Les tableaux de bord et les rapports pour le camping, la villégiature et la pêche sont maintenant disponibles	s. o.

OBJECTIF 5 Actualiser les processus de travail et simplifier les règles administratives

Indicateur Diminution du ratio des frais d'administration sur les revenus

Cibles 2017	Résultats au 31 mars 2013	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non-atteinte
2 %	–	0 %	0,1 % *	0 %*	Les activités de mandataire de la Sépaq augmentent, ce qui met une pression sur les frais administratifs.

* Résultat excluant les éléments exceptionnels hors du contrôle de la Sépaq, soit la réduction des honoraires pour la gestion des parcs nationaux, la contribution additionnelle demandée pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ainsi que le début de la mise en œuvre du parc national d'Opémican.

REVUE FINANCIÈRE ET ÉTATS FINANCIERS



REVUE FINANCIÈRE

Le présent rapport financier passe en revue l'exploitation de la Sépaq pour l'exercice financier clos le 31 mars 2016 ainsi que sa situation financière à cette date.

L'analyse de la direction doit être lue conjointement avec les états financiers et les notes afférentes présentées ci-après, ceux-ci ayant été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et dans le respect de l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives aux paiements en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01), entrée en vigueur le 14 juin 2013.

Résultats en bref

La Sépaq réalise un résultat net de 4,5 millions de dollars pour son exercice clos le 31 mars 2016, soit sensiblement le même niveau que son exercice financier précédent (4,3 millions de dollars).

Les résultats non distribués au 31 mars 2016 sont passés d'un déficit cumulé de 1,2 million de dollars à un surplus cumulé de 3,2 millions de dollars compte tenu du résultat net de l'exercice de 4,5 millions de dollars.

Le niveau d'investissements se situe à 37,8 millions de dollars et le maintien d'actifs a été de 2,5 % de la valeur des actifs, soit 0,5 % de plus que la cible de 2,0 % établie.

La Sépaq a donc livré un résultat net de 4,5 millions de dollars et elle a ainsi contribué bien au-delà de la cible demandée par les instances gouvernementales.

Produits

Les revenus totaux de la Sépaq connaissent une croissance de 5,1 %, passant de 137,6 millions de dollars à 144,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les revenus commerciaux ont totalisé 108,4 millions de dollars par rapport à 100,3 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une croissance de 8,1 %. Toutefois, ces revenus incluent des transactions hors exploitation et non récurrentes de 3,0 millions de dollars. Ainsi, la hausse des revenus commerciaux se situe plutôt à 5,1 %.

Cette progression des revenus commerciaux est attribuable à une adaptation des produits et services qui répondent mieux aux besoins des clients, à la mise en place de nouveaux produits et services au cours de la dernière année et à une mise en marché mieux ciblée. La fréquentation a aussi contribué à cette progression en se situant à 6,8 millions de jours de visite, soit une hausse de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

Quant aux honoraires de gestion, ceux-ci se situent à 18,7 millions de dollars comparativement à 20,1 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette réduction est attribuable principalement à la baisse des honoraires de gestion des parcs nationaux.

Charges

Les dépenses totales sont de 140,2 millions de dollars comparativement à 133,3 millions de dollars en 2014-2015, ce qui représente une augmentation de 5,1 %. Si on exclut les salaires et avantages sociaux et l'amortissement, le niveau des dépenses est sensiblement le même qu'à l'exercice précédent.

L'augmentation de 4,5 millions de dollars des salaires et avantages sociaux, soit une hausse de 7,1 % par rapport à l'exercice précédent, est principalement attribuable à l'indexation des salaires et des avantages sociaux (1,1 million de dollars), à la réalisation de projets de maintien d'actifs (1,1 million de dollars), à la hausse de l'achalandage (1,0 million de dollars), à la réouverture du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie (0,6 million de dollars) et à l'équité salariale (0,4 million de dollars).

Concernant la dépense d'amortissement, la hausse de 2,0 millions de dollars (9,7 %) s'explique principalement par le rythme soutenu des investissements qui totalisent 84,7 millions de dollars depuis deux ans, dont 37,8 millions de dollars cette année, ce qui implique la mise en opération de 71,8 millions de dollars d'immobilisations en 2014-2015 et 2015-2016.

Par ailleurs, la dépense d'entretien et d'énergie a augmenté de 0,8 million de dollars occasionné principalement par la hausse des projets de maintien d'actifs non capitalisables.

Résultat net

Le résultat net de la Sépaq s'élève à 4,5 millions de dollars pour son exercice clos le 31 mars 2016. Exprimé en fonction des revenus totaux, le revenu net de la Sépaq représente 3,1 % et il s'agit du même prorata que pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

Investissements

Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles ont atteint 37,8 millions de dollars au cours de l'exercice 2015-2016 répartis de la façon suivante: 30,1 millions de dollars pour des bâtiments et des infrastructures, 3,7 millions de dollars pour du mobilier, des équipements et des améliorations locatives, 2,5 millions de dollars pour le remplacement de matériel roulant et de 1,5 million de dollars d'immobilisations incorporelles.

La réduction des investissements en immobilisation s'explique principalement par le rythme décroissant des projets prévus au programme d'entretien des infrastructures par lequel la Sépaq a réalisé à ce jour 39 millions de dollars sur les 55 millions accordés. En effet, les investissements de ce programme ont totalisé 24 millions de dollars en 2014-2015 comparativement à 15 millions de dollars en 2015-2016.

Maintien d'actifs

Le pourcentage d'investissement en maintien d'actifs est de 2,5 % en 2015-2016 comparativement à 3 % pour l'exercice précédent. Ainsi, la Sépaq aura réalisé 25 % de plus que sa cible annuelle de 2 % fixée au Plan stratégique 2012-2017, et ce, pour la deuxième fois depuis l'adoption de ce plan.

Les sommes investies en maintien d'actifs en 2015-2016 totalisent 30,7 millions de dollars comparativement à 35 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette diminution est attribuable à la réduction des investissements du programme d'entretien des infrastructures qui en est à sa troisième année.

Généralement, le financement des investissements en maintien des actifs est réalisé majoritairement par les liquidités générées par l'exploitation. Pour l'exercice financier 2015-2016, une portion importante provient des programmes gouvernementaux pour le maintien des actifs de la Sépaq, soit à la hauteur de 15,5 millions de dollars.

Cette contribution du gouvernement au maintien du patrimoine permet d'assurer la pérennité des actifs cédés à la Sépaq, pour les générations futures.

Flux de trésorerie

Une baisse nette de trésorerie de 1,9 million de dollars est enregistrée en 2015-2016 comparativement à une hausse de 2,2 millions de dollars en 2014-2015.

Les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie pour un montant de 18,8 millions de dollars, soit une hausse de 3,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent (14,9 millions de dollars).

Les activités d'investissement ont totalisé 30,9 millions de dollars en 2015-2016 par rapport à 40,3 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. La baisse de 9,4 millions de dollars s'explique principalement par la variation des investissements en immobilisations corporelles de 8,7 millions de dollars conjuguée à la variation des investissements en immobilisations incorporelles de 0,8 million de dollars.

Quant aux activités de financement, elles ont généré 10,1 millions de dollars comparativement à 27,6 millions de dollars pour l'an dernier, soit une baisse de 17,5 millions de dollars principalement due à la diminution de la variation des emprunts pour 18,2 millions de dollars et de la variation de l'émission de capital-actions de 1,2 million de dollars conjuguée à l'augmentation des subventions en immobilisations corporelles encaissées de 1,6 million de dollars.

Le tableau des flux de trésorerie de la Sépaq présente des liquidités de 1,6 million de dollars au 31 mars 2016, comparativement à 3,5 millions de dollars au 31 mars 2015.

Situation financière

Au 31 mars 2016, la Sépaq présente un actif total de 319,7 millions de dollars comparativement à 312,3 millions de dollars pour l'exercice précédent, pour une augmentation de 7,4 millions de dollars.

Cette hausse s'explique par une augmentation des actifs non courants de 15 millions de dollars attribuables aux immobilisations corporelles et incorporelles et par une baisse de 7,6 millions de dollars des actifs courants. Cette baisse des actifs courants est attribuable principalement à la variation des postes suivants : diminution de l'avance à une société liée (4,0 millions de dollars), de la trésorerie (1,9 million de dollars) et des actifs détenus pour la vente (1,6 million de dollars).

Les passifs courants totalisent 109,0 millions de dollars au 31 mars 2016 comparativement à 96,0 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une hausse de 13,0 millions de dollars. Cette augmentation est attribuable principalement au financement à court terme d'emprunts relatifs à des immobilisations pour un montant de 12,2 millions de dollars.

Financement des activités

La Sépaq gère ses activités selon un cadre de financement autorisé par le conseil d'administration et par les limites fixées par le gouvernement. Le solde des emprunts au 31 mars 2016 est de 136,7 millions de dollars (note 14), soit pratiquement au même niveau que l'exercice précédent qui était de 135,5 millions de dollars.

Les charges d'intérêts sont sensiblement au même niveau que l'exercice précédent, soit 2,6 millions de dollars, le niveau d'emprunts étant de même niveau que l'année dernière et le taux moyen d'intérêt légèrement inférieur à 2014-2015.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

La Sépaq a adopté en 2012-2013 les normes IFRS pour la préparation de ses états financiers. Aux fins de comparaison et d'évaluation de sa performance financière, la Sépaq produit, pour sa gouverne, des états financiers qui sont conformes aux IFRS. Par ailleurs, la Sépaq produit, aux fins d'élaboration des comptes publics, des états financiers selon les normes comptables du secteur public qui respectent également l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives aux paiements en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01), entrée en vigueur le 14 juin 2013.

Perspectives

L'exercice 2016-2017 sera marqué par la poursuite du plan d'investissement de la Sépaq qui totalisera 52 millions de dollars et qui aura des impacts sur les résultats de la Sépaq.

Ce plan comprend de nouveaux investissements totalisant 10,5 millions de dollars relativement à la Stratégie maritime de même que des investissements de 2,3 millions de dollars pour le parc national d'Opémican.

Le plan d'investissement comporte également des projets d'affaires technologiques majeurs qui se poursuivront en 2016-2017 afin de doter la Sépaq d'outils pour favoriser et soutenir sa croissance.

Les investissements prévus au budget 2016-2017 au niveau du maintien des actifs se situent à 1,7 % comparativement à la cible annuelle de 2 % fixée au Plan stratégique 2012-2017. Grâce aux 30,9 millions de dollars obtenus pour le maintien des actifs dans le cadre du discours sur le budget 2016-2017, la Sépaq devrait être en mesure d'atteindre cette cible. À cet égard, la mesure budgétaire prévoit l'octroi de 60,5 millions de dollars à la Sépaq et comprend 3 volets, soit 14,8 millions de dollars pour la mise en œuvre de la stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure, 14,8 millions de dollars pour la mise en œuvre de la stratégie de mise en valeur du tourisme hivernal et 30,9 millions pour la pérennité des actifs confiés à la Sépaq.

La Sépaq amorcera ces projets dès 2016-2017 et les investissements s'intensifieront au cours des années subséquentes. Pour ces investissements, la Sépaq prévoit les retombées économiques suivantes : produit intérieur brut de 52,3 millions de dollars, maintien de 599 emplois directs et indirects, de même que des revenus fiscaux et parafiscaux de 9,6 millions de dollars pour la durée des travaux, soit 4 ans.

Soucieuse d'accroître sa rentabilité, la Sépaq poursuivra la révision de ses modes d'exploitation dans l'objectif de les optimiser et d'améliorer son efficience. De plus, afin de stimuler la croissance de ses revenus, la Sépaq continuera la mise en œuvre de sa Stratégie famille et l'ajout d'offre d'hébergement et de camping dans des territoires ciblés et consolidera de nombreux actifs pour maintenir l'attractivité des produits et services offerts à la clientèle.

RAPPORT DE LA DIRECTION

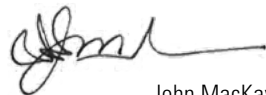
Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants basés sur l'information actuellement disponible. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). La Sépaq a dressé ses états financiers en se conformant à l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01), entrée en vigueur le 14 juin 2013. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôle interne conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport d'audit expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



John MacKay
Président-directeur général



Guylaine Berthiaume, CPA, CA
Vice-présidente à l'administration et aux finances

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société des établissements de plein air du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Société des établissements de plein air du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2016 et 2015, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation aux Normes internationales d'information financière (IFRS) qui prévoient la comptabilisation des subventions lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Société des établissements de plein air du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants selon l'estimation établie sont nécessaires afin que les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS) :

	Augmentation (Diminution) En milliers de dollars	
	2016	2015
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	112 378	100 526
Subventions reportées	109 291	97 418
Résultats non distribués	3 087	3 108
État du résultat global		
Subventions	(21)	996
Résultat net et résultat global	(21)	996

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2016 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 3 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 6 juillet 2016

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016 (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
PRODUITS		
Pêche et villégiature	39 107	36 869
Chasse	17 302	17 990
Restauration, boutiques et dépanneurs	16 052	15 373
Autres activités de plein air	29 125	25 497
Concessions et divers	6 833	4 568
Intérêts	924	1 024
Subventions	6 299	6 477
Virement de subventions reportées (note 6)	10 336	9 738
Honoraires de gestion	18 655	20 081
	144 633	137 617
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	67 506	63 035
Entretien et énergie	20 805	19 981
Frais généraux et administratifs (note 7)	10 976	10 867
Produits de revente	9 135	8 944
Frais de vente et marketing (note 8)	6 437	6 569
Amortissement	21 659	19 739
Perte nette sur disposition d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 035	1 451
Charge d'intérêts	2 609	2 749
	140 162	133 335
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL	4 471	4 282

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital-actions	Résultats non distribués	Total
Pour l'exercice clos le 31 mars 2016 (en milliers de dollars canadiens)			
Solde au 1^{er} avril 2014	83 363	(5 522)	77 841
Émission de capital-actions (note 11)	1 193	–	1 193
Résultat net et résultat global	–	4 282	4 282
Solde au 31 mars 2015	84 556	(1 240)	83 316
Résultat net et résultat global	–	4 471	4 471
Solde au 31 mars 2016	84 556	3 231	87 787

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016 (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et résultat global	4 471	4 282
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	21 659	19 739
Perte nette sur disposition d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 035	1 451
Virement de subventions reportées	(10 336)	(9 738)
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	(103)	125
Ajustements pour produits et charges d'intérêts	1 627	1 783
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonds de roulement (note 9)	475	(2 751)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	18 828	14 891
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Avance à une société liée (note 10)	4 014	4 670
Intérêts reçus	889	1 013
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 9)	(35 880)	(44 602)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	1 643	943
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(1 518)	(2 299)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(30 852)	(40 275)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des emprunts à court terme	12 237	20 572
Remboursements d'emprunts à long terme	(11 027)	(10 789)
Produits reçus d'emprunts à long terme	–	9 649
Subventions aux immobilisations corporelles encaissées	11 408	9 800
Émission de capital-actions (note 11)	–	1 193
Intérêts payés	(2 516)	(2 796)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	10 102	27 629
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(1 922)	2 245
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 485	1 240
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 563	3 485

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2016 (en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
ACTIFS		
Actif courant		
Trésorerie	1 563	3 485
Créances	5 724	5 296
Stocks	3 096	2 757
Frais payés d'avance	1 887	1 349
Avance à une société liée (note 10)	31 665	35 679
À recevoir du gouvernement du Québec	22	1 399
Actifs classés comme détenus en vue de la vente (note 12)	17	1 572
Total de l'actif courant	43 974	51 537
Actif non courant		
Immobilisations corporelles (note 12)	271 310	257 145
Immobilisations incorporelles (note 13)	4 458	3 578
	319 742	312 260
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Passif courant		
Comptes à payer et frais courus	13 945	13 000
Subventions perçues d'avance	196	196
Dépôts de clients et produits reportés	18 998	19 111
Emprunts (note 14)	71 027	58 790
Provision pour congés de maladie et vacances (note 15)	4 915	4 900
Total du passif courant	109 081	95 997
Passif non courant		
Provision pour congés de maladie et vacances (note 15)	1 066	1 184
Emprunts (note 14)	65 680	76 707
Subventions reportées (note 6)	56 128	55 056
Total du passif	231 955	228 944
Capitaux propres		
Capital-actions (note 11)	84 556	84 556
Résultats non distribués	3 231	(1 240)
Total des capitaux propres	87 787	83 316
	319 742	312 260

Engagements (note 16)

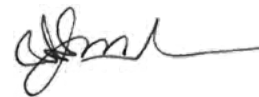
Éventualités (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :



M. Daniel Deslauriers



M. John MacKay

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2016 (en dollars canadiens)

1 – STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Sépaq a été créée par la *Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec* (RLRQ, chapitre S-13.01). Son siège social est situé au 2640, boulevard Laurier, bureau 1300, à Québec, dans la province de Québec, au Canada. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

En raison de sa loi constitutive, toutes les actions de la Sépaq sont attribuées au ministre des Finances; la Sépaq n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2 – DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ET BASE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Les présents états financiers annuels sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et publiées dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*.

Les présents états financiers annuels ont été approuvés par le conseil d'administration le 6 juillet 2016.

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la provision pour congés de maladie qui correspond à la valeur actualisée des obligations.

3 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables significatives ayant servi à la préparation des présents états financiers sont présentées ci-après :

a) Participation dans des entreprises

La Sépaq comptabilise sa participation dans des entreprises communes selon sa quote-part de chacun des actifs, passifs, produits et charges de celles-ci, en fonction des intérêts qu'elle détient dans ces entreprises communes.

b) Comptabilisation des produits

Les produits tirés de la prestation de services reliée à la pêche, à la villégiature, à la chasse et aux autres activités de plein air sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

La Sépaq comptabilise les produits tirés de la vente de la restauration, des boutiques, des dépanneurs, des concessions et divers lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client.

Les subventions proviennent du gouvernement du Québec et sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles et autorisées par le Parlement dans l'année financière du gouvernement, et lorsque les dépenses connexes sont engagées.

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec et d'une société liée pour assumer la gestion de l'offre des activités et des services dans les parcs nationaux et à l'Aquarium du Québec et sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis selon la substance de l'accord concerné.

c) Trésorerie

La trésorerie est constituée des fonds de caisse et des montants déposés auprès de banques.

d) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des stocks vendus est présenté sous la rubrique « Produits de revente » à l'état du résultat global.

e) Immobilisations corporelles, incorporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts ultérieurs sont incorporés à la valeur comptable de l'actif lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable et dans la mesure où il est probable que les avantages économiques futurs devant être obtenus iront à la Sépaq.

La Sépaq ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses composantes significatives et amortit séparément chacune de ces parties.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Terrains et territoires à vocation récréative ou touristique	non amortis
Bâtiments et infrastructures	entre 4 % et 14 %
Matériel roulant, mobilier, équipements et améliorations locatives	entre 6 % et 33 %

Le coût des bâtiments et infrastructures en construction est composé des coûts directs de construction tels que le coût des matériaux et des honoraires ainsi que tout autre coût indirect spécifiquement imputable aux projets.

Les immobilisations incorporelles, composées de licences, de logiciels, d'applications et d'investissements relatifs au site Web, ont une durée d'utilité déterminée et sont amorties selon la méthode linéaire à des taux de 10 % ou 20 %.

Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Un élément des immobilisations corporelles ou incorporelles est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles ou incorporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net sous la rubrique : Perte nette sur disposition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

f) Dépréciation des actifs à long terme

À la fin de chaque période, la Sépaq détermine s'il existe un indice qu'un actif à long terme ait subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, la Sépaq détermine la valeur recouvrable de cet actif qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (soit la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) concerné). Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. Aux fins de la détermination de leur valeur recouvrable, les actifs doivent être pris individuellement. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les entrées de trésorerie sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

g) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont comptabilisées au résultat net sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

h) Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Sépaq participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires, soit au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes à prestations définies comportent des garanties à la retraite ou au décès. Les risques liés à ces régimes sont partagés par plusieurs entités soumises à un contrôle commun, soit celui du gouvernement du Québec.

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Sépaq se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

i) Provision pour congés de maladie

La provision pour congés de maladie est constituée des jours accumulés au cours de l'exercice et qui seront payables à 50 % s'ils ne sont pas utilisés au cours du prochain exercice. La portion courante représente la portion de la provision dont la direction de la Sépaq s'attend à ce qu'elle soit réglée moins d'un an après la clôture de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Cette portion n'est donc pas indexée ni actualisée.

La portion de la provision pour congés de maladie dont la direction de la Sépaq s'attend à ce qu'elle soit réglée plus d'un an après la clôture de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, représente un avantage du personnel à long terme.

Une provision pour congés de maladie est également constituée pour des banques pour lesquelles il n'y a plus d'accumulation de journées et qui seront, dans la plupart des cas, écoulées en totalité au moment de la retraite de l'employé. Cette provision représente un avantage du personnel à long terme.

Les provisions découlant d'avantages du personnel à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période annuelle de présentation de l'information financière. Le coût des prestations futures est imputé au résultat net au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. Les intérêts nets sont également imputés au résultat net de l'exercice. Puisque le régime des congés de maladie cumulés est considéré comme un autre avantage à long terme, les écarts de réévaluation sont comptabilisés au résultat net immédiatement dans l'exercice courant.

j) Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés de la Sépaq sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. Les vacances seront prises majoritairement dans l'exercice suivant celui au cours duquel elles font l'objet de la provision et ne sont donc pas indexées ni actualisées.

k) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Sépaq devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

La Sépaq a effectué le classement suivant pour ses instruments financiers, selon leur nature et leurs caractéristiques :

Trésorerie	Prêts et créances
Créances	Prêts et créances
Avance à une société liée	Prêts et créances
À recevoir du gouvernement du Québec	Prêts et créances
Comptes à payer et frais courus	Passifs comptabilisés au coût amorti
Emprunts	Passifs comptabilisés au coût amorti

Les actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont évalués à la juste valeur au moment de leur constatation initiale, majorés ou diminués des coûts de transaction.

Les instruments financiers classés dans les « Prêts et créances » sont évalués subséquemment au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant.

Les instruments financiers classés dans les « Passifs comptabilisés au coût amorti » sont évalués subséquemment au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti font l'objet d'un suivi afin d'établir s'il existe une indication de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Un actif financier est considéré comme déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, et qu'il en résulte une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier.

Une indication objective de dépréciation peut inclure, de la part du débiteur :

- des difficultés financières importantes; ou
- une rupture de contrat, telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière; ou
- la dégradation importante de la qualité du crédit.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

4 – MODIFICATIONS DE NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS

Nouvelle norme appliquée au cours de l'exercice

Modification de l'IAS 19 : Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel

En novembre 2013, l'IASB a publié des modifications à portée limitée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, intitulées *Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel* (modifications de l'IAS 19). Ces modifications à portée limitée s'appliquent aux cotisations versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime de prestations définies. Elles visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service, par exemple les cotisations des membres du personnel qui correspondent à un pourcentage fixe du salaire. Ces modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014.

La Sépaq a adopté les modifications à l'IAS 19 le 1^{er} avril 2015, mais ceci n'a eu aucune incidence sur ses états financiers.

Nouvelles normes publiées, mais non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers annuels, de nouvelles normes, amendements et interprétations des normes existantes ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur. La Sépaq ne les a pas adoptées de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur.

IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a terminé son projet sur les instruments financiers en publiant la version finale de la norme IFRS 9, intitulée *Instruments financiers*, qui remplace les dispositions de la norme IAS 39, intitulée *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La norme IFRS 9 apporte une approche logique pour la classification des actifs financiers, qui repose sur les caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle d'affaires dans lequel un actif est classé. Cette approche simple fondée sur des principes

remplace la méthode existante fondée sur des règles, qui est généralement considérée comme complexe et difficile à appliquer. La nouvelle approche découle également d'un modèle de dépréciation sur les pertes attendues qui s'applique à tous les instruments financiers, éliminant ainsi la source de complexité associée aux exigences comptables précédentes.

La norme IFRS 9 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption anticipée est permise.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Sépaq.

Modification de l'IFRS 10 et de l'IAS 28, *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et sa coentreprise ou son entreprise associée*

Les modifications indiquent qu'à la vente ou à l'apport d'actifs à une coentreprise ou à une entreprise associée, ou encore lorsque le contrôle conjoint ou une influence notable est conservé dans le cadre d'une transaction concernant une entreprise associée ou une coentreprise, la mesure dans laquelle le profit ou la perte est comptabilisé dépend du fait que les actifs ou la filiale constituent une entreprise ou non, au sens de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Lorsque les actifs ou la filiale constituent une entreprise, le profit ou la perte est comptabilisé en entier; dans le cas contraire, la quote-part de l'entité dans le profit ou la perte est éliminée.

Les modifications à l'IFRS 10 et à l'IAS 28 s'appliqueront de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que la modification de cette norme aura sur les états financiers de la Sépaq.

Modification de l'IFRS 11, *Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes*

Les modifications de l'IFRS 11 fournissent des indications sur la façon de comptabiliser l'acquisition d'une entreprise commune qui constitue une entreprise au sens de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Plus particulièrement, elles indiquent que les principes pertinents de comptabilisation des regroupements d'entreprises établis dans IFRS 3 et dans d'autres normes doivent être appliqués. Les mêmes dispositions doivent être appliquées à la formation d'une entreprise commune si et seulement si l'apport de l'un des coparticipants au moment de la formation de l'entreprise commune consiste en une entreprise existante.

Un coparticipant doit également présenter les informations pertinentes sur les regroupements d'entreprises qui sont exigées par IFRS 3 et par d'autres normes.

Les modifications à l'IFRS 11 s'appliqueront de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que la modification de cette norme aura sur les états financiers de la Sépaq.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

La norme, publiée en mai 2014, énonce un modèle global unique que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Elle remplacera, lors de son entrée en vigueur, les normes actuelles sur la comptabilisation des produits, notamment l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et l'IAS 11, *Contrats de construction* et les interprétations connexes.

Selon le principe de base de l'IFRS 15, une entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à montrer quand les biens ou services promis aux clients sont fournis, et à quel montant de contrepartie l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services.

Selon l'IFRS 15, une entité comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'une obligation de prestation est remplie (ou à mesure qu'elle est remplie), c'est-à-dire lorsque le contrôle des biens ou des services sous-jacents visés par cette obligation de prestation est transféré au client. L'IFRS 15 contient des dispositions beaucoup plus prescriptives pour traiter de cas spécifiques. De plus, la norme contient des obligations d'information étendues.

La norme IFRS 15 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption anticipée est permise.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Sépaq.

IFRS 16, *Contrats de location*

L'IASB a publié en janvier 2016 une nouvelle norme, l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera la norme et les interprétations actuelles sur la comptabilisation des contrats de location déterminées par l'IAS 17, *Contrats de location*, l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, la SIC-15, *Avantages dans les contrats de location simple* et la SIC-27, *Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location*. L'IFRS 16 établit des principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet, des points de vue respectifs du preneur et du bailleur. Pour la comptabilité du preneur, il n'y aura désormais qu'un seul modèle, lequel exige la comptabilisation de tous les éléments d'actif et de passif découlant des contrats de location. Aucune modification importante n'a été apportée au modèle de comptabilisation par le bailleur à l'exception de la présentation d'informations plus étoffées sur les risques auxquels il est exposé, en particulier le risque lié à la valeur résiduelle.

La norme IFRS 16 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise pour les entités qui appliquent également IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Sépaq.

Modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers, Initiative concernant les informations à fournir*

Le 18 décembre 2014, l'IASB a publié des modifications à portée limitée à l'IAS 1 *Présentation des états financiers*, intitulées *Initiative concernant les informations à fournir*. Les modifications clarifient les exigences actuelles contenues dans la norme en matière de présentation et d'informations à fournir, notamment en ce qui concerne la présentation des postes, des sous-totaux et des notes et donnent des indications visant à aider les entités à exercer leur jugement lorsqu'elles déterminent les informations à fournir et la façon de les présenter dans leurs états financiers.

Les modifications à l'IAS 1 s'appliqueront de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. L'adoption anticipée est permise.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que la modification de cette norme aura sur les états financiers de la Sépaq.

Modifications de l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*

L'IASB a publié en janvier 2016 des modifications à la norme IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* afin d'y intégrer de nouvelles exigences d'informations à fournir dans les états financiers. Les modifications proposées visent à améliorer :

1. l'information communiquée aux utilisateurs des états financiers à propos des activités de financement d'une entité, à l'exclusion des éléments de capitaux propres, par la divulgation additionnelle d'un rapprochement des montants des états de la situation financière d'ouverture et de clôture pour chaque élément présenté au tableau des flux de trésorerie;
2. la divulgation d'informations afin d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la liquidité d'une entité soit les restrictions qui influent sur les décisions d'une entité à utiliser ses soldes de trésorerie et d'équivalent de trésorerie, y compris les passifs d'impôt qui seraient générés par le rapatriement de soldes de trésorerie et d'équivalent de trésorerie en monnaie étrangère.

Les modifications à la norme IAS 7 seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. L'adoption anticipée est permise.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que la modification de cette norme aura sur les états financiers de la Sépaq.

Modification de l'IAS 16 et de l'IAS 38, *Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables*

Les modifications de l'IAS 16 interdisent aux entités d'utiliser la méthode fondée sur les produits pour l'amortissement des immobilisations corporelles. Les modifications de l'IAS 38 introduisent une présomption réfutable selon laquelle les produits ne constituent pas une base appropriée pour l'amortissement d'une immobilisation incorporelle. Cette présomption peut être réfutée uniquement dans les deux cas suivants :

1. l'immobilisation incorporelle est exprimée selon une mesure des produits;
2. il peut être démontré qu'il existe une forte corrélation entre les produits et la consommation des avantages économiques liés à l'immobilisation incorporelle.

Les modifications s'appliqueront de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

À l'heure actuelle, la Sépaq utilise l'amortissement linéaire pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles. La direction de la Sépaq est d'avis que l'amortissement linéaire est la méthode la plus appropriée pour refléter la consommation des avantages économiques inhérents aux actifs respectifs et ne prévoit donc pas que l'application de ces modifications à l'IAS 16 et à l'IAS 38 ait une incidence significative sur les états financiers de la Sépaq.

5 – UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS

La préparation des états financiers de la Sépaq par la direction, conformément aux IFRS, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers.

Les estimations et jugements qui suivent sont ceux qui ont été faits par la direction et qui ont une incidence importante sur les états financiers de la Sépaq. Les estimations sont fondées sur l'expérience passée, s'il y a lieu, ainsi que sur diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents des estimations.

Les estimations et les jugements que la direction considère comme critiques sont les suivants :

i. Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles et incorporelles de la Sépaq sont établies par la direction au moment de leur acquisition et sont, par la suite, réexaminées chaque année. La durée d'utilité repose sur l'expérience historique concernant des biens similaires ainsi que sur la prévision d'événements futurs. La direction se sert également de son jugement pour déterminer les composantes importantes. Une composante ou une partie d'immobilisation corporelle est jugée importante si ses coûts répartis sont significatifs comparativement au coût total du bien en question. De plus, pour définir les parties d'un bien, la Sépaq doit déterminer celles qui présentent des durées d'utilité ou des rythmes de consommation distincts.

ii. Provision pour congés de maladie

La portion non courante de la provision pour congés de maladie est évaluée sur une base actuarielle selon une méthode d'estimation simplifiée. Les prévisions actuarielles tiennent compte de l'âge moyen des salariés, du régime de retraite auquel ils contribuent, de leur salaire, du nombre moyen d'heures de maladie non utilisées dans les banques de journées de maladie à la fin de l'exercice et du taux d'actualisation utilisé. Le montant total de la charge pour congés de maladie peut donc varier en fonction de changements dans les variables utilisées dans le calcul de la provision pour congés de maladie.

iii. Provision pour vacances

Le calcul de la provision pour vacances est établi en multipliant, pour chaque employé, le nombre d'heures de vacances qu'il a accumulé par son taux horaire de rémunération à la fin de la période. Le total des vacances réellement payées peut varier du montant calculé en fonction de différents facteurs : l'augmentation des salaires, le départ ou l'arrivée d'employés, le report autorisé d'une partie des vacances. Les employés de la Sépaq doivent normalement prendre leurs vacances chaque année.

iv. Instruments financiers

La direction exerce son jugement à l'égard de la classification des instruments financiers. Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente ou passifs financiers. Le classement détermine le traitement comptable de l'instrument. La direction établit le classement lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, en fonction du but sous-jacent de cet instrument.

6 – SUBVENTIONS REPORTÉES

(en milliers de dollars)	2016	2015
Solde au début	55 056	54 994
Nouvelles subventions	11 408	9 800
Virements au résultat net	(10 336)	(9 738)
Solde à la fin	56 128	55 056

La Sépaq a reçu des subventions liées à des actifs pour lesquelles les travaux ne sont pas encore réalisés en fin d'exercice totalisant un montant de 2 348 000 \$ (2015 : 1 929 000 \$).

7 – FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

Les « frais généraux et administratifs » comprennent notamment les frais suivants : honoraires professionnels, frais du personnel, communications, frais informatiques et administratifs, fournitures, dépenses liées aux immeubles et terrains ainsi que des frais divers.

8 – FRAIS DE VENTE ET MARKETING

Les « frais de vente et marketing » comprennent des frais de vente tels que des frais de cartes de crédit ainsi que de la publicité.

9 – INFORMATION SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonds de roulement se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Créances	(428)	(449)
Stocks	(339)	(184)
Frais payés d'avance	(538)	470
À recevoir du gouvernement du Québec	1 377	(1 392)
Comptes à payer et frais courus	516	(752)
Honoraires de gestion reportés	–	(543)
Subventions perçues d'avance	–	(20)
Dépôts de clients et produits reportés	(113)	119
	475	(2 751)

Les acquisitions d'immobilisations corporelles d'une somme de 35 880 000 \$ (2015 : 44 602 000 \$) comprennent des variations de frais courus de (429 000 \$) (2015 : (17 000 \$)).

10 – OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En plus des opérations déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées selon la même base que si les parties n'étaient pas liées, la Sépaq est liée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

En date du 3 mai 2006, la Sépaq a signé une convention avec la Société des parcs de sciences naturelles du Québec (SPSNQ), contrôlée par le gouvernement du Québec, selon laquelle elle s'est vu confier le mandat de gérer et d'administrer l'Aquarium du Québec et de coordonner le plan de fermeture du Jardin zoologique du Québec. Au cours de l'exercice, la SPSNQ a remboursé à la Sépaq une somme nette de 4 014 000 \$ (2015 : 4 670 000 \$), portant le solde de l'avance à une société liée à 31 665 000 \$ au 31 mars 2016 (2015 : 35 679 000 \$). La somme due à la Sépaq a porté intérêt au taux moyen de 2,45 % (2015 : 2,44 %), est garantie par le gouvernement du Québec et est sans modalité de remboursement. Au cours de l'exercice, la Sépaq a inscrit un produit d'intérêts de 889 000 \$ (2015 : 1 013 000 \$). De plus, la Sépaq a comptabilisé un produit d'honoraires de gestion de 4 851 000 \$ (2015 : 5 119 000 \$).

Terrains de l'ancien Jardin zoologique du Québec

En janvier 2014, le gouvernement du Québec a autorisé, par décret, le transfert de la propriété constituant le terrain central de l'ancien Jardin zoologique du Québec ainsi que les bâtisses et les biens meubles ayant servi à son exploitation, à la Sépaq.

La Sépaq s'est aussi vu céder, par le ministère des Transports, la propriété de quatre autres terrains faisant partie de l'ancien site du Jardin zoologique. Ces transferts ont pris effet le 4 avril 2014 pour un montant symbolique de 1 \$.

Pour une période de cinq ans, la Sépaq doit coordonner la mise en valeur du terrain central afin de développer son potentiel récréatif, touristique, culturel ou éducatif, permettant ainsi de maintenir le caractère public du site et d'entraîner des retombées pour la région. Elle doit financer la mise en valeur et l'opération du site par la vente des quatre terrains reçus du ministère des Transports.

Au cours de l'exercice, la Sépaq a vendu certains de ces terrains. Une portion du produit de la vente (714 000 \$) a été présentée en déduction des charges de mise en valeur. Le solde du produit de la vente est présenté sous la rubrique « Dépôts de clients et produits reportés ».

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent le président-directeur général, les vice-présidents et le directeur général des technologies de l'information de la Sépaq. Le tableau suivant représente la charge de rémunération des principaux dirigeants :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Rémunération du personnel à court terme	1 146	1 196
Cotisations au fonds de pension	138	145
	1 284	1 341

La Sépaq n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec des parties liées autres que celles déjà divulguées ci-dessus et dans les états financiers.

11 – CAPITAL-ACTIONS

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Autorisé		
D'après sa loi constitutive, la Sépaq est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 1 100 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 \$		
Émis		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862	26 862
576 944 actions payées comptant	57 694	57 694
	84 556	84 556

Aucune action ordinaire n'a été émise au ministre des Finances au cours de l'exercice (2015: 11 930 actions ordinaires pour une considération monétaire de 1 193 000\$).

12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Terrains	Territoires à vocation récréative ou touristique	Bâtiments et infrastructures	Matériel roulant	Mobilier, équipements et améliorations locatives	Total 31 mars 2016
Coût						
Solde au 1 ^{er} avril 2015	3 275	12 277	349 512	23 842	38 626	427 532
Acquisitions	1	14	30 088	2 495	3 711	36 309
Dispositions	–	–	(1 687)	(834)	(861)	(3 382)
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente	–	(17)	–	–	–	(17)
Solde à la fin	3 276	12 274	377 913	25 503	41 476	460 442
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} avril 2015	–	–	130 998	16 436	22 953	170 387
Amortissement	–	–	14 308	2 516	4 197	21 021
Dispositions	–	–	(813)	(749)	(714)	(2 276)
Solde à la fin	–	–	144 493	18 203	26 436	189 132
Valeur comptable nette 31 mars 2016	3 276	12 274	233 420	7 300	15 040	271 310

(en milliers de dollars)	Terrains	Territoires à vocation récréative ou touristique	Bâtiments et infrastructures	Matériel roulant	Mobilier, équipements et améliorations locatives	Total 31 mars 2015
Coût						
Solde au 1 ^{er} avril 2014	3 274	13 817	315 580	22 170	33 749	388 590
Acquisitions	1	32	36 509	3 114	4 963	44 619
Dispositions	–	–	(2 577)	(1 442)	(86)	(4 105)
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente	–	(1 572)	–	–	–	(1 572)
Solde à la fin	3 275	12 277	349 512	23 842	38 626	427 532
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} avril 2014	–	–	119 021	14 843	19 616	153 480
Amortissement	–	–	13 362	2 627	3 407	19 396
Dispositions	–	–	(1 385)	(1 034)	(70)	(2 489)
Solde à la fin	–	–	130 998	16 436	22 953	170 387
Valeur comptable nette 31 mars 2015	3 275	12 277	218 514	7 406	15 673	257 145

Des immobilisations corporelles classées sous les rubriques bâtiments et infrastructures et équipements et améliorations locatives, représentant respectivement 21 915 000 \$ et 1 711 000 \$ (2015 : 21 989 000 \$ et 2 199 000 \$), n'ont pas été amorties étant donné qu'elles étaient en cours de construction et qu'elles n'étaient pas prêtes à être mises en service en fin d'exercice.

Des immobilisations corporelles incluses dans les dispositions des catégories bâtiments et infrastructures, matériel roulant et mobilier, équipements et améliorations locatives, dont la valeur nette comptable représente respectivement 574 000 \$, 45 000 \$ et 16 000 \$ au 31 mars 2016, ont été dépréciées à la suite de l'évaluation de leur valeur d'utilité qui s'est avérée nulle. Par conséquent, une perte de valeur de 635 000 \$ a été comptabilisée aux résultats nets de l'exercice sous la rubrique « Perte nette sur dispositions d'immobilisations corporelles et incorporelles ».

13 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers de dollars)	Licences et logiciels	Applications	Site Web	Total 31 mars 2016
Coût				
Solde au 1 ^{er} avril 2015	1 524	3 384	520	5 428
Acquisitions	–	1 030	488	1 518
Solde à la fin	1 524	4 414	1 008	6 946
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} avril 2015	933	615	302	1 850
Amortissement	66	553	19	638
Solde à la fin	999	1 168	321	2 488
Valeur comptable nette 31 mars 2016	525	3 246	687	4 458

(en milliers de dollars)	Licences et logiciels	Applications	Site Web	Total 31 mars 2015
Coût				
Solde au 1 ^{er} avril 2014	1 524	1 341	774	3 639
Acquisitions	–	2 081	218	2 299
Perte de valeur	–	(38)	(472)	(510)
Solde à la fin	1 524	3 384	520	5 428
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} avril 2014	854	351	302	1 507
Amortissement	79	264	–	343
Solde à la fin	933	615	302	1 850
Valeur comptable nette 31 mars 2015				
	591	2 769	218	3 578

Des immobilisations incorporelles au montant de 1 098 000 \$ (2015 : 2 101 000 \$) classées sous les rubriques applications et site Web représentant respectivement 866 000 \$ et 232 000 \$ (2015 : 1 883 000 \$ et 218 000 \$) n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas prêtes à être mises en service en fin d'exercice.

14 – EMPRUNTS

(en milliers de dollars)	2016	2015
Acceptations bancaires échéant d'avril 2016 à octobre 2016 et portant intérêt à des taux variant de 0,898 % à 0,989 % (2015 : 0,968 % à 1,351 %)	60 000	48 000
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
a) 2,075 % remboursable par versements annuels variables, échéant le 1 ^{er} décembre 2017	12 642	15 019
b) 1,162 % remboursable par versements annuels variables, échéant le 19 mars 2019	7 280	9 649
c) 2,452 % remboursable par versements annuels variables, échéant le 1 ^{er} décembre 2019	32 435	36 635
d) 3,022 % remboursable par versements annuels variables, échéant le 1 ^{er} décembre 2022	24 350	26 194
	136 707	135 497
Portion courante	(71 027)	(58 790)
Portion non courante	65 680	76 707

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur les emprunts au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)

2017	71 027
2018	19 009
2019	8 987
2020	21 281
2021	2 139

La Sépaq a négocié, auprès d'institutions financières et du Fonds de financement, des facilités de crédit permettant d'emprunter, à son gré, des sommes sous différentes formes jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 193 400 000 \$ (2015: 165 000 000 \$) que le gouvernement du Québec lui autorise à emprunter jusqu'au 30 avril 2020. Au 31 mars, la portion utilisée du régime d'emprunt s'élève à 60 000 000 \$ (2015: 57 649 000 \$). Le gouvernement du Québec verse annuellement à la Sépaq le remboursement du capital et des intérêts des programmes d'investissements en immobilisations qu'il a préalablement autorisés par décret. Ces programmes représentent la quasi-totalité des emprunts contractés par la Sépaq. Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, après s'être assuré que la Sépaq n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations sur l'un ou l'autre de ces emprunts, est autorisé à verser à la Sépaq les sommes requises pour suppléer à leur inexécution.

15 – AVANTAGES DU PERSONNEL

a) Régimes de retraite

Au 1^{er} janvier 2016, le taux de cotisation de la Sépaq pour le RREGOP a augmenté de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible, et celui du RRPE est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi la Sépaq doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2015).

Les cotisations de la Sépaq, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 4 484 000 \$ (2015: 4 194 000 \$). Les obligations de la Sépaq envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

b) Provision pour congés de maladie et vacances

La provision pour congés de maladie et vacances se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)

	2016		
	Vacances	Congés de maladie	Total
Solde au début	3 590	2 494	6 084
Charge de l'exercice*	4 818	1 769	6 587
Prestations versées au cours de l'exercice	(4 853)	(1 837)	(6 690)
Solde à la fin	3 555	2 426	5 981
Portion courante	(2 803)	(2 112)	(4 915)
Portion non courante	752	314	1 066

(en milliers de dollars)

2015

	Vacances	Congés de maladie	Total
Solde au début	3 527	2 432	5 959
Charge de l'exercice*	4 782	1 716	6 498
Prestations versées au cours de l'exercice	(4 719)	(1 654)	(6 373)
Solde à la fin	3 590	2 494	6 084
Portion courante	(2 762)	(2 138)	(4 900)
Portion non courante	828	356	1 184

* La charge de l'exercice inclut les intérêts et l'amortissement des gains et des pertes actuariels.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la provision pour congés de maladie de la Sépaq sont les suivantes :

	2016	2015
Taux d'actualisation	0 % ou 1,90 %	1,05 % ou 1,55 %
Taux de croissance de la rémunération	2,50 %	2,50 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	0 ou 5 ans	1 ou 4 ans

16 – ENGAGEMENTS

La Sépaq est liée par des contrats de location simple et d'autres obligations contractuelles dont les soldes sont respectivement de 10 173 000 \$ et 2 988 000 \$ (2015 : 10 023 000 \$ et 1 642 000 \$), exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. La charge de loyer s'élève à 1 142 000 \$ (2015 : 1 082 000 \$) et les paiements minimums exigibles s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	
Moins d'un an	2 830
Un an à moins de cinq ans	5 329
Cinq ans ou plus	5 002

De plus, au 31 mars 2016, la Sépaq s'est engagée à acquérir des immobilisations corporelles au cours du prochain exercice pour un montant de 11 394 000 \$ (2015 : 6 762 000 \$) ainsi que des immobilisations incorporelles pour un montant de 134 000 \$ (2015 : 336 000 \$).

17 – ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation et de développement, la Sépaq peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et poursuites judiciaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La direction est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice aux états financiers de la Sépaq et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effet négatif sur la situation financière de la Sépaq. La provision pour litiges, imputée dans les « frais généraux et administratifs », est constituée des coûts estimés pour des litiges concernant les activités offertes dans les établissements de la Sépaq ainsi que pour certains projets d'investissements et de cession d'actifs.

La direction est également d'avis que la divulgation aux états financiers des informations sur les provisions en lien avec ces réclamations et poursuites judiciaires envers la Sépaq pourrait porter préjudice à cette dernière dans le cadre de ses défenses, en raison de la divulgation d'informations jugées confidentielles et critiques relativement aux estimations des provisions. Par conséquent, les informations afférentes aux provisions ne sont pas divulguées.

18 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques financiers

La Sépaq est exposée à divers risques financiers qui découlent de ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Sépaq. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court terme et à moyen terme de la Sépaq en réduisant l'exposition aux risques financiers.

a) Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Instruments financiers courants

La valeur comptable des instruments financiers courants, soient la trésorerie, les créances, l'avance à une société liée, les sommes à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que les comptes à payer et les frais courus, est représentative de leur juste valeur en raison de leur brève échéance.

Emprunts

Au 31 mars 2016, la juste valeur des emprunts de 136 707 000 \$ (2015 : 135 497 000 \$) s'établissait à 140 832 000 \$ (2015 : 140 883 000 \$), compte tenu de l'actualisation aux taux de 0,7765 % à 1,3255 % (2015 : 0,8224 % à 1,2847 %) des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à respecter ses obligations. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Sépaq au risque de crédit.

La direction estime que la Sépaq n'est pas exposée à un risque de crédit important, étant donné qu'elle transige avec un nombre important de clients, lesquels effectuent en majorité le paiement des services par cartes de crédit ou de débit et habituellement avant que ceux-ci ne soient rendus. De plus, l'avance à la société liée est garantie par le gouvernement du Québec. Par conséquent, la Sépaq n'a pas de compte en souffrance significatif.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Sépaq éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers. La Sépaq est exposée à ce risque par ses comptes à payer et frais courus et ses emprunts.

La Sépaq gère son risque de liquidité en effectuant des prévisions et en gérant ses flux de trésorerie générés par ses activités d'exploitation, et en prévoyant ses déboursés en immobilisations et ses activités de financement. La Sépaq maintient un solde de trésorerie ainsi que des facilités de crédit suffisamment élevés pour répondre à ses besoins financiers courants.

Les échéances des passifs financiers se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	Moins de un an	De un an à moins de cinq ans	De cinq ans à moins de dix ans	Total
Au 31 mars 2016				
Comptes à payer et frais courus	13 945	–	–	13 945
Emprunts (capital et intérêts)	72 905	55 808	15 059	143 772
	86 850	55 808	15 059	157 717
Au 31 mars 2015				
Comptes à payer et frais courus	13 000	–	–	13 000
Emprunts (capital et intérêts)	60 905	66 078	17 694	144 677
	73 905	66 078	17 694	157 677

d) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque des variations des prix de marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Sépaq. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur des paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

La Sépaq est seulement exposée au risque de taux d'intérêt relativement à l'avance à une société liée et aux emprunts.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison de variations dans les taux d'intérêt du marché.

La Sépaq est peu exposée à un risque de taux d'intérêt au niveau de l'avance à la société liée et des emprunts puisque la majorité de ces deux éléments porte intérêt à taux fixes.

L'effet net d'une augmentation de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit de 467 000 \$ le résultat net et les capitaux propres (2015 : 430 000 \$).

19—GESTION DU CAPITAL

Le capital de la Sépaq correspond à ses capitaux propres, soit la somme des résultats non distribués et du capital-actions. La Sépaq n'est pas soumise à des règles extérieures concernant son capital.

Dans la gestion de son capital, la Sépaq a pour objectif de préserver sa capacité à assurer la continuité de son exploitation et à financer ses actifs. Elle vise également à remplir la mission et à atteindre les objectifs que lui a conférés le gouvernement du Québec.

À cette fin, la Sépaq effectue périodiquement des analyses formelles pour comparer les résultats réels aux résultats prévus et en communique les conclusions à l'équipe de direction et au conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE

LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION
EST COMPOSÉ DE

9
MEMBRES

COMPOSITION DU CONSEIL

Le conseil d'administration de la Sépaq est composé de neuf membres nommés par le gouvernement, dont le président du conseil et le président-directeur général. Les membres sont soumis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Sépaq. À l'exception du président-directeur général, les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions à temps partiel.

Au cours du dernier exercice financier, le gouvernement a procédé au remplacement de monsieur Raymond Desjardins, président-directeur général, qui a pris sa retraite. Monsieur John MacKay a été nommé administrateur et président-directeur général le 17 juin 2015, avec une date d'entrée en fonction le 30 juin 2015.

Quelques jours plus tôt, soit le 10 juin 2015, le gouvernement a procédé à la nomination de madame Suzie O'Bomsawin comme membre du conseil d'administration en remplacement de madame Anne Dupéré ainsi qu'à la nomination de monsieur Gaston Blackburn comme membre du conseil d'administration en remplacement de monsieur Hughes T. Poulin.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Daniel Deslauriers

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Détenteur d'un doctorat en médecine (MD) depuis 1983 et d'un diplôme de spécialiste en Biochimie Médicale du Collège des médecins du Québec (CMQ) et du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC/FRCPC) depuis 1992, Daniel Deslauriers est également détenteur d'une maîtrise ès sciences (MSc) en biologie cellulaire et moléculaire (1991). Il est aussi détenteur d'une licence du Conseil médical du Canada (LCMC).

Monsieur Deslauriers a exercé la médecine générale et d'urgence dans différentes régions du Québec avant de faire sa spécialité en biochimie médicale. Depuis 1992, monsieur Deslauriers exerce sa spécialité au centre hospitalier affilié universitaire CHA-Hôtel-Dieu de Lévis (maintenant dénommé CSSS Alphonse-Desjardins) ainsi que dans trois hôpitaux périphériques situés en région. Il a également eu l'opportunité d'agir à titre de chef du service de biochimie médicale et de chef du département de biologie médicale dans différents établissements. Il a été médecin-conseil dans deux agences régionales de santé et de services sociaux du Québec (ARSSSQ).

Monsieur Deslauriers détient une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des Administrateurs de Sociétés de l'Université Laval le désignant comme un administrateur de société certifié (ASC) et il est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (ADMA).

Il a siégé à différents conseils d'administration, dont celui de l'Association médicale du Québec (AMQ) et comme membre-substitut du conseil d'administration de l'Association médicale canadienne (AMC).

Date de nomination au conseil
21 décembre 2005

Date de renouvellement
17 mars 2010

Date de nomination à titre de président du conseil
14 septembre 2011

Date de fin du mandat
13 septembre 2016

Statut
Administrateur indépendant



John MacKay **PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Diplômé en génie de l'Université Laval, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, il est aussi gradué du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

Il connaît une première carrière fructueuse dans le génie-conseil, durant 17 ans, durant laquelle il participe à la création d'une des grandes firmes québécoises d'ingénierie. Par la suite, il se consacre au secteur manufacturier à titre d'entrepreneur propriétaire. Sa carrière le mène sur tous les continents où il développe plusieurs projets et réseaux en Afrique, en Asie, en Europe et aux États-Unis.

À la Société d'habitation du Québec de 2007 à 2013, en tant que président-directeur général, il dirigea cette société d'un budget de 1,1 milliard de dollars. Par la suite, il a occupé les fonctions de régisseur ainsi que de vice-président à la Régie du bâtiment du Québec jusqu'à sa nomination à titre de membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Sépaq, le 30 juin 2015.

En plus d'avoir été impliqué dans une multitude de sociétés à caractères professionnel, social et caritatif, il a siégé sur plus de 25 conseils d'administration d'entreprises internationales, de fondations, de PME, d'organismes et d'institutions, dont Forpan, filiale d'Uniboard Canada, l'Hôpital de l'Enfant-Jésus de Québec, la Fondation Jean Lapointe, l'Orchestre symphonique de Québec, Les Grands Ballets Canadiens, la Chambre de commerce du Québec métropolitain. Il siège actuellement sur le conseil d'administration du Centre CASA.

Date de nomination au conseil

30 juin 2015

Date de fin du mandat

30 juin 2020



Gaston Blackburn **MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION** **MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

Gaston Blackburn est détenteur d'une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme un administrateur de société certifié (ASC).

Il a commencé sa carrière à titre de commerçant et homme d'affaires dans le domaine de l'alimentation et de l'immobilier dans le secteur commercial dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Par la suite, il a été élu député dans Roberval à l'élection partielle du 20 juin 1988 et réélu en 1989. Il a été nommé adjoint parlementaire au premier ministre du 13 juillet 1988 au 3 mars 1989 et ministre délégué à l'Environnement dans le cabinet Bourassa du 3 mars au 11 octobre 1989. Il a œuvré à titre de ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du 11 octobre 1989 au 11 janvier 1994 et ministre délégué aux Transports dans le cabinet de Daniel Johnson fils du 11 janvier 1994 au 26 septembre 1994.

Très engagé dans son milieu, il a entre autres été président de la Traversée internationale du lac Saint-Jean, administrateur de la Fédération des sociétés d'entraide économique, membre du Comité des Fêtes du 150^e de Roberval et président d'honneur de la Galerie d'Art Lion. Il a également été président de la Fondation Jean-Antoine Panet et président d'honneur de la campagne de financement pour le projet de relance du Juvénat de Desbiens en 2014. Il a été membre de nombreux conseil d'administration dont le Groupe des Épiciers unis Métro-Richelieu, la Société zoologique de Saint-Félicien, Canards illimités, Produits forestiers Alliance et Hydro-Québec.

Date de nomination au conseil

10 juin 2015

Date de fin du mandat

10 juin 2018

Statut

Administrateur indépendant



Carole Boisvert

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

MEMBRE DU COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Membre en règle de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec en tant que Fellow et diplômée en administration de l'Université Laval, Carole Boisvert est également détentrice d'une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme une administratrice de sociétés certifiée (ASC).

Madame Boisvert possède plusieurs années d'expérience qui lui ont permis d'acquérir une connaissance approfondie des différentes entités gouvernementales.

De 2004 à 2010, elle a occupé le poste de sous-ministre adjointe et contrôleur des finances au ministère des Finances du Québec. Le contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale, de l'intégrité du système comptable du gouvernement et de la fiabilité des données financières qui y sont enregistrées. Le contrôleur des finances produit, pour le ministre des Finances, les états financiers consolidés du gouvernement, les comptes publics et divers autres rapports financiers du gouvernement. À titre de comptable agréée, elle a signé les états financiers produits pour le ministre. Pour le gouvernement, cette signature est un gage certain de fiabilité de l'information financière divulguée dans ses états financiers.

De 1991 à 2004, madame Boisvert a assumé différents postes dans des ministères et organismes publics. Elle a été responsable de la Direction de la planification des programmes et des budgets au ministère du Revenu. Elle a aussi agi à titre d'agente de vérification pour le Vérificateur général du Québec. Par ailleurs, de 1988 à 1991, madame Boisvert a œuvré au sein de la firme comptable Samson Bélair/Deloitte & Touche.

Date de nomination au conseil

14 septembre 2011

Date de fin du mandat

13 septembre 2015

Statut

Administratrice indépendante



Ashley Iserhoff

Après avoir fait des études en administration publique à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Ashley Iserhoff a effectué deux mandats à titre de vice-grand chef du Grand Conseil des Cris et vice-président de l'Administration régionale Crie. Depuis avril 2015, monsieur Iserhoff assume les fonctions de directeur de la santé et du développement social de la Nation Crie de Mistissini.

Membre de la Nation Crie de Mistissini et résident de Mistissini, monsieur Iserhoff est également très impliqué au sein de nombreux organismes touchant la société crie. Ainsi, il a été membre du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage qui a été créé lors de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) qui a été mis sur pied pour conseiller les gouvernements fédéral et provincial quant à l'adoption de politiques, de lois, de règlements ou de mesures pouvant affecter l'environnement ou la société crie.

Monsieur Iserhoff a été président du conseil d'administration du Réseau de communications Eeyou, une société de télécommunications à but non lucratif fournissant des services de transport de données à large bande pour les communautés d'Eeyou Istchee et les municipalités de la région de la Baie-James.

Il a siégé également sur de nombreux comités relevant de l'Administration régionale Crie comme le groupe de travail sur la lutte contre la pauvreté, le groupe de travail sur la gouvernance de la Nation Crie et le Comité consultatif sur la Justice qui supervise la mise en œuvre de l'entente concernant l'administration de la justice pour les cris qui lie le gouvernement du Québec et le Grand Conseil des Cris.

En septembre 2011, monsieur Iserhoff a été honoré par le « National Center for American Indian Enterprise Development » (NCAIED) et a reçu le prix « Native American 40 Under 40 Awards » qui souligne annuellement la réussite de 40 dirigeants autochtones de moins de 40 ans qui ont fait preuve de leadership, d'initiative et de dévouement dans leurs entreprises et dans les collectivités autochtones. Le NCAIED est la plus importante et la plus ancienne organisation américaine pour la promotion et le développement économique et d'affaires des sociétés autochtones.

Monsieur Iserhoff est également impliqué à titre de président du Club de hockey « Bears » de la Nation Crie qui regroupe les équipes Bantam BB et Midget AA.

Date de nomination au conseil

28 mars 2012

Date de fin du mandat

27 mars 2016

Statut

Administrateur



Suzie O'Bomsawin

MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

MEMBRE DU COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Détentrice d'un baccalauréat intégré en économie et en politique (2007) de l'Université Laval, Suzie O'Bomsawin est également détentrice d'une maîtrise en administration des affaires (développement international – 2010).

Membre de la Nation Waban-Aki, elle œuvre à titre de directrice du Bureau du Ndakinna (département des consultations territoriales) du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki situé à Wôlinak. Auparavant, elle a entre autres agi à titre de responsable de secteur de formation et conseillère aux affaires autochtones au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Résidente de la communauté d'Odanak, elle est également très impliquée au sein de différents organismes voués aux intérêts des Premières Nations. Ainsi, elle a été porte-parole du Réseau jeunesse des Premières Nations Québec-Labrador d'août 2011 à août 2015. Elle est aussi membre du conseil d'administration de la Société historique d'Odanak (Musée des Abénakis). Elle est également membre du Comité M8wwa (Comité jeunesse d'Odanak) et de l'organisme Femmes Autochtones du Québec.

Date de nomination au conseil

10 juin 2015

Date de fin du mandat

10 juin 2018

Statut

Administratrice indépendante



Nicole Perrault

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Nicole Perrault est titulaire d'un baccalauréat en droit (1985) et d'un diplôme de droit notarial de l'Université Laval (1986). En 2002, elle a complété une formation en gestion de projets à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Madame Perrault a exercé sa profession pendant près de 17 ans pour ensuite relever un autre défi au niveau politique dans le cabinet du ministre des Ressources naturelles et de la Faune de 2003 à 2007. En 2007, elle est recrutée par les dirigeants de L. Fournier et fils inc. et de Développements DSF pour prendre la responsabilité des projets domiciliaires pour ces entreprises. Depuis février 2014, elle occupe de nouvelles fonctions au sein de l'équipe de direction de L. Fournier et fils inc., à titre de directrice, Stratégies et relations publiques.

Toujours engagée dans son milieu, elle a été membre de plusieurs conseils d'administration d'organismes à vocation de développement socio-économique de la région de Val-d'Or. Elle a été également membre fondatrice et administratrice de la Maison de soins palliatifs de la Source Gabriel de Val-d'Or. Depuis avril 2015, elle préside le nouveau comité d'orientation et d'investissement économique de la MRC de La Vallée-de-l'Or.

Date de nomination au conseil

17 mars 2010

Date de fin du mandat

16 mars 2014

Statut

Administratrice indépendante



André Roy

PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

MEMBRE DU COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

André Roy a occupé des postes de haut niveau dans la fonction publique du Québec pendant sa carrière. Il a notamment été directeur général de l'administration à la Régie de l'assurance maladie du Québec, directeur général adjoint du même organisme de même que directeur général du Réseau Travail Québec et directeur général des programmes au ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Il a par la suite occupé le poste de vice-président aux relations publiques et aux communications à La Capitale groupe financier inc.

Monsieur Roy a siégé à de nombreux conseils d'administration dont ceux de la Mutuelle des fonctionnaires du Québec, La Capitale, compagnie d'assurances générales, la Fondation du Musée de la civilisation, l'Hôpital Saint-François-d'Assise et sa fondation, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la région 03 ainsi que la Société des jeux mondiaux des policiers et des pompiers Québec 2005 et la Société des jeux du Québec à Charlesbourg.

Il siège présentement au conseil d'administration du Centre CASA et de la Fondation du Centre CASA, de Riviera Apts « A » of Hallandale Inc. et au comité de placement des Sœurs du Saint-Cœur-de-Marie.

Date de nomination au conseil

25 avril 2001

Date de renouvellement

21 décembre 2005

Date de renouvellement

17 mars 2010

Date de fin du mandat

16 mars 2012

Statut

Administrateur indépendant



Khatéré Talai

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Titulaire d'une maîtrise en gestion des petites et moyennes organisations (1992) et d'un baccalauréat en administration des affaires (1989) de l'Université du Québec à Chicoutimi, Khatéré Talai détient aussi un diplôme d'études collégiales en sciences économiques et sociales (1984) de l'Académie de Paris.

Chargée de gestion pour l'Association des diplômés de l'Université du Québec à Chicoutimi, madame Talai a également été consultante pour l'implantation du modèle organisationnel et le développement des employés chez Rio Tinto Alcan et conseillère au Service aux entreprises et à la collectivité pour le cégep de Saint-Félicien.

Elle a siégé au conseil d'administration de la Coopérative étudiante de l'Université du Québec à Chicoutimi à titre de présidente et au conseil d'administration de l'Association des diplômés de l'Université du Québec à Chicoutimi à titre de directrice au développement.

Date de nomination au conseil

29 novembre 2006

Date de renouvellement

17 mars 2010

Date de fin du mandat

16 mars 2013

Statut

Administratrice indépendante

MEMBRES SORTANTS EN 2015-2016

Raymond Desjardins PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Date de nomination au conseil 8 septembre 2010	Date de renouvellement 17 juillet 2013	Date de fin du mandat 7 septembre 2016	Départ à la retraite 30 juin 2015
--	--	--	---

Anne Dupéré

Date de nomination au conseil 17 mars 2010	Date de fin du mandat 16 mars 2014	Date de remplacement 10 juin 2015	Statut Administratrice indépendante
--	--	---	---

Hughes T. Poulin

Date de nomination au conseil 21 décembre 2005	Date de renouvellement 17 mars 2010	Date de renouvellement 28 mars 2012	Date de fin du mandat 27 mars 2013	Date de remplacement 10 juin 2015	Statut Administrateur indépendant
--	---	---	--	---	---



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT DU CONSEIL

Le conseil d'administration détermine les grandes orientations de la Sépaq et veille à sa bonne gouvernance et à sa performance. Il voit à ce que la gestion de la Sépaq soit conforme aux dispositions de sa loi constitutive, aux règlements y afférents et aux autres lois et règlements qui la régissent. Il s'assure aussi que la Sépaq prenne les mesures requises pour atteindre les objectifs fixés par sa mission.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil d'administration sont non rémunérés, à l'exception du président-directeur général de la Sépaq. Les frais occasionnés par l'exercice de leurs fonctions leur sont cependant remboursés.

PRÉSIDENTICE DU CONSEIL

Le président du conseil d'administration assume le leadership de la gouvernance du conseil d'administration. Il préside et anime les réunions et il dirige le conseil dans tous les aspects de son travail. Il voit à l'organisation et au bon

fonctionnement du conseil et s'assure de l'exécution de ses responsabilités. Il voit également au bon fonctionnement des comités soit le comité de vérification, le comité des ressources humaines, le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des technologies de l'information et s'assure d'une constitution fonctionnelle et équitable des comités par le conseil d'administration. Il peut participer à toutes les réunions des comités qui en découlent et veille à ce qu'ils présentent régulièrement des rapports. Il s'assure aussi que les décisions du conseil d'administration soient mises en œuvre. Finalement, il s'assure de l'application des lois, des règlements et des politiques concernant l'organisation.

RÉUNIONS

Les administrateurs conviennent annuellement d'un calendrier de réunions. Des réunions spéciales ou tenues par conférence téléphonique s'ajoutent, au besoin, durant l'année. Au cours de la présente année financière, le conseil d'administration a tenu 6 réunions régulières et 4 réunions par conférence téléphonique. Quant à ses quatre comités, ils ont tenu 15 réunions régulières. L'assistance des membres aux réunions du conseil d'administration et de ses comités est présentée au tableau ci-après.

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS

Nom	Conseil d'administration		Comité de vérification***		Comité des ressources humaines***		Comité de gouvernance et d'éthique***		Comité des technologies de l'information***	
	Séances régulières	Conférences téléphoniques	Du 1 ^{er} avril 2015 au 12 août 2015	Du 13 août 2015 au 31 mars 2016	Du 1 ^{er} avril 2015 au 12 août 2015	Du 13 août 2015 au 31 mars 2016	Du 1 ^{er} avril 2015 au 12 août 2015	Du 13 août 2015 au 31 mars 2016	Du 1 ^{er} avril 2015 au 12 août 2015	Du 13 août 2015 au 31 mars 2016
Nombre de réunions	6	4	3	4	1	2	0	2	1	2
Blackburn, Gaston*	3/4	2/2	s. o.	3/4	s. o.	s. o.	s. o.	1/2	s. o.	s. o.
Boisvert, Carole	5/6	3/4	3/3	3/4 (P)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1/1	1/2
Deslauriers, Daniel	6/6	4/4	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Iserhoff, Ashley	3/6	1/4	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
MacKay, John**	4/4	2/2	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
O'Bomsawin, Suzie*	4/4	0/2	s. o.	s. o.	s. o.	2/2	s. o.	2/2	s. o.	2/2
Perrault, Nicole	5/6	4/4	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	2/2	s. o.	2/2 (P)
Roy, André	6/6	4/4	3/3 (P)	4/4	1/1	2/2 (P)	s. o.	2/2	1/1	2/2
Talaï, Khatéré	4/6	3/4	s. o.	s. o.	1/1	2/2	s. o.	2/2 (P)	1/1 (P)	s. o.
Membres sortants										
Desjardins, Raymond	2/2	1/2	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dupéré, Anne	0/2	0/2	0/2	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	0/1	s. o.
Poulin, Hughes T.	2/2	2/2	s. o.	s. o.	1/1 (P)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

(P) Président du comité

* En fonction depuis le 10 juin 2015

** En fonction depuis le 30 juin 2015

*** Le conseil d'administration a revu la composition des comités le 13 août 2015

FAITS SAILLANTS

MOUVEMENTS À LA HAUTE DIRECTION

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, a nommé monsieur John MacKay à titre de membre du conseil d'administration et président-directeur général, en remplacement de monsieur Raymond Desjardins qui a pris sa retraite. Il est entré en fonction le 30 juin 2015.

Le conseil d'administration a approuvé, sur la recommandation du président-directeur général, à la suite de la vacance du poste, la nomination de madame Catherine Grenier à titre de vice-présidente – Commercialisation. Celle-ci est entrée en fonction le 25 janvier 2016.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020

Le conseil d'administration a approuvé le plan d'action de développement durable 2016-2020 de la Sépaq, lequel est entré en vigueur le 31 mars 2016. Il comporte 15 actions découlant directement de la mission et du champ d'intervention de la Sépaq. Ce plan définit les activités que la Sépaq mettra en œuvre pour contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE – PLAN D'ACTION ET MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Le conseil d'administration a pris connaissance du rapport du Commissaire au développement durable, lequel s'articule autour de trois axes : la conservation du patrimoine naturel dans les parcs nationaux, la gouvernance de la Sépaq et la prise en compte des principes de développement durable. Afin de mettre en œuvre les recommandations se trouvant dans ce rapport, le conseil d'administration a approuvé un plan d'action et a confié au comité de vérification la tâche d'assurer un suivi de cette mise en œuvre.

Les travaux de mise en œuvre ont débuté au cours de l'année 2015-2016. Dans ce cadre, le conseil d'administration a approuvé une Politique de divulgation financière et des redditions de comptes relativement à l'octroi de contrats et au Programme de suivi de l'intégrité écologique. Finalement, il a approuvé des modifications à la Politique d'octroi de contrats.

RÉSULTATS FINANCIERS ET CONTRÔLE INTERNE

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers audités 2014-2015, lesquels sont présentés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Par ailleurs, lors de chacune des réunions régulières, les résultats financiers périodiques de la Sépaq ont été présentés aux administrateurs.

Le conseil a également suivi les impacts sur la Sépaq de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État et de la décision du Conseil du trésor numéro 215173 du 16 juin 2015 imposant des modalités de réduction de certaines dépenses visant à respecter les cibles budgétaires.

GOVERNANCE ET ÉTHIQUE

En matière de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration a approuvé des modifications au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et au Code d'éthique et de déontologie des employés. Il a également approuvé des modifications au Règlement sur la régie interne, aux critères d'évaluation des membres du conseil d'administration, au formulaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et aux profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général.

RESSOURCES HUMAINES

En matière de ressources humaines, le conseil d'administration a adopté une demande de mandat de négociation pour dépôt au Conseil du trésor pour le renouvellement de la convention collective de l'unité Auberge de montagne des Chic-Chocs. En vertu de la Loi sur le régime de négociation de conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, la Sépaq doit obtenir l'approbation du Conseil du trésor sur les paramètres généraux avant d'entreprendre la négociation d'une convention collective. De plus, le conseil d'administration a approuvé un programme de planification de la relève et de développement des talents.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Conformément à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, le conseil d'administration a approuvé la programmation annuelle 2015-2016 ainsi que les projets en ressources informationnelles.

PARTENARIAT

Le conseil d'administration a reconduit le partenariat d'affaires entre la Sépaq et la Fédération québécoise du canot et du kayak en approuvant un nouveau contrat, lequel vise à unir les efforts des partenaires pour promouvoir, développer et exploiter l'activité canot-camping, kayak de mer et autres activités non motorisées dans la réserve faunique La Vérendrye. Également, le conseil d'administration a approuvé un nouveau contrat avec 9273-2536 Québec inc., ayant pour objet d'offrir un concept récréotouristique de type parcours « hébertisme aérien » en forêt, consistant essentiellement en une série de déplacements d'arbre en arbre à l'aide de jeux ludiques et sportifs à la Station touristique Duchesnay.

COMPOSITION DES COMITÉS

Le 13 août 2015, le conseil d'administration a revu la composition de ses comités.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LEURS ACTIVITÉS

Dans l'accomplissement de son mandat, en conformité avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration confie des mandats particuliers à trois comités statutaires qui le soutiennent, soit le comité de vérification, le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance et d'éthique, ainsi qu'au comité des technologies de l'information, qui sont chargés d'étudier les dossiers stratégiques de leur secteur respectif, d'en suivre l'évolution sur une base régulière, d'en faire rapport au conseil et de proposer des recommandations, s'il y a lieu.

Les comités se réunissent régulièrement et font rapport verbalement de leurs activités au conseil à la suite de la tenue de chaque réunion. De plus, chaque administrateur peut consulter sur l'intranet des administrateurs les procès-verbaux des comités.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

MANDAT ET COMPOSITION

Le comité de vérification a notamment pour fonctions de voir à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer de leur efficacité et de leur adéquation. Il doit veiller à ce que soit instauré un processus de gestion des risques. Le comité a également pour mandat de réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Sépaq qui serait portée à son attention par la directrice de la vérification interne ou un dirigeant. Finalement, il doit examiner les états financiers audités avec la direction et le Vérificateur général du Québec et en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Au 31 mars 2016, le comité de vérification est composé de trois membres indépendants :

Présidente : Carole Boisvert, FCPA, FCA

Membres : Gaston Blackburn, André Roy

Le président du conseil, le président-directeur général, la vice-présidente – Affaires corporatives et secrétaire générale, la directrice de la vérification interne, la vice-présidente à l'administration et aux finances et la directrice de la comptabilité et du contrôle peuvent assister aux réunions.

ACTIVITÉS

Le comité de vérification s'est réuni à sept reprises au cours de l'exercice financier 2015-2016. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité de vérification :

- ▶ a examiné les états financiers audités au 31 mars 2015 avec le Vérificateur général du Québec et la firme Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l et en a recommandé l'adoption au conseil d'administration. Les honoraires de la firme Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. sont de l'ordre de 39 500 \$ annuellement;
- ▶ s'est assuré de l'indépendance des auditeurs externes;
- ▶ a examiné le rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction sur l'audit des états financiers au 31 mars 2015 du Vérificateur général du Québec et ses recommandations et s'est assuré du suivi de ces recommandations;
- ▶ a pris connaissance du Plan d'audit des états financiers au 31 mars 2016 du Vérificateur général du Québec;
- ▶ a recommandé au conseil d'administration l'approbation d'un plan d'action à la suite du dépôt du rapport du Commissaire au développement durable et a assuré le suivi de la mise en œuvre dudit plan d'action;
- ▶ a recommandé au conseil d'administration l'approbation de la Politique de divulgation financière;
- ▶ a recommandé au conseil d'administration l'approbation de certaines redditions de comptes;
- ▶ a recommandé au conseil d'administration des modifications à la Politique de la vérification interne;
- ▶ a recommandé au conseil d'administration d'approuver la planification annuelle 2015-2016 de la vérification interne et a assuré son suivi;
- ▶ a recommandé au conseil d'administration d'approuver la planification annuelle 2016-2017 de la vérification interne;
- ▶ a passé en revue chacun des comptes rendus et rapports de la vérification interne et des vérifications opérationnelles et rapports de vérification administrative produits par la Direction de la vérification interne, incluant les rapports de suivi des plans d'actions prioritaires;
- ▶ a pris connaissance des mises à jour du rapport de la direction pour l'identification des risques relevant de la Politique de gestion intégrée des risques;
- ▶ a effectué le suivi budgétaire des frais de fonctionnement du conseil d'administration.

Le comité a eu l'occasion de rencontrer les représentants du Vérificateur général du Québec en l'absence des membres de la direction.

Hormis le mandat d'audit confié par le Vérificateur général du Québec à la firme Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., le comité de vérification n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2015-2016.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

MANDAT ET COMPOSITION

Le comité des ressources humaines a notamment pour fonctions de s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines. Il doit élaborer et proposer un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général en plus de déterminer les critères pour son évaluation et de faire des recommandations au conseil sur sa rémunération. Il contribue également à la sélection des dirigeants et à l'établissement d'un programme de planification de leur relève.

Au 31 mars 2016, le comité des ressources humaines est composé de trois membres indépendants :

Président : André Roy

Membres : Suzie O'Bomsawin, Khatéré Talai

Le président du conseil, le président-directeur général, la vice-présidente – Affaires corporatives et secrétaire générale et le vice-président aux ressources humaines peuvent assister aux réunions.

ACTIVITÉS

Ce comité a tenu trois réunions au cours de l'exercice financier 2015-2016. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité des ressources humaines a :

- recommandé au conseil d'administration d'approuver l'indexation des échelles salariales du personnel cadre, en situation de gestion, professionnel et non syndiqué ainsi que la mise à jour de la structure salariale au 1^{er} avril 2015;
- recommandé au conseil d'administration d'adopter une demande de mandat de négociation pour dépôt au Conseil du trésor pour le renouvellement de la convention collective de l'unité Auberge de montagne des Chic-Chocs;
- recommandé au conseil d'administration d'approuver le choix de la limite par lésion professionnelle 2016;
- recommandé au conseil d'administration de majorer l'échelle de traitement du personnel cadre, en situation de gestion, professionnel et non syndiqué lié à l'indice des prix à la consommation rétroactivement au 31 mars 2015;

- recommandé au conseil d'administration d'approuver le programme de planification de la relève et de développement des talents;
- recommandé au conseil d'administration d'approuver l'indexation des échelles salariales du personnel cadre, en situation de gestion, professionnel et non syndiqué ainsi que la mise à jour de la structure salariale au 1^{er} avril 2016.

Le comité des ressources humaines a recouru à des services d'experts externes à la suite d'un appel d'offres sur invitation, soit la firme Optimum Talent inc. pour un mandat d'accompagnement dans le cadre du recrutement d'un vice-président – Commercialisation. Les honoraires sont de 34 500 \$. De plus, un mandat a été octroyé à Alia Conseil inc. afin de revoir l'efficacité de la structure organisationnelle de la haute direction de la Sépaq. Les honoraires sont de 15 450 \$.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

MANDAT ET COMPOSITION

Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonctions d'élaborer les règles de gouvernance et le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Sépaq ainsi que les codes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs et aux employés de la Sépaq. Le comité détermine également les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des administrateurs, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général, et identifie les critères d'évaluation des administrateurs et du fonctionnement du conseil. Finalement, le comité doit élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres et effectuer l'évaluation du fonctionnement du conseil.

Au 31 mars 2016, le comité de gouvernance et d'éthique est composé de cinq membres indépendants :

Présidente : Khatéré Talai

Membres : Gaston Blackburn, Suzie O'Bomsawin, Nicole Perrault, André Roy

Le président du conseil, le président-directeur général, la vice-présidente – Affaires corporatives et secrétaire générale et une avocate de la Vice-présidence – Affaires corporatives et secrétariat général peuvent assister aux réunions.

ACTIVITÉS

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu deux réunions au cours de l'exercice financier 2015-2016. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité de gouvernance et d'éthique a :

- procédé à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;
- révisé le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Sépaq et recommandé au conseil d'administration d'approuver un code modifié;
- révisé le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Sépaq et recommandé au conseil d'administration d'approuver un code modifié;
- révisé le Règlement sur la régie interne et recommandé au conseil d'administration d'approuver un règlement modifié;
- révisé les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général, et recommandé au conseil d'administration d'approuver lesdits profils modifiés;
- révisé les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration et recommandé au conseil d'administration d'approuver les critères modifiés;
- révisé le formulaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et recommandé au conseil d'administration d'approuver un formulaire modifié;
- mis à jour le programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration.

Par ailleurs, le comité de gouvernance et d'éthique a organisé à l'attention des membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction une conférence sur la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Le comité de gouvernance et d'éthique n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2015-2016 hormis le conférencier.

RAPPORT DU COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

MANDAT ET COMPOSITION

Le comité des technologies de l'information a notamment pour fonctions de recommander au conseil d'administration de la Sépaq les orientations générales en matière de technologies de l'information, dont plus particulièrement d'apprécier les grandes stratégies d'investissement des technologies de l'information proposées par la direction, d'examiner la programmation annuelle en technologies de l'information et d'examiner les

demandes relatives à l'acquisition de biens et services en technologies de l'information qui nécessitent l'approbation du conseil d'administration tel que défini dans la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement. Il a également pour fonctions de s'intéresser principalement, en matière de technologies de l'information, aux liens avec la planification stratégique, aux projets d'investissement, aux risques liés à l'utilisation des technologies et à la continuité des opérations.

Au 31 mars 2016, le comité des technologies de l'information est composé de quatre membres indépendants :

Présidente : Nicole Perrault

Membres : Carole Boisvert, Suzie O'Bomsawin, André Roy

Le président du conseil, le président-directeur général, la vice-présidente – Affaires corporatives et secrétaire générale et le directeur général des technologies de l'information peuvent assister aux réunions.

ACTIVITÉS

Le comité des technologies de l'information a tenu trois réunions au cours de l'exercice financier 2015-2016. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité des technologies de l'information a :

- pris connaissance de la mise à jour au 31 mars 2015 du bilan de la programmation annuelle 2014-2015;
- recommandé au conseil d'administration d'approuver la programmation annuelle 2015-2016 des ressources informationnelles;
- pris connaissance du bilan intérimaire de la programmation annuelle 2015-2016 des ressources informationnelles;
- pris connaissance des cinq priorités de la direction générale des technologies de l'information;
- pris connaissance du bilan de la programmation annuelle 2015-2016 des ressources informationnelles;
- recommandé au conseil d'administration d'approuver la programmation annuelle 2016-2017 des ressources informationnelles.

Le comité des technologies de l'information n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2015-2016.

LES DIRIGEANTS

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

L'équipe de direction est composée de huit membres soit le président-directeur général, les six vice-présidents et le directeur général des technologies de l'information. Les vice-présidents sont nommés par le conseil d'administration, sur la recommandation du président-directeur général. L'équipe de direction se réunit généralement toutes les deux semaines.

PARC NATIONAL DES HAUTES-GORGES-DE-LA-RIVIÈRE-MALBAIE



PRÉSIDENCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

» Le président-directeur général : John MacKay

Le président-directeur général de la Sépaq est nommé par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Il assume la direction et la gestion de la Sépaq dans le cadre des lois, règlements et politiques qui la concernent. Il propose au conseil d'administration les orientations stratégiques ainsi que les plans d'immobilisations et d'exploitation. Il élabore les orientations et objectifs de la Sépaq, s'assure de l'atteinte des résultats, maintient un contrôle global sur les activités de la Sépaq et est responsable de la reddition de comptes auprès du conseil d'administration et des autorités gouvernementales pertinentes.



Vice-présidence exploitation, secteurs faunique et touristique

► **Le vice-président exploitation, secteurs faunique et touristique: Jean-Charles Morin**

La Vice-présidence exploitation, secteurs faunique et touristique chapeaute, pour le secteur faunique, 15 réserves fauniques ainsi que Sépaq Anticosti et, pour le secteur touristique, neuf établissements œuvrant principalement dans les secteurs de l'hôtellerie, du camping et des attraits touristiques majeurs. Elle est constituée d'une Direction des opérations pour chacun des secteurs de même que d'un service de géomatique et de gestion intégrée des ressources.

La vice-présidence planifie et coordonne l'élaboration et la réalisation des programmes et des plans d'activités de chacun des établissements ainsi que la préparation et le suivi des plans d'opérations. Elle voit à l'élaboration des plans d'investissement et de mise en valeur ainsi qu'à

la mise en œuvre des programmes d'immobilisations. Elle prépare et effectue le suivi budgétaire des établissements et s'assure de la réalisation des objectifs fixés pour chacun d'eux sur la base de ses priorités.

Elle veille aussi à mettre en valeur le potentiel faunique et récréotouristique de chaque réserve. À cet effet, elle élabore des plans de gestion faunique, comme les plans directeurs des pêcheries et s'assure que les plans d'aménagement respectent le profil faunique de chaque territoire. Elle voit aussi à la protection du territoire et à une gestion intégrée des ressources. En ce qui concerne le secteur touristique, la vice-présidence supervise les plans de développement et la réalisation des travaux majeurs et des projets structurants.



Vice-présidence exploitation Parcs Québec

► **Le vice-président exploitation Parcs Québec: Martin Soucy**

La Vice-présidence exploitation Parcs Québec a la responsabilité des 23 parcs nationaux méridionaux ainsi que du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Elle est constituée d'une direction des opérations (subdivisée en secteurs Est et Ouest du Québec) et d'une boîte d'expertise pour la conservation et l'éducation, l'expérience du visiteur et les services collectifs.

En plus de soutenir l'ensemble des directions des parcs nationaux, elle propose les grandes orientations de ce secteur en matière de gestion des opérations, de conservation, d'offres d'expérience aux visiteurs, de développement des territoires et de concertation. Elle veille à ce que toutes les mesures soient prises afin d'assurer le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux tout en intégrant un volet éducatif de découverte à l'offre des activités de chacun d'eux. Notamment, elle assure la mise en œuvre des plans de conservation et la gestion du Programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE).

Dans la perspective d'une stratégie globale pour le réseau, elle élabore, de concert avec les directeurs des parcs, les plans d'investissement et de développement, tout en assurant leur réalisation. Enfin, elle prépare et effectue le suivi budgétaire des établissements et s'assure de la réalisation des objectifs fixés pour chacun d'eux.

La vice-présidence veille également à entretenir des relations harmonieuses avec les intervenants représentatifs des milieux régionaux en périphérie des parcs nationaux afin d'assurer la mission de conservation des territoires et d'établir une synergie au niveau économique et touristique.



Vice-présidence à l'administration et aux finances

► **La vice-présidente à l'administration et aux finances: Guylaine Berthiaume**

La Vice-présidence à l'administration et aux finances soutient l'ensemble des établissements et le siège social en matière d'administration et de finances. Cette vice-présidence regroupe la Direction des immobilisations et des ressources matérielles, la Direction de la comptabilité et du contrôle et la Direction des finances.

Cette vice-présidence coordonne l'ensemble des activités en matière d'administration, de financement, de gestion de la trésorerie, de planification budgétaire, de comptabilité, d'investissement et de développement. Elle fournit un soutien administratif à la direction et à l'ensemble de l'organisation. Elle coordonne les activités relatives à la préparation et au suivi budgétaire de la Sépaq et procède également

à la mise à jour des projections financières. Les études économiques de même que le processus d'acceptabilité des projets d'investissement sont sous sa gouverne. Celle-ci doit s'assurer également que la comptabilisation et les opérations financières s'effectuent conformément aux politiques et procédures administratives. Elle prépare les rapports financiers périodiques et annuels. Cette vice-présidence dirige les activités relatives à l'élaboration et au suivi de la programmation du plan d'investissement et en assure le respect. Finalement, elle est responsable des achats regroupés en matière d'approvisionnement.



Vice-présidence à la commercialisation

► La vice-présidente à la commercialisation : Catherine Grenier

La Vice-présidence à la commercialisation propose les orientations stratégiques de commercialisation et la mise en marché des produits porteurs et de l'ensemble des établissements sur les marchés québécois et hors Québec. Elle orchestre les efforts en marketing, de partenariats stratégiques, ventes et communications, tant à l'interne qu'à l'externe. Elle regroupe le Service des ventes et réservations ainsi que l'intelligence d'affaires et la recherche, le marketing stratégique, la promotion et les communications.

Cette vice-présidence assume la responsabilité de toutes les activités relatives à l'élaboration du plan marketing stratégique pour la Sépaq ainsi que la mise en œuvre et l'intégration des programmes, stratégies et plans d'action par produit et par établissement afin de maximiser les revenus. Elle planifie et coordonne les plans d'action marketing, la tarification,

les prévisions budgétaires annuelles de marketing ainsi que leur suivi. Elle est responsable de la veille stratégique et de l'analyse des tendances, de la recherche sur la connaissance de la clientèle et des marchés de même que l'évaluation de la qualité des services à la clientèle. Elle gère les relations avec les médias, les tournées de presse, les médias sociaux, les stratégies et campagnes publicitaires, la promotion, la gestion de la relation client et les stratégies numériques afin de promouvoir le rayonnement de la Sépaq. Elle assure la gestion et la diffusion du site Web sepaq.com ainsi que le développement et la promotion du site transactionnel pour accroître la qualité d'expérience, la conversion et les revenus.



Vice-présidence aux ressources humaines

► Le vice-président aux ressources humaines : Pierre Bélanger

La Vice-présidence aux ressources humaines soutient l'ensemble des établissements et le siège social en matière de gestion des ressources humaines.

Cette vice-présidence fournit des services-conseils à l'ensemble des gestionnaires de la Sépaq en matière de relations du travail, de dotation, de formation du personnel et de santé et sécurité au travail. Elle assume aussi la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques en matière de gestion des ressources humaines, en collaboration avec l'ensemble des directions des établissements.

Elle est également responsable de la gestion des régimes d'assurance collective et d'avantages sociaux et, notamment, des régimes de retraite, de la production de la paie pour l'ensemble du personnel ainsi que de la gestion du programme d'aide au personnel.

Finalement, elle négocie et applique les neuf conventions collectives et siège, lorsque requis, sur divers comités patronaux-syndicaux. Elle représente la Sépaq en arbitrage de griefs et devant les différents tribunaux administratifs concernés.



Vice-présidence aux affaires corporatives et secrétariat général

► La vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale : Nelly Rodrigue

La Vice-présidence aux affaires corporatives et secrétariat général soutient le conseil d'administration et la haute direction dans l'élaboration et l'implantation des règles de gouvernance. Elle fournit également le support juridique à l'ensemble de l'organisation.

Le rôle de la vice-présidence consiste notamment à appuyer le conseil d'administration dans l'accomplissement de ses fonctions, ce qui inclut son obligation à se conformer à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Par ailleurs, la démarche de planification stratégique, le processus de gestion intégrée des risques et le suivi du Plan d'action de développement durable relèvent également de la vice-présidence tout comme la préparation des documents législatifs, tels que les décrets et mémoires. La vice-présidence est aussi responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels pour la Sépaq et elle est mandataire de la Sépaq auprès de l'Office québécois de la langue française. Elle assume aussi les diverses redditions de comptes comme la préparation du rapport annuel et autres documents corporatifs de cette envergure.

La vice-présidence assume également le volet affaires juridiques. Les principales responsabilités rattachées à ce volet consistent à donner les avis légaux requis, préparer et réviser des contrats et autres documents légaux, tant pour les établissements que pour les vice-présidences, en plus de collaborer avec ceux-ci sur divers projets de développement et de partenariat. La vice-présidence fournit le support juridique tant en matière contractuelle que municipale et en environnement, en construction, en propriété intellectuelle et en pratiques commerciales. Elle offre aussi aux établissements de la formation sur ces sujets en plus de développer des outils à leur intention. Finalement, l'analyse et le traitement des poursuites reçues par la Sépaq sont sous la responsabilité de cette vice-présidence.



Direction générale des technologies de l'information

► Le directeur général des technologies de l'information : Gilbert Larocque

La Direction générale des technologies de l'information met en place des solutions technologiques permettant de soutenir le développement des affaires et de maintenir des niveaux de services technologiques optimaux dans l'entreprise. Elle offre aussi un rôle-conseil auprès de la direction dans ses choix d'investissement en matière de technologies de l'information par un processus de gestion du portefeuille de projets et la valorisation des projets d'affaires.

Cette direction générale assure également la gestion de la sécurité des actifs technologiques de la Sépaq dans un souci d'excellence opérationnelle conforme aux pratiques reconnues. Son centre de services technologiques

assure le support, les services-conseils, le traitement des demandes de services et les déploiements technologiques à l'ensemble des établissements ainsi qu'au siège social.

Finalement, elle est responsable de l'ensemble des systèmes informatiques et des infrastructures. À ce titre, elle acquiert et développe des systèmes et assure le respect de l'intégrité, la cohérence, la disponibilité et la sécurité des données.

LA RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le tableau qui suit présente la rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Sépaq.

Nom et fonction	Salaire annuel	Prime de remplacement***	Rémunération variable	Autres avantages *	Rémunération totale
John MacKay** Président-directeur général	180 289\$	–	Aucune	1 700\$	181 989\$
Martin Soucy Vice-président exploitation Parcs Québec	146 818\$	7 910\$	Aucune	3 198\$	157 926\$
Jean-Charles Morin Vice-président exploitation, secteurs faunique et touristique	146 818\$	7 910\$	Aucune	665\$	155 393\$
Nelly Rodrigue Vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale	146 818\$	–	Aucune	2 623\$	149 441\$
Guyline Berthiaume Vice-présidente à l'administration et aux finances	146 818\$	–	Aucune	2 395\$	149 213\$

* Peut inclure : contribution de l'employeur à l'assurance collective et/ou cotisation à un ordre professionnel et avantage imposable pour l'utilisation d'un véhicule automobile.

** John MacKay est entré en fonction le 30 juin 2015. Aux fins de ce tableau, sa rémunération annuelle est déclarée. Toutefois, sa rémunération totale réelle en 2015-2016 est 132 261 \$.

*** Les vice-présidents exploitation ont assumé respectivement le rôle de vice-président – Commercialisation par intérim du 13 juillet 2015 au 25 janvier 2016.

Le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président-directeur général (article 10 alinéa 3 de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec). Il participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS).

Les autres membres de la haute direction participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE).

La cotisation et la rente aux régimes de retraite sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ces derniers participent.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Depuis le 29 novembre 2009, le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (le « Règlement »), adopté en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, oblige les organismes publics à diffuser certains documents sur leur site Web. Ce Règlement a par la suite été modifié et, depuis le 1^{er} avril 2015, de nombreuses autres informations sont maintenant diffusées. Ces documents et informations se trouvent à la section « Accès à l'information et diffusion » du site Web de la Sépaq. Par ailleurs, ce Règlement enjoint la Sépaq à rendre compte, dans son rapport annuel, des demandes d'accès reçues au cours de l'année financière et des activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels réalisées.

COMPTE RENDU DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES EN 2015-2016

Nombre de demandes d'accès

Traitées dans un délai de 20 jours	35
Traitées dans un délai de 30 jours	4
Total des demandes reçues	39

Nombre de demandes d'accès

Refusées	8
Acceptées	18
Partiellement acceptées	10
Aucun document	1
Référée	1
Désistement	1
Total des demandes reçues	39

Renseignements complémentaires :

- aucune demande n'a fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information;
- aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodements raisonnables.

De manière générale, la nature des demandes d'accès se résume comme suit :

- renseignements ayant des incidences sur l'économie;
- renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques;
- demande d'accès à des renseignements personnels.

De manière générale, les motifs de refus d'accès sont les suivants :

- les documents contiennent des renseignements de nature commerciale (article 22);
- les documents contiennent des renseignements fournis par un tiers (article 23);
- les documents renferment des renseignements personnels (articles 53, 54, 59).

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Sépaq met en application sa Politique d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels. En outre, le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Sépaq contient une section particulière sur la protection des informations confidentielles.



CENTRE TOURISTIQUE DU LAC-KÉNOGAMI

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

À la suite de la révision de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Sépaq a adopté une nouvelle politique linguistique le 3 juin 2013, remplaçant celle adoptée le 15 décembre 2008. Ladite politique, qui a été diffusée au cours de l'année 2013-2014, est disponible sur le site Web de la Sépaq. Au cours de l'année 2015-2016, la section « Accès à l'information et diffusion » du site Web a été réaménagée, laquelle donne accès à la politique linguistique.

La Sépaq collabore étroitement avec l'Office québécois de la langue française pour assurer le respect de la politique. La mandataire de la Sépaq auprès de l'Office participe aux rencontres du réseau des mandataires de l'Administration et se tient informée des nouveautés grâce à la réception de l'Infolettre du réseau des mandataires. De plus, elle a répondu régulièrement à des interrogations du personnel de la Sépaq relativement à l'application de sa politique linguistique et a, par la même occasion, sensibilisé certains employés.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Dans le cadre du budget 2009-2010, le gouvernement annonçait la mise en place de la Politique de financement des services publics. Cette politique s'applique à tous les organismes publics qui offrent des biens et des services aux citoyens. Par de meilleures pratiques tarifaires, elle vise à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et pour s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire.

Les ministères et organismes sont donc tenus de faire état de la progression de la mise en place de la politique. Uniquement quelques tarifs applicables aux activités et services offerts par la Sépaq sont réglementés. Une modification au Règlement sur les parcs a été adoptée le 2 septembre 2015, laquelle vise à favoriser la relève et à consolider le positionnement des parcs nationaux comme une destination de choix pour les familles. En effet, les enfants de 17 ans et moins sont maintenant exemptés de l'obligation de payer les droits d'accès dans les parcs nationaux. Cette modification respectait les orientations gouvernementales en matière de financement public. Les autres tarifs de la Sépaq sont fixés selon le marché, car celle-ci œuvre dans un environnement concurrentiel.

BONIS AU RENDEMENT

Conformément à la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours sur le budget prononcé le 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (2010, chapitre 20) et à la Loi portant principalement sur la suspension de versements de bonis dans le contexte de mesures visant le retour à l'équilibre budgétaire (2015, chapitre 2), la Sépaq n'a accordé aucun boni au rendement au personnel cadre ni au titulaire d'un emploi supérieur en 2015-2016 pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

En lien avec la reddition de comptes des organismes publics en matière de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles, la Sépaq fait un suivi rigoureux des technologies de l'information. Le conseil d'administration a approuvé la programmation annuelle 2015-2016 ainsi que les projets en ressources informationnelles. Un comité des technologies de l'information supporte le conseil d'administration et est chargé d'étudier les dossiers stratégiques en technologies de l'information, d'en suivre leur évolution, d'en faire rapport au conseil et de proposer des recommandations, s'il y a lieu.

La Direction générale des technologies de l'information gère les actifs, les services, les activités, les projets et les investissements associés aux ressources informationnelles. Elle assure la maintenance, le soutien, la sécurité, la performance et l'évolution des services et des systèmes d'information sous sa responsabilité.

La programmation en ressources informationnelles s'appuie sur la planification stratégique en vigueur. Ces objectifs sont révisés chaque année selon les impératifs d'affaires stratégiques et opérationnels de la Sépaq et qui visent notamment :

- La croissance des revenus;

- L'efficacité opérationnelle dans ses établissements et au siège social;
- La pérennité des actifs informationnels de la Sépaq.

Voici les principales réalisations en 2015-2016 :

- Refonte des systèmes de gestion des ventes et des réservations et du site Web, c'est-à-dire le développement de la nouvelle plateforme de ventes en ligne, volet camping et prêt-à-camper, laquelle sera déployée au cours de l'été 2016;
- Poursuite du déploiement du système administratif de gestion des ventes et réservations en établissement (nouveau système de ventes);
- Finalisation des indicateurs de gestion relatifs aux taux d'occupation de différents produits d'hébergement;
- Remplacement des terminaux de paiement électronique pour actualiser la solution de paiement aux normes de sécurité en vigueur;
- Évolution des infrastructures de traitement et de stockage visant l'ajout de capacité en stockage et en puissance de traitement, assurant robustesse et redondance des systèmes;
- Amélioration des infrastructures de télécommunication dans certains établissements.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

Conformément à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public, la Sépaq doit rendre compte de certaines informations.

CONTRATS DE SERVICES

La Sépaq indique le total en nombre et en valeur des contrats de services de 25 000 dollars et plus qu'elle a octroyés entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016 :

	Avec une personne physique	Autres qu'avec une personne physique
Nombre total	1	59
Valeur totale	150 000\$	8 564 396\$

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

La Sépaq fait état des heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, par catégorie d'emploi :

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées
Personnel d'encadrement	358 471	0	358 471
Personnel professionnel	145 677	571	146 248
Personnel de bureau, technicien et assimilé	122 053	1 687	123 740
Ouvrier, personnel d'entretien et de service	1 649 407	29 994	1 679 401
Étudiant et stagiaires	228 954	3 292	232 246
Total des heures	2 504 562	35 544	2 540 106


La Sépaq a respecté la cible fixée par son ministre responsable.

LES SUITES DONNÉES AUX RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

En juin 2015, le Vérificateur général du Québec a déposé à l'Assemblée nationale le rapport du Commissaire au développement durable (CDD) portant sur l'optimisation des ressources des parcs nationaux et de la Sépaq. Dans son rapport, il fait état de certaines constatations et émet différentes recommandations. Afin de répondre aux recommandations, la Sépaq a produit un plan d'action. La Sépaq fait état, dans la présente section, des actions entreprises afin de donner suite aux recommandations.

Au cours de l'année 2015-2016, la Sépaq a entrepris les actions suivantes :

Recommandation du Vérificateur général du Québec visant la Sépaq (3 à 12)	Action de la Sépaq	Partiel (P) ou Complété (C)
3. S'assurer que le suivi instauré permet de connaître l'état d'avancement des actions mentionnées dans les plans de conservation.	Un processus de mise à jour (tableau de bord et fiches) et de suivi des plans de conservation a été mis en œuvre à la fin de l'année 2015.	P
4. Vérifier que tout changement au Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE) est documenté et que les actions correctives à mettre en place sont consignées.	Un comité scientifique interne a été remis en fonction et s'est réuni à deux reprises.	P
5. Publier une reddition de comptes qui permet d'apprécier leur performance en matière de conservation du patrimoine naturel.	Une nouvelle section a été ajoutée au rapport annuel portant sur la reddition de comptes et présentée sous la section « Conservation des parcs nationaux ».	C
	Le Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE) a changé de nom et est devenu le Programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE).	
6. S'assurer que le conseil d'administration reçoit de l'information suffisante, en temps opportun, afin qu'il puisse exercer son rôle de gouvernance relativement à la Stratégie de conservation et au Programme de suivi de l'intégrité écologique, ainsi qu'au regard des contrats attribués.	Le conseil d'administration a précisé, le 23 octobre 2015, quelles informations il désirait obtenir à l'égard de la Stratégie de conservation et au Programme de suivi de l'intégrité écologique.	C
	Une compilation des exceptions à la procédure d'octroi de contrats est soumise à chacune des réunions du conseil d'administration depuis le 5 décembre 2015.	
8. Préciser, dans la politique d'attribution des contrats, les clauses relatives aux propositions non sollicitées, au recours exclusif à des fournisseurs du Québec et aux autorisations particulières.	La Politique d'octroi de contrats de la Sépaq a été modifiée le 5 février 2016.	C
9. Maintenir ses efforts en vue de s'assurer que les acquisitions sont effectuées selon le régime de la concurrence.	Les processus en vigueur seront maintenus et des rappels sont effectués aux gestionnaires lors de leurs formations.	C
10. Bonifier la reddition de comptes du rapport annuel d'activités afin de permettre d'apprécier mieux la performance de la Société.	Dès le rapport annuel 2014-2015, les résultats des indicateurs des années antérieures du plan stratégique ont été ajoutés et une explication fournie lorsqu'il y a un écart important par rapport aux objectifs établis.	C
11. Procéder à l'approbation des documents, comme cela est requis par la loi, et assurer le suivi du programme lié à l'intégrité écologique et de l'attribution des contrats.	Une Politique de divulgation financière a été approuvée par le conseil d'administration le 23 octobre 2015.	C
	Le conseil d'administration a précisé, le 23 octobre 2015, quelles informations il désirait obtenir à l'égard du suivi du programme lié à l'intégrité écologique et des contrats.	
12. Prendre en compte les principes de développement durable, de façon complète et structurée, lors de l'élaboration ou de la révision de ses actions structurantes.	Un processus de prise en compte des principes de développement durable a été élaboré et sera diffusé en 2016-2017.	P



CONSERVATION DES PARCS NATIONAUX

Depuis le transfert de l'exploitation des parcs à la Sépaq en 2000, celle-ci s'est engagée dans la conservation des parcs nationaux. À cet effet, la Sépaq a doté les parcs nationaux d'équipes de conservation et d'éducation et leur a alloué des budgets d'exploitation. Une rencontre avec les groupes de conservation et environnementaux, le 18 février 2016, a été l'occasion de faire le bilan de ces 15 ans de réalisation qui font la fierté de la Sépaq. Cette section du rapport annuel propose un portrait des réalisations 2015-2016 découlant de la mise en œuvre de la Stratégie de conservation, une première dans le rapport annuel de la Sépaq.

PLANIFICATION DE LA CONSERVATION ET REDDITION DE COMPTES

En 2013, la Sépaq a publié sa nouvelle Stratégie de conservation qui se décline en huit orientations desquelles découle l'ensemble des gestes de conservation.

Par ailleurs, afin de structurer davantage la planification et la réalisation des actions en matière de conservation, chaque parc national s'est doté d'un plan de conservation quinquennal (2012-2017). L'année 2015-2016 constitue donc l'avant-dernière année de ces plans.

Dans son rapport déposé à l'Assemblée nationale en juin 2015 par le Vérificateur général du Québec portant sur l'optimisation des ressources des parcs nationaux et de la Sépaq, le Commissaire au développement durable (CDD) recommandait, entre autres, que la Sépaq mette en place un suivi afin de connaître l'état d'avancement des actions mentionnées dans les plans de conservation. Pour pallier au fait que le plan de conservation ne soit pas conçu pour assurer ce type de suivi, un tableau de bord a été mis en fonction pour l'année 2016-2017 afin d'identifier, pour la prochaine année, le pourcentage d'actions prévues réalisées pour chacun des parcs. Une attention particulière sera apportée, lors de la rédaction de la prochaine version du plan quinquennal (2017-2022) afin de prévoir l'identification et l'analyse du pourcentage annuel de réalisation des actions, en plus du pourcentage de réalisation du plan, et ce, pour chacune des années.

Finalement, chaque parc s'est assuré que la mise à jour de son plan de conservation (tableau de bord et fiches) soit complétée à la fin de l'année d'exploitation 2015 afin d'intégrer les résultats de l'année.

FINANCEMENT DE LA CONSERVATION

La Sépaq investit une somme de 4,7 millions de dollars à même ses budgets d'exploitation pour embaucher le personnel requis dans les équipes dédiées à cette facette plus spécifique de la mission des parcs nationaux et assumer les frais de fonctionnement.

De plus, dans le cadre du Plan stratégique 2012-2017, la Sépaq s'est engagée à investir 4 millions de dollars dans la réalisation des plans de conservation. Cette somme provient des liquidités générées par l'exploitation, des fonds amassés via le Fonds Parcs Québec et d'investissements gouvernementaux auxquels s'ajoutent des contributions de partenaires.

En 2015-2016, la Sépaq et ses partenaires ont investi 700 000 dollars à la réalisation de ces plans.

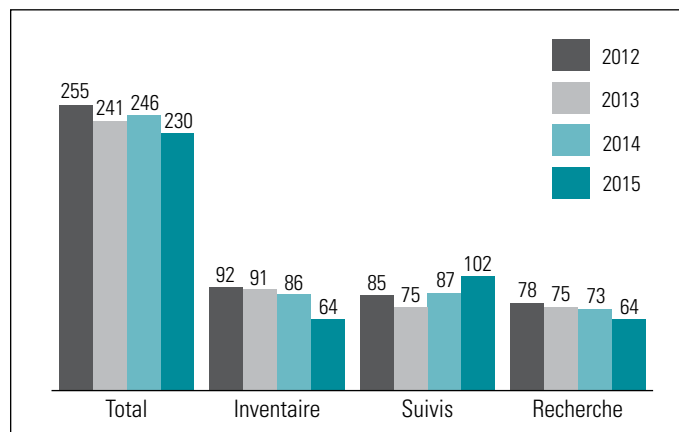
Fonds Parcs Québec

Le Fonds Parcs Québec, source de dons dédiés uniquement à des projets de conservation, a amassé une somme totale de 112 404 dollars en 2015-2016. Vingt projets ont été soutenus financièrement grâce à ces dons provenant entre autres des visiteurs. Au chapitre des projets retenus, mentionnons la restauration de la qualité des frayères de la rivière Felton et de la rivière Muskrat au parc national de Frontenac (en partenariat avec l'Association des pêcheurs du Grand lac Saint-François et le Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François), la restauration de l'habitat du caribou au parc national de la Gaspésie, la restauration de tributaires et d'émissaires de lacs pour améliorer la qualité des frayères au parc national des Grands-Jardins (en partenariat avec la Fondation de la faune du Québec), l'élaboration d'un plan d'action contre l'envahissement par le roseau commun au parc national des Îles-de-Boucherville, le plan de gestion halieutique au parc national du Mont-Tremblant, la diagnose des lacs Thompson et Emerson : vers un rétablissement durable de l'omble de fontaine indigène au parc national d'Opémican, des études sur les camps forestiers du Témiscouata au début du XX^e siècle (en partenariat avec l'Université de Montréal et la Société d'Histoire et d'Archéologie du Témiscouata) et une fouille archéologique d'un site préhistorique; ces deux derniers projets ont été réalisés au parc national du Lac-Témiscouata.

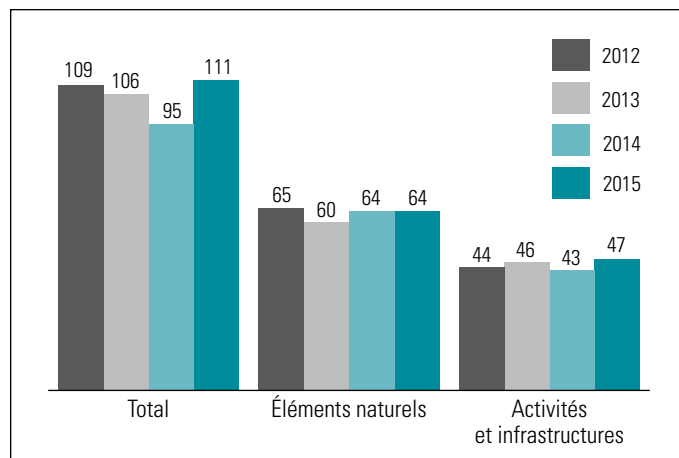
RÉSULTATS GÉNÉRAUX EN MATIÈRE DE CONSERVATION

Le bilan annuel de l'année 2015 indique que 341 projets de conservation ont été réalisés. De ces projets, 230 sont des projets d'acquisition de connaissance et 111 sont des projets de gestion du milieu naturel.

Projets d'acquisition de connaissances par type

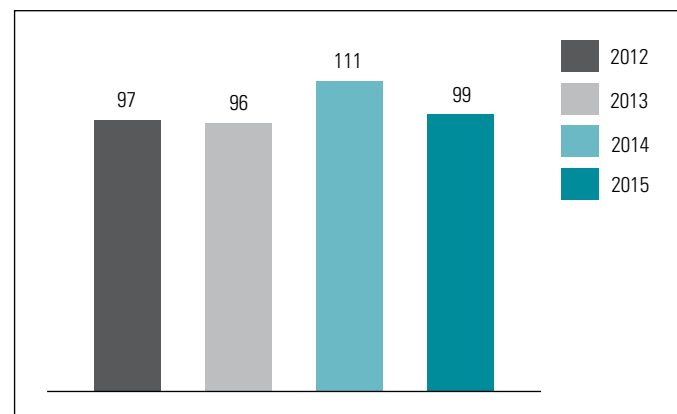


Projets de gestion du milieu naturel



Plusieurs de ces projets ont été réalisés en partenariat avec des chercheurs ou sont le fruit de travaux de recherche scientifique qui se sont déroulés dans un parc. Au total, 99 autorisations de recherche ont été émises en 2015.

Autorisations de recherche en cours



Quelques exemples de ces projets de recherche

Au parc national de Frontenac, dans le cadre des travaux du Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François, une équipe de chercheurs de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université du Québec à Rimouski a complété une importante recherche scientifique visant à déterminer l'impact du marnage (variation artificielle du niveau de l'eau) sur la biodiversité du lac.

Au parc national de Miguasha, une étude paléoécologique est amorcée dans la couche ayant fourni le seul spécimen complet connu au monde d'*Elpistostege watsoni*, cet important témoin de la transition de l'eau à la terre chez les vertébrés. Ce projet, réalisé en partenariat avec la firme Mercier & Jutras, arpenteurs-géomètres, vise à relever, par moyens géomatiques, les coordonnées spatiales de chaque spécimen fossile retrouvé lors de fouilles systématiques dans la couche et de développer une reconstitution virtuelle de la couche et de ses fossiles.

Cette année, dans le cadre d'un projet amorcé en 2014 par la mise en place d'une caméra au belvédère du pic Champlain, des chercheurs de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski ont récolté *in situ*, en canot à glace, des données sur les interactions vagues-glace directement sur la banquise dans la baie du Ha ! Ha !, située dans le parc national du Bic, en vue de compléter leur recherche sur la dynamique des mers glacées.

Au parc national des Monts-Valin, au cours de l'été 2015, des caméras de suivi de croissance de la végétation, les phénocams, ont été ajoutées aux stations météorologiques. Ces caméras photographient l'étage supérieur de la forêt, la canopée, toutes les 30 minutes chaque jour. En liant les variations de couleur des feuillages captés sur les images aux autres données récoltées localement sur le terrain, il est possible de déterminer le stade de croissance et l'état d'un très grand secteur de la forêt valinoise. Ces informations s'intègrent à un projet de recherche amorcé en 2010 en collaboration avec

l'Université du Québec à Chicoutimi et à un projet de l'Université Harvard visant à mieux comprendre l'impact des variations et des changements climatiques sur les écosystèmes à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Afin de mieux comprendre la dynamique écohydrologique d'une tourbière ombrotrophe¹ présente au parc national du Mont-Saint-Bruno, un projet d'étude en collaboration avec l'Institut de recherche en écologie végétale a vu le jour. Ce projet a permis de mieux comprendre comment la flore de la tourbière s'est modifiée au cours du temps et comment les changements sont attribuables aux modifications des conditions environnementales, notamment les fluctuations du niveau de la nappe phréatique. Grâce aux résultats de cette recherche, la Sépaq pourra prendre des décisions éclairées sur les actions à entreprendre à des fins de protection, de conservation et, au besoin, de restauration de ce milieu.

LES RÉALISATIONS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE CONSERVATION

Orientation 1 – Parfaire les connaissances de base sur les patrimoines naturel et culturel

Les connaissances de base du patrimoine naturel et culturel assurent à la Sépaq d'avoir une compréhension suffisante du territoire afin de faire les bons choix de gestion, d'identifier les espèces ou habitats plus fragiles, d'identifier les menaces et d'orienter les investissements en matière de projets de conservation.

Au parc national des Monts-Valin, la présence d'éraiblières suscite l'étonnement et bien des questions. En effet, les éraiblières à bouleau jaune du parc se situent à la limite nord de leur aire de répartition; les trois éraiblières ont été retrouvées au parc sont situées sur les flancs du mont Valin, à des altitudes plus élevées que les autres éraiblières de la région. On ne peut pas encore expliquer la présence de ces milieux forestiers dans un environnement aussi particulier. Cependant, un projet de recherche réalisé en collaboration avec l'Université du Québec à Chicoutimi a toutefois confirmé la présence d'érables sur ce territoire depuis au moins 3 680 ans !

Par ailleurs, la réalisation d'inventaires du patrimoine naturel sur le territoire, assure également l'amélioration des connaissances générales et, parfois, de faire des découvertes dignes de mention. Par exemple, une toute nouvelle espèce, *Aspicilia bicensis*, a été découverte lors d'inventaires sur les lichens au parc national du Bic.

¹ Alimentée en eau et en éléments nutritifs uniquement par les précipitations atmosphériques – source : site Web du MDDELCC

Aussi, à l'été 2015, la visite d'une biologiste du MFFP au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie a confirmé la présence de colonies de mulettes perlière de l'Est (*Margaritifera margaritifera*) dans la rivière Malbaie. Depuis quelques années, des coquilles mortes étaient trouvées sur les rives de la rivière, mais les observations faites en 2015 ont aidé à localiser des colonies vivantes et abondantes. Des efforts supplémentaires devront être déployés en 2016 afin de localiser et comptabiliser d'autres colonies et de fouiller le substrat sablonneux, à la recherche de coquilles juvéniles.

Orientation 2 – Assurer le maintien de la biodiversité et des processus écologiques naturels

SUIVI ET PROTECTION DES ÉLÉMENTS SENSIBLES

Le maintien de la biodiversité des parcs sous-entend naturellement de porter une attention particulière aux éléments sensibles d'un territoire donné. De ce fait, ce type de projet de suivi et de protection nécessite une partie importante des investissements en matière de conservation.

Au parc national de la Gaspésie, l'attention se porte sur la seule population de caribou au sud du fleuve Saint-Laurent, aujourd'hui menacée de disparition. À cet effet, la Sépaq s'est dotée d'un plan d'intervention dans le but premier d'atténuer l'impact d'anciens chemins forestiers sur le caribou de la Gaspésie. Ce plan précise notamment les méthodes à employer en fonction des caractéristiques du tronçon à refermer ainsi que les coûts associés. Au total, 22 tronçons de chemins totalisant 35,7 kilomètres ont été expertisés, essentiellement pour la restauration de l'habitat préférentiel du caribou forestier.

Au parc national de la Pointe-Taillon, la problématique d'érosion des berges est préoccupante. Des structures de stabilisation ont été construites en collaboration avec la compagnie Alcan, maintenant Rio Tinto Alcan, afin de protéger des habitats fauniques et des aménagements soumis à une menace imminente. Depuis 2002, un programme de suivi de l'état des berges effectué annuellement a démontré un recul moyen annuel des berges de 0,22 mètre. Ce suivi fournit annuellement des données essentielles à la prise de décisions. De nouvelles actions pourront ainsi être analysées puis réalisées afin de préserver des secteurs du parc jugés plus sensibles et prioritaires par rapport à l'érosion de ses rives.

SUIVI ET LUTTE AUX ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Plusieurs espèces exotiques envahissantes menacent l'intégrité des parcs. Il s'agit de l'une des plus importantes causes de la perte d'espèces sur la planète. Étant de plus en plus conscients de cet enjeu, plusieurs parcs, surtout dans le sud du Québec, ont mis en place des programmes de suivi et de contrôle des espèces les plus problématiques.

Ainsi, au parc national de la Yamaska, des interventions d'éradication ont été menées pour contrôler le roseau commun (*Phragmites australis*) dans le secteur riverain de la plage et au bord de certaines routes d'accès. Ces interventions comportaient la coupe des longues tiges et l'arrachage de rhizomes en surface suivis d'une implantation progressive de végétaux indigènes compétitifs tel le saule de l'intérieur (*Salix exigua* Nutt). Des interventions ponctuelles ont aussi été réalisées sur la renouée japonaise, la berce du Caucase et le nerprun bourdaine. Ces sites d'éradication seront à nouveau sous haute surveillance en 2016.

Au parc national de Frontenac, les projets visant à contrôler et éradiquer le roseau commun dans plusieurs secteurs du parc sont toujours en cours. D'ailleurs, les coupes annuelles répétées du roseau commun le long du réseau routier au secteur Sud du parc montre des résultats très encourageants. En 2015, le parc s'est doté d'un nouvel outil dans le but de faciliter et mieux coordonner ses interventions de coupes, soit l'identification de zones de protection. Des zones de protection et d'éradication du roseau ont ainsi été identifiées sur les berges du Grand lac Saint-François afin de prévenir l'implantation du roseau commun dans les milieux et habitats jugés plus sensibles, en plus de cibler certains secteurs d'intérêt récréotouristique, où l'objectif est d'éliminer totalement la présence de cette plante, près des sites de canot-camping par exemple. Au total, c'est près de 20,5 kilomètres de berges où aucune présence de roseau commun ne sera tolérée.

Le roseau commun est particulièrement envahissant dans les sols mis à nu. Or, les anciens champs agricoles dont la gestion a été reprise par le parc national des Îles-de-Boucherville constituent un habitat de choix pour cette espèce. Afin de prendre les meilleures décisions possibles et éviter que ces champs ne soient totalement envahis par l'espèce, un projet de maîtrise, encadré par des chercheurs de l'équipe PHRAGMITES (Université Laval et Université de Montréal) a eu comme résultat l'élaboration de diverses techniques de contrôle ou d'éradication du roseau commun. Par la suite, l'Institut de recherche en écologie végétale a été mandaté afin de réaliser un inventaire des populations de roseau commun sur les îles de la Commune et Grosbois et de rédiger un plan d'action sur le contrôle du roseau commun.

La renouée japonaise (*Fallopia japonica*) est une plante exotique envahissante qui fait également l'objet d'un plan d'éradication depuis environ une quinzaine d'années dans certains parcs nationaux. Ainsi, au départ, dans le parc national du Mont-Saint-Bruno, cette plante était présente à 22 endroits. L'éradication consistait à arracher manuellement la plante avec une pelle ou avec les mains toutes les deux semaines, et ce, jusqu'à sa disparition complète. Selon les conditions d'ensoleillement et de drainage, l'éradication prend entre deux et cinq ans. Aujourd'hui, il ne reste que quelques sites où la renouée est encore présente.

RESTAURATION D'HABITATS

Le milieu naturel est sujet à divers types de dégradations, qui peuvent être de cause naturelle ou dues à l'intervention de l'homme (anthropique). Une dégradation persistante peut représenter une menace sérieuse au milieu naturel et parfois même aux infrastructures. Chaque année, des projets de restauration comme ceux notés ci-après ont cours afin d'apporter des correctifs à des milieux dégradés.

On retrouve dans plusieurs parcs des infrastructures routières qui datent de plusieurs années et qui représentent des risques pour l'intégrité des cours d'eau. Au parc national d'Aiguebelle, afin de retrouver des habitats de qualité, des ponceaux ont été changés, certains ajoutés et des berges ont été stabilisées. De plus, plusieurs bénévoles et employés ont contribué à effectuer le nettoyage des débris, le réaménagement de certaines frayères ainsi que le rétablissement du passage des poissons par le dégagement des ouvertures et l'ajustement du débit dans les ruisseaux. Grâce aux actions entreprises, les poissons peuvent se déplacer sur un plus grand territoire augmentant le nombre de frayères potentielles.

Au parc national des Grands-Jardins, un tributaire de lac a été restauré en raison d'une accumulation trop importante de sédiments recouvrant les frayères. Les surplus de sédiments ont été enlevés, les frayères réaménagées avec du gravier, les débris végétaux retirés et quelques seuils construits afin de créer un habitat propice à la fraie.

Plusieurs parcs nationaux ont hérité de bancs d'emprunt ou encore en ont créés lors de l'aménagement du territoire. Ces bancs d'emprunt n'ont pas toujours été restaurés à la fin de leur utilisation. Au parc national des Grands-Jardins, on en compte plus de 100, créés par l'extraction de sable et de gravier pour la construction de routes. Depuis 2007, des chercheuses de l'Université Laval étudient les méthodes potentielles pour accélérer la reprise végétale sur ces zones arides. La technique de transfert de matière végétale est l'une des plus prometteuses. La transplantation de mottes de terre, remplies de racines et de graines, crée des microsites favorables à la croissance et améliore la retenue de l'eau. La reprise végétale est observable dès l'année suivante. Cette technique a été utilisée pour l'aménagement du secteur Arthabaska et pour la réfection de la route 60.

Chaque année, au parc national de Plaisance, la rivière des Outaouais subit de grandes variations de son niveau d'eau. Combiné au piétinement des visiteurs, les berges de la rivière subissent une pression importante. Heureusement, la réalisation d'un projet visant la limitation de la dégradation des berges en 2015, en partenariat avec l'organisme de bassin versant, le gouvernement du Canada et les entreprises Terre et Habitats inc. et WSP a permis la végétalisation de 100 mètres de rives dégradées.

Les nombreuses terres encore en culture dans le parc national d’Oka seront graduellement naturalisées au cours des prochaines années. Durant l’été 2015, une parcelle de 2,8 hectares a été creusée, aménagée, semée et plantée dans le but de favoriser sa naturalisation et de freiner la progression de plantes exotiques envahissantes. Des techniques reproduisant la microtopographie typique des forêts matures du parc ont été utilisées afin d’assurer l’implantation d’une plus grande biodiversité et des troncs d’arbres ont été disposés afin d’ajouter un micro habitat à la parcelle, favorisant notamment le support de champignons et d’insectes locaux. Au total, 1 200 arbres et 420 kilogrammes de graines ont été plantés, avec l’aide indispensable des élèves de l’école secondaire d’Oka, par le biais d’une entente de partenariat avec la Coop le Boisselier, un organisme composé et géré par les élèves eux-mêmes. Une belle façon d’intégrer les jeunes de la région aux activités du parc, de leur fournir une expérience de travail concrète et de les sensibiliser aux enjeux de conservation d’une aire protégée située pratiquement dans leur cour d’école.

Orientation 3 – Minimiser les impacts des activités et des services offerts

L’accès au territoire fait partie de la mission des parcs. À cet effet, la Politique sur les parcs vient encadrer l’offre d’activités et l’aménagement de territoire afin de s’assurer que la tenue d’activité ait un impact minimal et acceptable.

LES CARACTÉRISATIONS DE SITES

Afin que les travaux d’aménagement réalisés dans les parcs aient un impact minimal et acceptable, la Sépaq a mis en place un processus de caractérisation de sites d’implantation. Avant d’effectuer des travaux, petits ou grands, la caractérisation du site permettra de s’assurer que le niveau d’impact sur le milieu naturel soit acceptable, de prévoir des mesures alternatives afin de réduire ces impacts et d’identifier les suivis à réaliser pendant les travaux et parfois après les travaux. Les travaux de caractérisation peuvent de temps en temps modifier de manière importante la vision d’un projet et même le remettre en question.

Tel que présenté au tableau 1, au cours de l’année 2015, 43 caractérisations ont été réalisées dans les parcs nationaux. Depuis 2012, c’est 134 travaux de caractérisation qui ont été réalisés.

Tableau 1 – Nombre de caractérisations réalisées dans les parcs nationaux entre 2012 et 2015

2012	2013	2014	2015	Total
37	31	23	43	134

Parmi les caractérisations effectuées lors de la dernière année, il y a eu la caractérisation complète du secteur de la Pointe Opémican effectuée en

période automnale au parc national d’Opémican. Cette étape est préalable à l’aménagement d’éventuelles infrastructures d’accueil, de services et d’hébergement.

Également, au parc national du Mont-Orford, dans le cadre du réaménagement du camping du lac Stukely, l’équipe du parc a procédé à la caractérisation du secteur. Un botaniste a aussi été mandaté afin de repérer les espèces floristiques sensibles. Il a d’ailleurs remarqué une orchidée peu commune en Estrie, la goodyérie panachée. La caractérisation du site a donc permis d’ajuster le projet et d’inclure au devis des mesures de mitigation. À travers ce processus, certains sites ont été reconfigurés ou tout simplement abandonnés.

GESTION DE LA PÊCHE

En 2015-2016, pour la première fois, les 12 parcs nationaux offrant une activité de pêche ont utilisé le système informatisé de suivi et d’analyse des pêcheries développé par la Sépaq pour colliger les données de pêche recueillies auprès de la clientèle. L’outil, facile d’utilisation et offrant de nombreuses possibilités d’analyse aux gestionnaires, assure l’informatisation et la centralisation des données afin d’en assurer l’archivage, et la possibilité de réaliser des analyses à grande échelle et de produire des rapports de statistiques uniformes destinés à la clientèle.

Orientation 4 – Prévenir les conflits entre l’humain, la faune et la flore

La double mission de Parcs Québec, c’est-à-dire d’assurer à la fois l’accessibilité et la conservation des parcs nationaux, comporte bien des défis de gestion. La faune, la flore et l’humain, partageant un même territoire, peut parfois entraîner des conflits d’usage.

À titre d’exemple, les loups familiers sont des individus qui ont perdu la peur séculaire de l’homme. Ils circulent dans les campings, le long des routes et des sentiers ou chapardent de la nourriture et des objets appartenant à des campeurs. Au parc national du Mont-Tremblant, le phénomène des loups familiers est apparu pour la première fois au début des années 1990 et s’est intensifié par la suite. Heureusement, un important projet sur les grands canidés (loups de l’Est, coyotes et hybrides) y est présentement en cours, en partenariat avec le MFFP et l’Université du Québec à Rimouski. Il vise à acquérir des connaissances sur la génétique des espèces fréquentant le parc national ainsi qu’à cartographier leur répartition et en savoir davantage sur leur écologie et leurs relations avec les infrastructures humaines. Huit canidés ont été échantillonnés à l’automne 2015 et un collier télémétrique a été installé sur trois d’entre eux. Deux meutes sont suivies pour le moment, l’objectif étant d’installer un collier télémétrique par meute au cours des prochains mois.

Orientation 5 – Assurer le maintien du patrimoine culturel

Au même titre que le patrimoine naturel, le riche patrimoine culturel des territoires doit être conservé. L'histoire d'une région, sa culture locale, ses artefacts, sa richesse archéologique et son patrimoine bâti sont tous des exemples d'éléments sur lesquels des projets de recherche peuvent porter.

Un exemple concret d'un projet réalisé en 2015 a eu lieu au parc national de la Pointe-Taillon, où l'histoire de l'occupation humaine du territoire est de mieux en mieux connue. La consultation de photographies aériennes du territoire datant de 1926 a démontré que la pointe Taillon était constituée de champs agricoles sur la majeure partie de son pourtour. À cette époque, les habitants du village de Jeanne-d'Arc étaient bien établis sur la pointe Taillon. Les habitations et bâtiments agricoles parsemaient les rives de la péninsule et les espaces autour étaient cultivés. Au cours de l'été 2015, l'inventaire des sites d'occupation du territoire a été complété. Au cours des prochains mois, des panneaux présentant ces informations historiques seront installés tout au long de la piste cyclable.

Orientation 6 – Veiller au respect de la réglementation

Chaque parc réalise un plan de protection en collaboration avec le bureau régional des agents de protection de la faune. Ce plan dresse les enjeux en matière de protection et planifie le travail conjoint visant à régler les problématiques rencontrées. À ceci s'ajoute une multitude d'interventions visant à sensibiliser les visiteurs à la réglementation.

Chaque parc fait nommer des assistants à la protection de la faune qui ont le pouvoir de dénoncer des infractions au Service de protection de la faune. Au cours de l'année 2015, 83 assistants étaient répartis dans l'ensemble du réseau.

Afin d'encadrer l'application réglementaire, la Sépaq s'est dotée de deux outils : un manuel d'application réglementaire qui encadre le travail de manière générale et présente la vision d'action de la Sépaq et un guide d'application de la réglementation qui identifie les actions à poser en fonction des différents règlements. Ces deux outils sont mis à jour sur une base annuelle.

Au cours de l'année 2015, 597 constats d'infraction ont été émis par le Service de protection de la faune pour une infraction dans un parc, comparativement à 395 lors de l'année précédente. Les principaux motifs pour l'émission de constats d'infractions sont l'absence d'autorisation d'accès (356 constats), la chasse ou la pêche illégale (74), la circulation avec un véhicule prohibé (49) et l'introduction d'un animal domestique (47).

Orientation 7 – Surveiller l'état de l'intégrité écologique

Dans son rapport, le CDD recommande à la Société de vérifier que tout changement au Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE) est documenté et que les actions correctives à mettre en place sont consignées.

CHANGEMENT DE NOM DU PROGRAMME

Faisant suite aux recommandations du CDD, la Société a d'abord modifié le nom du programme afin qu'il reflète davantage ce qu'il est réellement. Le Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE) devient donc le Programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE). En effet, ce programme assure à la Société, par l'entremise des nombreux indicateurs, d'obtenir un bilan de santé du parc et d'identifier les éléments auxquels une attention particulière doit être portée. Il permet aussi de suivre certains éléments qui évoluent en fonction de changements plus globaux, et même planétaires (exemple: les changements climatiques), pour lesquels la Sépaq n'a aucune prise, mais dont la connaissance demeure importante afin de prendre les décisions adéquates.

LA VALIDITÉ SCIENTIFIQUE DES INDICATEURS

Dans son plan d'action, la Sépaq a d'abord identifié la remise en fonction de deux comités scientifiques. Un comité scientifique interne a été remis en fonction et s'est réuni à deux reprises. Ces rencontres ont permis d'identifier les améliorations à apporter au programme et à certains indicateurs et à consigner le tout dans un plan d'action pour les deux prochaines années. Certaines corrections visent à améliorer la validité des données scientifiques recueillies tandis que d'autres à améliorer les processus de gestion des données ou à améliorer leur valeur scientifique. Par exemple, l'enregistrement audio aux stations d'écoute des oiseaux forestiers simplifiera la réalisation du protocole tout en améliorant l'identification des espèces et l'archivage des sons, rendra possible une validation ultérieure des données en cas de doute et permettra l'évaluation de la compétence de l'observateur.

Un comité scientifique externe, qui réunira des chercheurs de différents domaines, sera mis en fonction au cours de la prochaine année. Ce comité externe aura, entre autres, pour fonction de valider la pertinence scientifique des indicateurs et aider à l'amélioration du programme.

Finalement, des répondants scientifiques ont été identifiés parmi les gestionnaires des parcs afin de suivre les développements scientifiques en lien avec 15 indicateurs et d'agir en support pour les parcs.

SUIVI DES MODIFICATIONS DES PROTOCOLES

Un processus formel de journal de bord est en cours d'élaboration et sera implanté au cours de la prochaine année. Il colligera la documentation des

changements au PSIE, tant au niveau national (programme global) que local (dans les parcs).

SUIVI DES RÉSULTATS ET MESURES CORRECTRICES

Tel que présenté au tableau 2, la réalisation de 292 indicateurs pour l'ensemble des parcs était prévue pour l'année 2015. La majorité de ceux-ci a été réalisée, soit 283 indicateurs (97 %). Pour différentes raisons, cinq indicateurs prévus n'ont pas été réalisés et quatre indicateurs ont été réalisés, mais devront être repris puisque les résultats ne sont pas valides. Malgré le fait que le programme soit en fonction depuis plus de 10 ans, il demeure que pour différentes raisons, certains indicateurs sont en phase d'implantation; au total, 21 indicateurs sont dans cette situation. Dans certains cas, il s'agit de remplacement puisque l'indicateur original s'est avéré non valide sur le plan scientifique. Le programme est aussi en cours d'implantation dans deux parcs : le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et le parc national du Lac-Témiscouata qui totalisent sept et cinq indicateurs en phase d'implantation. Finalement, deux indicateurs sont en phase d'abandon et un indicateur a été abandonné en 2015.

Tableau 2 Bilan de réalisation et état des indicateurs du PSIE en 2015

Indicateurs prévus	Indicateurs non réalisés, mais prévus	Indicateurs à reprendre (données non valides)	Indicateurs en cours d'implantation	Indicateurs en cours d'abandon	Indicateurs abandonnés
292	5	4	21	2	1

Au total, 27 indicateurs ont présenté une certaine baisse au cours de l'année. Cette baisse peut être partielle (ex. : une des X routes d'inventaires) ou générale pour l'indicateur. Ces baisses peuvent être le fruit du hasard (inventaires d'espèces animales), de facteurs externes au parc pour lesquels la Sépaq a peu d'influence (ex. : syndrome du museau blanc chez les chauves-souris) ou pour lesquels une intervention de gestion est requise. Certains de ces résultats semblent davantage refléter un problème méthodologique que la réalité. Dans ces cas, une analyse de ces indicateurs est prévue rapidement.

Orientation 8 – Mobiliser les acteurs des zones périphériques des parcs nationaux afin de favoriser la réalisation de la mission de conservation

Plusieurs projets en lien avec le territoire en périphérie des parcs se sont réalisés au cours de l'année.

UN PARTENARIAT GAGNANT AVEC LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC ET ENVIRONNEMENT CANADA

Faisant suite au forum sur les zones périphériques tenu à l'automne 2014, un partenariat financier avec la Fondation de la faune du Québec et

Environnement Canada a été conclu pour l'année 2015-2016. Ce partenariat comporte le financement d'un important projet se déclinant en trois volets.

Le premier volet vise la caractérisation de la zone périphérique des cinq parcs nationaux du sud du Québec, soit les parcs nationaux de Frontenac, du Mont-Mégantic, du Mont-Orford, de la Yamaska et du Mont-Saint-Bruno et la production d'un guide de caractérisation. Cet imposant travail a été réalisé grâce à la participation de nombreux organismes dont Nature-Action Québec, Fondation SÉTHY, Corridor appalachien, Nature Cantons-de-l'Est, Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches, Conservation de la nature Canada, le MFFP et le MDDELCC. Les cinq caractérisations sont complétées. Elles comportent chacune entre 25 et 30 cartes thématiques. Ces documents fournissent les connaissances de base afin de bien comprendre le territoire dans un rayon de 15 kilomètres du parc, identifient les secteurs à haute valeur écologique et proposent certaines recommandations afin de guider les actions qui pourront être réalisées par les acteurs locaux et régionaux. Le guide, quant à lui, présente la méthodologie à suivre afin de réaliser les prochaines caractérisations. L'entente visait l'exportation de ce guide de caractérisation vers d'autres réseaux d'aires protégées au Québec et au Canada.

Le deuxième volet concerne la mobilisation des acteurs locaux et régionaux. Pour ce faire, sept journées de réflexion régionale ont été tenues (huit parcs). Lors de ces journées, une présentation des enjeux de conservation du parc en matière de zone périphérique a conscientisé les participants à l'importance d'intégrer les préoccupations de conservation de l'intégrité des parcs à l'aménagement du territoire périphérique et à la gestion des activités qui s'y déroulent. Chaque journée a réuni en moyenne une quarantaine de participants (les membres de la table d'harmonisation, des élus municipaux, des gestionnaires et des aménagistes de municipalités et de municipalités régionales de comté, des représentants du tourisme, de la foresterie, de l'agriculture, du développement économique, des ministères concernés, des organismes de bassin versant, des organismes de conservation, des conseils régionaux de l'environnement, des scientifiques et les gestionnaires des territoires sous bail). À la fin de chaque journée, les participants ont échangé sur leur vision du développement et de la conservation de la zone périphérique et ont identifié les éléments les plus porteurs pour la région. Ces éléments pourront être repris par les acteurs locaux et régionaux dans le cadre de la mise sur pied de projet en zones périphériques selon la volonté de leur milieu respectif.

Le troisième volet vise les partenaires de conservation. Ces derniers ont été financés directement par la Fondation de la faune du Québec afin de réaliser des actions de conservation sur le terrain. Ces partenaires sont Nature-Action Québec, Fondation SÉTHY, Corridor appalachien, Nature Cantons-de-l'Est et Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches. Les actions consistent principalement à sensibiliser des propriétaires de lots en périphérie

du parc de la valeur de leurs propriétés sur le plan écologique, à inventorier ces lots, à identifier les éléments à haute valeur écologique, tels que les espèces rares, un habitat important pour certaines espèces, les vieilles forêts et, finalement, à recommander des actions pour protéger ces éléments et idéalement signer des ententes de conservation volontaire avec ces propriétaires.

D'AUTRES PROJETS EN ZONES PÉRIPHÉRIQUES

L'installation sur le territoire de la réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic de luminaires aux DEL ambrées respectueux de l'intégrité nocturne a connu un essor important en 2015. Près d'une dizaine de municipalités ont en effet commencé à utiliser ce type d'éclairage, dont Lac-Mégantic pour la reconstruction de son centre-ville et Sherbrooke, qui a procédé à un appel d'offres pour plus de 700 luminaires. Ces changements positifs sont le résultat des efforts déployés par la réserve et par le parc national du Mont-Mégantic auprès de l'industrie et des décideurs politiques du milieu régional afin d'assurer la pérennité de la première réserve internationale de ciel étoilé au monde. L'avènement de l'éclairage aux DEL blancs, qui, à luminosité égale, génèrent entre 2 et 4 fois plus de pollution lumineuse que l'éclairage traditionnel au sodium haute-pression, menace d'accentuer davantage la détérioration de l'intégrité nocturne pour les écosystèmes et le ciel étoilé.

Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent travaille, depuis plusieurs années, en collaboration avec l'industrie de l'observation des baleines afin de développer les meilleures pratiques en mer pour favoriser des comportements respectueux envers les mammifères marins sur son territoire. Regroupant des partenaires de l'industrie, de la recherche et de la conservation, l'Alliance Éco-Baleine a été créée en 2011. Les suivis réalisés en 2015 montrent que le niveau de concertation et la volonté des entreprises membres d'offrir des excursions de qualité, autant au niveau de l'interprétation que de la navigation, s'améliorent continuellement. Pour les membres de l'Alliance, une croisière pratiquée dans le plus grand respect est un excellent moyen de sensibiliser les visiteurs à la beauté et à la fragilité de ce milieu marin unique au Québec.

La zone périphérique du parc national d'Aiguebelle est dominée par les forêts publiques sous aménagement forestier et plusieurs activités de récolte sont prévues au cours des prochaines années. Afin de bien définir les enjeux, une étude a été réalisée à l'été 2015. Elle comprend deux volets, soit un volet social et un volet faunique. Les résultats pour les aspects sociaux de l'étude ont été obtenus grâce à des entrevues ciblées alors que les résultats pour les questions fauniques l'ont été à partir de modélisations informatiques. Les connaissances acquises en matière de modélisation écologique, d'aménagement du territoire et de gestion de la faune pourraient être transposables à d'autres aires protégées. Les informations colligées quant aux perceptions des utilisateurs du territoire pourront alimenter la réflexion en cours au Québec quant au rôle des zones périphériques des aires protégées et aux modalités d'aménagement à y mettre en place.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le 5 novembre 2015, la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 a été adoptée par le gouvernement. Cette nouvelle stratégie prévoit que tous les ministères et organismes doivent rendre public leur nouveau plan d'action de développement durable au plus tard le 31 mars 2016.

Le conseil d'administration de la Sépaq a approuvé le Plan d'action de développement durable 2016-2020 de la Sépaq, lequel est entré en vigueur le 31 mars 2016. Il comporte 15 actions découlant

directement de la mission et du champ d'intervention de la Sépaq. Ce plan définit les activités que la Sépaq mettra en œuvre pour contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale. Il est accessible sur le site Web de la Sépaq, à l'onglet *Notre organisation – Développement durable*.

La première reddition de comptes de ce nouveau plan d'action aura lieu dans le prochain rapport annuel, pour la période 2016-2017, pour chacune des 15 actions inscrites au plan d'action de la Sépaq.

OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES

Le Plan d'action en occupation et vitalité des territoires 2013-2016 de la Sépaq comporte neuf actions découlant directement de la mission et du champ d'intervention de la Sépaq. Ce plan définit les activités que la Sépaq met en œuvre pour contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

Comme prévu par la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la Sépaq fait état, dans ce rapport, des résultats pour chacune des neuf actions inscrites à son plan d'action.

Objectif de la stratégie : Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel

Axe d'intervention : Protection des réserves fauniques

ACTION 1 Contribuer à accroître la protection des réserves fauniques en collaborant avec les autorités dans le but d'améliorer leur encadrement légal

Indicateurs	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non atteinte
Nombre de réserves fauniques s'étant fait reconnaître un statut d'aire protégée	3	0	0	0	Les 2 projets pilotes sur le concept d'aires protégées polyvalentes se sont poursuivis et pourraient mener à terme à l'obtention de statut pour ces territoires.
Nombre d'activités de collaboration menées par la Société auprès des autorités décisionnelles afin de promouvoir l'adoption d'une politique visant notamment l'amélioration de la protection des réserves fauniques	12	2	2	2	La Sépaq a continué de promouvoir l'élaboration d'une politique auprès du MFFP, qui, en raison de contraintes budgétaires, n'a pu y consacrer les ressources nécessaires. Le MFFP prévoit redémarrer les travaux du comité d'élaboration de la politique en 2016-2017 avec la Sépaq.

ACTION 2 Gérer les réserves fauniques selon les principes de gestion intégrée des ressources

Indicateur	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non atteinte
Adoption par la Société d'une stratégie de gestion intégrée des ressources	D'ici la fin 2013-2014	Reporté en 2014-2015	Reporté en 2015-2016	Complété	s. o.

Objectif de la stratégie : Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel**Axe d'intervention : Intégrité écologique des parcs nationaux****ACTION 1** Mettre en œuvre la stratégie de conservation du réseau des parcs nationaux

Indicateur	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non atteinte
Nombre de parcs nationaux ayant débuté la mise en œuvre du nouveau plan de conservation	22	23	23	23	s. o.

ACTION 2 Mobiliser les acteurs des zones périphériques des parcs nationaux afin de favoriser la réalisation de la mission de conservation des parcs nationaux

Indicateur	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non atteinte
Nombre de parcs nationaux ayant mis en place une structure de concertation dédiée à la zone périphérique	15	0	Forum de réflexion réalisé	8 parcs nationaux ont réalisé une journée de réflexion	La Sépaq mesure le nombre de journées de réflexion de la zone périphérique. Elle devrait atteindre la cible en 2016-2017.

Objectif de la stratégie : Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel**Axe d'intervention : Connaissance du territoire****ACTION** Augmenter la connaissance du territoire, notamment, sous ses aspects naturel et culturel afin d'en améliorer la gestion

Indicateurs	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non atteinte
Nombre de nouveaux partenariats de recherche	12	4	9	14	s. o.
Nombre de réserves fauniques ayant un plan d'amélioration de leurs pêcheries	15	12	12	13	Il n'y aura pas de plan pour les réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi et un seul plan a été fait pour la réserve faunique La Vérendrye plutôt que deux.

Objectif de la stratégie: Soutenir l'entrepreneuriat privé et collectif

Axe d'intervention: Retombées économiques en région

ACTION 1 Stimuler la création de richesse collective

Indicateurs	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non atteinte
Nombre de nouveaux partenariats d'affaires	15	3	6	14	Il y a un partenariat qui devait être signé avant le 31 mars 2016, mais qui se retrouvera finalement dans la prochaine année financière.

ACTION 2 Affirmer le rôle clé de la Société dans le développement économique du Québec en matière de tourisme de nature

Indicateurs	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non atteinte
Valeur des retombées économiques du Plan stratégique 2012-2017	70 % des retombées économiques visées	20 %	40 %	63 %	La Sépaq devrait atteindre la cible en 2016-2017.

Objectif de la stratégie: Accentuer la régionalisation des opérations et de la prise de décision

Axe d'intervention: Régionalisation des responsabilités

ACTION Accroître les responsabilités confiées aux comités de gestion des établissements

Indicateurs	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non atteinte
Élaboration de plans d'affaires par les établissements	Un plan d'affaires par établissement	En élaboration	22 établissements ont un plan d'affaires	22 établissements ont un plan d'affaires	Seuls les parcs nationaux ont élaboré un plan d'affaires, les autres établissements sont en réflexion.

Objectif de la stratégie: Assurer la collaboration entre les collectivités et le gouvernement

Axe d'intervention: Régionalisation des responsabilités

ACTION Entretien des liens plus soutenus avec les intervenants régionaux

Indicateurs	Cibles pour 2015-2016	Résultats au 31 mars 2014	Résultats au 31 mars 2015	Résultats au 31 mars 2016	Explication de la non atteinte
Nombre de rencontres systématiques des structures consultatives de la Société	2 rencontres annuelles par établissement	Au moins 2 rencontres annuelles par établissement	Au moins 2 rencontres annuelles par établissement	Au moins 2 rencontres annuelles par établissement	s. o.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

MANDAT

La Société des établissements de plein air du Québec (la « Société » ou la « Sépaq ») a pour mandat d'administrer et de développer les territoires naturels et les équipements touristiques qui lui sont confiés en vertu de sa loi constitutive.

MISSION

La Sépaq a pour mission de rendre accessibles, de développer et d'assurer la pérennité du territoire, des sites touristiques et des actifs qui lui sont confiés en tenant compte des dimensions publique, environnementale, sociale et économique.

VISION

La Sépaq est reconnue pour faire vivre des expériences distinctives et mémorables à ses clientèles, en matière de tourisme de nature. Elle s'appuie sur un savoir-faire en gestion et en développement du patrimoine naturel et culturel et sur l'engagement d'une équipe d'employés passionnés.

VALEURS

CRÉATIVITÉ ➤ Nous mettons en œuvre des approches novatrices et originales dans la gestion et le développement des activités et des services afin de réaliser pleinement notre mission.

PLAISIR ➤ Nous faisons vivre à nos clients des expériences de qualité, enrichissantes et divertissantes, et nous évoluons dans un milieu de travail motivant et valorisant.

PERFORMANCE ➤ Nous créons un environnement favorisant l'excellence dans un esprit d'optimisation des ressources et de collaboration entre les équipes de travail.

RESPECT ➤ Nous traitons avec égard nos clients, nos partenaires et nos collègues. À cet effet, nous sommes à l'écoute de leurs besoins et de leurs attentes et nous les considérons dans la prise de décision. Nous sommes aussi reconnaissants de leur contribution.

CONCERTATION ➤ Nous favorisons la participation et l'implication de tous les intervenants afin que nos actions soient contributives aux collectivités.

INTÉGRITÉ ➤ Nous agissons de manière intègre et de façon à honorer nos engagements envers nos clients, nos partenaires, les collectivités et nos collègues, afin de mériter et de préserver leur confiance.

DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

DÉFINITIONS

1. Dans ce Code, à moins que le contexte ne s'y oppose, les définitions suivantes s'appliquent :

Code : Désigne le présent Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des établissements de plein air du Québec.

Conflit d'intérêts : On entend par situation de Conflit d'intérêts, toute situation où les intérêts personnels de l'administrateur ou ceux de son conjoint, d'un membre de sa famille ou d'un partenaire d'affaires ou d'une personne morale ou autre entité dans laquelle il détient un nombre significatif de parts ou d'actions, pourraient entrer en conflit réel ou apparent avec les intérêts de la Société. Un Conflit d'intérêts ne concerne pas exclusivement des opérations financières ou des avantages économiques. Il peut aussi prendre diverses formes : influencer une décision ou accorder un traitement de faveur à des personnes physiques ou morales. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société. Le risque que cela se produise est suffisant. Toute situation susceptible d'entacher la loyauté, l'Intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition.

Conseil : Désigne le conseil d'administration de la Société.

Comité : Désigne le comité de gouvernance et d'éthique prévu par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02).

Information confidentielle : Toute information ayant trait à la Société ou toute information de nature stratégique, financière, commerciale, syndicale qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque, de compromettre la réalisation d'une opération ou d'un projet auquel la Société participe ou d'entraîner une perte à la Société.

Intégrité : État d'une personne qui honore ses engagements, en y donnant suite en temps opportun ou en dénonçant qu'elle ne pourra le faire à compter du moment où elle en est consciente, aux personnes ayant des attentes quant auxdits engagements, tout en prenant soin d'atténuer ou de réparer tous les inconvénients subis par ces personnes et découlant de son incapacité à y donner suite.

Loi : Désigne la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (RLRQ, chapitre S-13.01).

Personne liée : Le ou la conjoint(e) de l'administrateur, un enfant de l'administrateur ou de sa ou de son conjoint(e), un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit ou une personne morale ou autre entité dans laquelle il détient un nombre significatif de parts ou d'actions ou une fiducie ou succession dans laquelle l'administrateur a un droit appréciable ou dans laquelle il exerce des fonctions de direction ou un rôle décisionnel.

Société : Désigne la Société des établissements de plein air du Québec.

INTERPRÉTATION

2. Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

PORTÉE DU CODE

OBJETS

3. (1) Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'Intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses administrateurs.

3. (2) Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société auxquels les administrateurs doivent se soumettre. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs.

CHAMP D'APPLICATION

4. Le présent Code s'applique aux administrateurs de la Société.

ENTRÉE EN VIGUEUR

5. Le présent Code entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil, soit le 20 mars 2009 (révisé le 13 janvier 2012, le 14 juin 2013 et le 4 décembre 2015). Il n'a aucun effet rétroactif.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE

RÉALISATION DE LA MISSION

6. (1) Les administrateurs sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens. Dans ce contexte, l'administrateur doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son Intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficace, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la Loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

6. (2) La contribution de l'administrateur doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. L'administrateur doit entretenir, à l'égard de toute personne et de la Société, des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

RESPECT DES RÈGLES

7. (1) L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi, le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r.0.1) et le présent Code. Ce dernier reflète et, le cas échéant, complète les dispositions prévues par la Loi et le règlement.

7. (2) L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

7. (3) Le présent Code ne reprend pas tous les sujets traités dans la Loi, le règlement ou d'autres lois ou dispositions applicables à l'un ou l'autre des administrateurs, dont la rémunération et les activités politiques.

PROFESSIONNALISME

8. (1) Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société. Il a le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixés par la Société. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

8. (2) La Société doit collaborer avec l'administrateur pour le supporter dans l'exercice de ses fonctions.

8. (3) L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs et les partenaires de la Société, le public ainsi qu'avec l'actionnaire de la Société.

8. (4) En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'administrateur de consulter le président du Conseil.

ADHÉSION

9. Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'administrateur. Il doit confirmer son adhésion au Code dans les 30 jours suivant le début de son mandat ou l'entrée en vigueur de chacune des modifications du Code.

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

NEUTRALITÉ POLITIQUE, RÉSERVE ET ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

RESPECT DE LA SOCIÉTÉ

10. (1) En tout temps, l'administrateur doit s'abstenir de tenir des propos de nature à discréditer ou à ternir l'image ou la réputation de la Société y compris dans les médias sociaux et les sites de collaboration.

10. (2) L'administrateur doit éviter de participer directement ou indirectement à des activités qui portent préjudice aux intérêts, à l'image ou à la réputation de la Société.

NEUTRALITÉ POLITIQUE

11. (1) L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

11. (2) Un administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de loin, à une démarche personnelle touchant des activités politiques.

MANIFESTATION PUBLIQUE

12. (1) L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

12. (2) L'administrateur qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge électorale au palier fédéral, provincial, municipal ou scolaire doit en informer le président du Conseil. Le président du Conseil ou le président-directeur général qui a pareille intention doit en informer le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

OFFRE D'EMPLOI

13. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

AFFAIRES PERSONNELLES

14. L'administrateur doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

TRAITEMENT DE L'INFORMATION

CONFIDENTIALITÉ

15. (1) L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. De plus, il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une partie au détriment d'une autre sur le plan des liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.

15. (2) L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions

PROTECTION DE L'INFORMATION CONFIDENTIELLE

16. L'administrateur se doit de respecter les restrictions et appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle :

➤ il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître;

➤ s'il utilise un système de courrier électronique ou toute autre forme de messagerie électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système. Il ne doit pas transmettre à quiconque l'Information confidentielle qu'il reçoit de la Société;

➤ il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès. Ces mesures sont notamment :

- de ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'Informations confidentielles;
- de ne pas communiquer ou laisser à la vue de tiers le mot de passe donnant accès aux documents porteurs d'Informations confidentielles;
- de prendre des mesures appropriées pour assurer la protection des documents porteurs d'Informations confidentielles quel que soit le support;
- d'éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des Informations confidentielles;
- d'identifier sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'Information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;
- de se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, destruction informatique, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'administrateur.

CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS FOURNIES

17. La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs dans le cadre de l'application du présent Code.

OBLIGATIONS APRÈS LA CESSATION DES FONCTIONS

18. (1) L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

18. (2) L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

18. (3) Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

18. (4) L'administrateur en poste ne peut traiter, dans les circonstances qui sont prévues au troisième alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

SITUATION CONFLICTUELLE ET DÉNONCIATION

19. (1) L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit éviter de se placer dans une situation susceptible d'influer sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.

19. (2) L'administrateur doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet administrateur, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.

19. (3) Un administrateur ne doit offrir aucun service-conseil ou autres services à la Société, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une personne morale ou d'une autre entité dans laquelle lui ou une personne qui lui est liée détient des intérêts importants.

19. (4) Chaque administrateur doit, lors de son entrée en fonction et annuellement par la suite, communiquer au président du Conseil la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales ou autres entités de même que la liste de tels intérêts que détient son conjoint avec un relevé de toutes opérations ayant modifié ces listes dans le cours de l'année.

19. (5) L'administrateur en situation de Conflit d'intérêts doit en aviser par écrit le président du Conseil et le secrétaire et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la personne morale ou autre entité dans laquelle il a ces intérêts. Il doit en outre dénoncer verbalement cette situation à toute séance qui aborde un sujet touchant ces intérêts, afin que cette dénonciation et son retrait de la séance soient dûment consignés au mémoire de délibérations.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

20. En ce qui concerne les Conflits d'intérêts, l'administrateur doit se conformer à l'article 9 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02).

BIENS DE LA SOCIÉTÉ

21. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

AVANTAGES ET CADEAUX

22. (1) L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

22. (2) Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à la Société.

23. (1) L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

23. (2) L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

MISE EN ŒUVRE

ADOPTION ET RÉVISION

24. Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité qui en assure la révision.

RÉVISION DU CODE

25. Le Comité doit :

- réviser tous les deux ans le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation;
- assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code.

APPLICATION

26. (1) Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

26. (2) Le président du Conseil a pour mandat :

- de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout membre du Conseil confronté à une situation qu'il estime poser un problème;
- de traiter toute demande d'information relative au présent Code;
- de faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations d'irrégularités au présent Code.

26. (3) Dans le cadre de la réalisation de ce mandat, le président du Conseil peut, au besoin, s'adresser au Comité.

DÉNONCIATION D'UNE VIOLATION

27. (1) L'administrateur qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au président du Conseil ou, si c'est ce dernier qui est en cause, à l'autorité compétente mentionnée à l'article 31 du présent Code.

27. (2) Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- la description de la violation;
- la date ou la période de survenance de la violation;
- une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

27. (3) Le président du Conseil préserve, dans la mesure du possible, l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

27. (4) Lorsque le président du Conseil a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le Conseil et l'autorité compétente en lui remettant une copie complète de son dossier.

DÉCLARATIONS

TYPES DE DÉCLARATIONS

28. (1) ADHÉSION : L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs » reproduit à l'annexe A du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours suivant sa nomination ou l'entrée en vigueur de chacune des modifications du Code.

28. (2) INTÉRÊTS : L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration d'intérêts » reproduit à l'annexe B du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours de sa nomination et dans les 90 jours suivant le 31 mars de chaque année durant laquelle il demeure en fonction.

28. (3) MODIFICATIONS D'INTÉRÊTS : L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration de modifications d'intérêts » reproduit à l'annexe C du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif au contenu de l'annexe B.

28. (4) NON-PARTICIPATION AUX DISCUSSIONS : L'administrateur fournit, s'il y a lieu, au président du Conseil, le formulaire « Déclaration de non-participation aux discussions » reproduit à l'annexe D du présent Code, dûment rempli et signé.

DOSSIERS

28. (5) Le président du Conseil remet les documents reçus en application du présent article au secrétaire de la Société qui les conserve dans les dossiers de la Société.

PROCÉDURE DE DÉLIBÉRATION

29. Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne de l'administrateur ou s'il s'agit d'une personne morale ou autre entité déclarée par l'administrateur conformément à l'annexe D, le secrétaire applique la procédure de délibération relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe E du présent Code.

ARCHIVES

30. (1) Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.

30. (2) Il doit en outre prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la confidentialité des informations fournies par les administrateurs en vertu du présent Code.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

AUTORITÉ COMPÉTENTE

31. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque le président du Conseil ou un administrateur nommé par le gouvernement est en cause.

SANCTIONS ET PROCÉDURES

32. (1) L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

32. (2) L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

32. (3) Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au présent Code, le secrétaire général du Conseil exécutif lui impose une sanction.

32. (4) En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé par le gouvernement, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération, le cas échéant, l'administrateur pour une période d'au plus 30 jours.

32. (5) La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension, sans rémunération le cas échéant, d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

32. (6) Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

Les annexes au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs sont disponibles sur le site Web de la Société à sepaq.com sous l'onglet *Organisation – Accès à l'information*.

COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS

SECTEUR FAUNIQUE

Réserve faunique Ashuapmushuan

Directrice : Colette Robertson
Km 33, route 167, case postale 40
La Doré (Québec) G8J 1Y4
Téléphone : 418 256-3806
Télécopieur : 418 256-3808
Courriel : ashuapmushuan@sepaq.com

Réserve faunique Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi

Directrice p. i. : Catherine Jobin
1584, route 167 Nord, case postale 38
Chibougamau (Québec) G8P 2K5
Téléphone : 418 748-7748
Télécopieur : 418 907-7295
Courriel : assinica@sepaq.com

Réserve faunique des Chic-Chocs

Directeur : Berchmans Drouin
116, rue Prudent-Cloutier, case postale 102
Mont-Saint-Pierre (Québec) G0E 1V0
Téléphone : 418 797-5214
Télécopieur : 418 797-5216
Courriel : chicchocs@sepaq.com

Réserve faunique des Laurentides

Directeur : Sylvain Boucher
700, boulevard Lebourgneuf, bureau 11
Québec (Québec) G2J 1E2
Téléphone : 418 528-6868
Télécopieur : 418 528-8833
Courriel : laurentides@sepaq.com

SECTEUR TOURISTIQUE

Aquarium du Québec

Directeur : Christophe Zamuner
1675, avenue des Hôtels
Québec (Québec) G1W 4S3
Téléphone : 418 659-5266
Télécopieur : 418 646-9238
Courriel : aquarium@sepaq.com

Auberge de montagne des Chic-Chocs

Directeur : Guy Laroche
10, rue Notre-Dame Est, case postale 120
Cap-Chat (Québec) G0J 1G0
Téléphone : 418 907-9024
Télécopieur : 418 786-2515
Courriel : auberge.chicchocs@sepaq.com

Auberge et Golf Fort-Prével

Directeur : Simon Marinier
2053, boulevard Douglas, case postale 58
Saint-Georges-de-Malbaie (Québec) G0C 2X0
Téléphone : 418 368-2281
Télécopieur : 418 368-1364
Courriel : fortprevel@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, Secteur Abitibi-Témiscamingue

Directrice : Johanne Vienneau
1070, 3^e Avenue Est, case postale 1330
Val-d'Or (Québec) J9P 5Y8
Téléphone : 819 354-4392
Télécopieur : 819 736-2106
Courriel : laverendryeabitibi@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, Secteur Outaouais

Directeur : Frédéric Lussier
Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0
Téléphone : 819 438-2017
Télécopieur : 819 438-2432
Courriel : laverendryeoutaouais@sepaq.com

Réserve faunique Mastigouche

Directeur : Éric Harnois
830, rue Sainte-Anne, case postale 1760
Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0
Téléphone : 819 265-2098
Télécopieur : 819 265-3415
Courriel : mastigouche@sepaq.com

Réserve faunique de Matane

Directeur p. i. : Serge Lévesque
257, rue Saint-Jérôme
Matane (Québec) G4W 3A7
Téléphone : 418 562-3700
Télécopieur : 418 562-4832
Courriel : matane@sepaq.com

Réserve faunique de Papineau-Labelle

Directrice : Christine Lefebvre
443, route 309, case postale 100
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0
Téléphone : 819 454-2011
Télécopieur : 819 454-2353
Courriel : papineau@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles

Directeur : Dany Bacon
62, route 138, case postale 91
Port-Cartier (Québec) G5B 2G7
Téléphone : 418 766-2524
Télécopieur : 418 766-2921
Courriel : portcartier@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Daniel

Directeur : Yves Briand
262, route du Parc
Port-Daniel (Québec) G0C 2N0
Téléphone : 418 396-2232
Télécopieur : 418 396-3325
Courriel : portdaniel@sepaq.com

Réserve faunique de Portneuf

Directeur : Marc-André Tremblay
229, rue du Lac Vert, case postale 10
Rivière-à-Pierre (Québec) G0A 3A0
Téléphone : 418 323-2028
Télécopieur : 418 323-2159
Courriel : portneuf@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Simon

Directeur : Jean-Luc Lussier
1216, rue Principale, case postale 61
Duhamel (Québec) J0V 1G0
Téléphone : 819 428-5015
Télécopieur : 819 428-3512
Courriel : lacsimon@sepaq.com

Gîte du Mont-Albert

Directeur : Simon Marinier
2001, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : 418 763-2288
Télécopieur : 418 763-7803
Courriel : gitmtalb@sepaq.com

Réserve faunique de Rimouski

Directeur : Michel Fournier
112, route de la réserve Rimouski
Saint-Narcisse (Québec) G0K 1S0
Téléphone : 418 735-2226
Télécopieur : 418 735-2250
Courriel : rimouski@sepaq.com

Réserve faunique Rouge-Matawin

Directeur : Roger Lemieux
2002, chemin du Lac Macaza
La Macaza (Québec) J0T 1R0
Téléphone : 819 275-1140
Télécopieur : 819 275-3887
Courriel : rougematawin@sepaq.com

Réserve faunique du Saint-Maurice

Directeur : Francis Desjardins
3773, route 155
Trois-Rives (Québec) G0X 2C0
Téléphone : 819 646-5680
Télécopieur : 819 646-5693
Courriel : stmaurice@sepaq.com

Sépaq Anticosti

Directeur : Dan Gagnon
25, chemin des Forestiers, case postale 179
Port-Menier, Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : 418 535-0231
Télécopieur : 418 535-0289
Courriel : anticosti@sepaq.com

Parc de la Chute-Montmorency

Directrice : Nancy Bolduc
2490, avenue Royale
Québec (Québec) G1C 1S1
Téléphone : 418 663-3330
Télécopieur : 418 663-1666
Courriel : montmorency@sepaq.com

Station touristique Duchesnay

Directeur : David Deslauriers
140, montée de l'Auberge
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
(Québec) G3N 2Y6
Téléphone : 418 875-2122
Télécopieur : 418 875-2868
Courriel : duchesnay@sepaq.com

SECTEUR DES PARCS NATIONAUX

Parc national d'Aigüebelle

Directrice : France Simard
12373, route d'Aigüebelle
Rouyn-Noranda (Québec) J0Z 2Y0
Téléphone : 819 637-2480
Télécopieur : 819 637-7106
Courriel : parc.aigüebelle@sepaq.com

Parc national d'Anticosti

Directeur : Dan Gagnon
25, chemin des Forestiers, case postale 179
Port-Menier, Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : 418 535-0231
Télécopieur : 418 535-0289
Courriel : parc.anticosti@sepaq.com

Parc national du Bic

Directrice : Myriam Lavallée
3382, route 132 Ouest, case postale 2066
Rimouski (Québec) G0L 1B0
Téléphone : 418 736-5035
Télécopieur : 418 736-5039
Courriel : parc.bic@sepaq.com

Parc national du Fjord-du-Saguenay

Directeur : Jérôme Gouron
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : 418 272-1509
Télécopieur : 418 272-1516
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc national de Frontenac

Directeur : Éric Lessard
599, chemin des Roy
Sainte-Praxède (Québec) G0M 1H1
Téléphone : 418 486-2300
Télécopieur : 418 486-2226
Courriel : parc.frontenac@sepaq.com

Parc national de la Gaspésie

Directeur : Pascal Lévesque
1981, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : 418 763-7494
Télécopieur : 418 763-9492
Courriel : parc.gaspesie@sepaq.com

Parc national des Grands-Jardins

Directeur : André Rouleau
25, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1C2
Téléphone : 418 439-1227
Télécopieur : 418 439-1228
Courriel : parc.grands-jardins@sepaq.com

Parc national des Hautes-Gorges- de-la-Rivière-Malbaie

Directeur : André Rouleau
25, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1C2
Téléphone : 418 439-1227
Télécopieur : 418 439-1228
Courriel : parc.hautes-gorges@sepaq.com

Parc national de l'Île-Bonaventure-et- du-Rocher-Percé

Directeur : Rémi Plourde
4, rue du Quai, case postale 310
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : 418 782-2240
Télécopieur : 418 782-2241
Courriel : parc.ibrperce@sepaq.com

Parc national des Îles-de-Boucherville

Directeur : Daniel Groleau
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : 450 928-5089
Courriel : parc.boucherville@sepaq.com

Parc national de la Jacques-Cartier

Directeur : Mathieu-H. Brunet
103, chemin du Parc-National
Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 2T5
Téléphone : 418 848-3599
Télécopieur : 418 848-1372
Courriel : parc.jacques-cartier@sepaq.com

Parc national du Lac-Témiscouata

Directeur : Denis Ouellet
400, chemin de la Vieille Route, case postale 28
Squatec (Québec) G0L 4H0
Téléphone : 418 855-5508
Télécopieur : 418 855-5511
Courriel : parc.lac-temiscouata@sepaq.com

Parc national de Miguasha

Directeur : Rémi Plourde
231, Miguasha Ouest, case postale 183
Nouvelle (Québec) G0C 2E0
Téléphone : 418 794-2475
Télécopieur : 418 794-2033
Courriel : parc.miguasha@sepaq.com

Parc national du Mont-Mégantic

Directrice : Nathaël Bergeron
189, route du Parc
Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0
Téléphone : 819 888-2941
Télécopieur : 819 888-2943
Courriel : parc.mont-megantic@sepaq.com

Parc national du Mont-Orford

Directrice : Brigitte Marchand
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone : 819 843-4545
Télécopieur : 819 868-1259
Courriel : parc.mont-orford@sepaq.com

Parc national du Mont-Saint-Bruno

Directeur : Daniel Groleau
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : 450 653-7544
Courriel : parc.st-bruno@sepaq.com

Parc national du Mont-Tremblant

Directrice : Sylvie-Anne Marchand
4456, chemin du Lac-Supérieur
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0
Téléphone : 819 688-2281
Télécopieur : 819 688-6369
Courriel : parc.mont-tremblant@sepaq.com

Parc national des Monts-Valin

Directeur : François Guillot
360, rang Saint-Louis
Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0
Téléphone : 418 674-1200
Télécopieur : 418 674-1246
Courriel : parc.monts-valin@sepaq.com

Parc national d'Oka

Directrice : Nathalie Julien Boucher
2020, chemin Oka
Oka (Québec) J0N 1E0
Téléphone : 450 479-1338
Télécopieur : 450 479-6250
Courriel : parc.oka@sepaq.com

Parc national de Plaisance

Directrice : Isabelle Croteau
1001, chemin des Presqu'îles, case postale 40
Plaisance (Québec) J0V 1S0
Téléphone : 819 427-5350
Télécopieur : 819 427-5905
Courriel : parc.plaisance@sepaq.com

Parc national de la Pointe-Taillon

Directeur : François Guillot
835, rang 3 Ouest
Saint-Henri-de-Taillon (Québec) G0W 2X0
Téléphone : 418 347-5371
Télécopieur : 418 347-2134
Courriel : parc.pointe-taillon@sepaq.com

Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Codirecteur : Jérôme Gouron
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : 418 272-2767
Télécopieur : 418 272-3438
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc national de la Yamaska

Directrice : Hélène Plante
1780, boul. David-Bouchard
Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0
Téléphone : 450 776-7182
Télécopieur : 450 776-9326
Courriel : parc.yamaska@sepaq.com

En développement :

Parc national d'Opémican

Directeur : Dany Gareau
31C, rue Windsor, case postale 129
Témiscaming (Québec) J0Z 3R0
Téléphone : 819 629-3201
Télécopieur : 819 629-3203

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)

SIÈGE SOCIAL

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 1300
Québec (Québec) G1V 5C2

Téléphone : 418 686-4875
Télécopieur : 418 686-6160

CENTRE DE CONTACT CLIENT

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 1300
Québec (Québec) G1V 5C2

Canada et États-Unis : 1 800 665-6527
Autres pays : 418 890-6527
Télécopieur : 418 528-6025
Site Web : sepaq.com
Courriel : inforeservation@sepaq.com

1 800 665-6527 | sepaq.com

Avec la volonté d'appliquer le principe de réduction à la source, la Société des établissements de plein air du Québec a limité l'impression du présent rapport annuel. Il est possible d'accéder au texte intégral du rapport annuel en consultant le site Web de la Société à sepaq.com sous l'onglet *Organisation – Documentation corporative*.

Politique sur l'octroi de contrats de la Société des établissements de plein air du Québec

Conformément à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics, la Société a adopté une politique sur l'octroi de contrats. Cette politique est publique et est disponible sur le site Web de la Société à sepaq.com sous l'onglet *Organisation – Appels d'offres*.

Enregistrement des mesures volontaires sur les changements climatiques

La Société adhère au programme ÉcoGESTe d'enregistrement des mesures volontaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Page couverture : parc national du Mont-Mégantic

Mentions de source : Stéphane Audet, Mathieu Charland, Steve Deschênes, Mathieu Dupuis, Fokus Production, Julie Guinard, Karine Lirette, Marc Loiselle, Pub Photo, Jonathan Robert, Luc Rousseau



Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore. Les encres utilisées pour cette production contiennent des huiles végétales.

sepaq.com

